VENDREDI 13 MAI 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1680
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Face à la désertification vétérinaire, Yonne et Nièvre main dans la main



Photo : Réussir SA

// SANTÉ ANIMALE

Le manque croissant de vétérinaires en zones rurales fragilise les filières d'élevage et pousse les pouvoirs publics à réagir. Un Appel à manifestation d'intérêt (Ami) a été lancé sur ce sujet par le ministère de l'Agriculture. Dans ce cadre, les départements de la Nièvre et de l'Yonne ont conçu un projet commun qui a été sélectionné et va bénéficier d'une aide financière.

PAGE 03

Encarté avec cette édition : Supplément Salon de l'herbe



P.08
ACTUALITÉS
Agroécologie // Agronov, un pôle parvenu à maturité



Photo : L. Jung

P.12
PRODUCTIONS
Pois // Quelle stratégie face aux maladies ?



Photo : Réussir SA

P.15
RURALITÉ
Zones à faibles émissions // Un enjeu de santé publique

fendt.fr
FENDT



Presses à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydoflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CONCOURS LAITIERS : ON VA VOIR LES VACHES ?

.05 RÉUNIONS PUBLIQUES : L'AVENIR DE L'ABATTOIR DE CORBIGNY

.06 PORTES OUVERTES : UNE COMMUNICATION QUI SE TRAVAILLE

.07 CONTEXTE GÉOPOLITIQUE : L'EUROPE L'A BIEN CHERCHÉ

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 AGROÉCOLOGIE : AGRONOV, UN PÔLE PARVENU À MATURITÉ

.09 SYNDICALISME :OMEGA, UN BON « BAGAGE » POUR RESPONSABLE AGRICOLE

PRODUCTION // ÉLEVAGE

.10 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE : LE CONSEIL À LA POINTE

.11 ÉLEVAGES BOVINS : EN QUÊTE DE RENTABILITÉ

PRODUCTION // CULTURES

.12 POIS : QUELLE STRATÉGIE FACE AUX MALADIES ?

.13 CHAMBRE D'AGRICULTURE : TOUR DE PLAINE BIO

.14 DIJON CÉRÉALES : RASSEMBLÉS AUTOUR DES MARCHÉS EN TENSION

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.15 EAU : LA CÔTE-D'OR ET L'AGENCE RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE RENOUVELLENT LEUR ACCORD

RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 EMPLOI : LE DÉFI MAINTIEN DANS L'EMPLOI, LA SOLUTION AUX CRISES

SERVICES

.17 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.18 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.20 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.22 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS

.27 TOUS LES VENDREDIS DE JUIN : APÉROS AVEC VUE SUR LES SITES UNESCO DE LA RÉGION

.27 AGENDA LOISIRS

MAGAZINE // OXYGÈNE

.28 INSOLITE : IL DÉCARBONE LA NOSTALGIE SUR DEUX ROUES



// LE DESSIN

// EN BREF

Énergies Un projet de décret précise les cultures destinées au biogaz/biocarburants

Le ministère de la Transition écologique a mis en consultation, du 5 au 26 mai, un projet de décret visant à clarifier les définitions de cultures principales et de cultures intermédiaires utilisées pour la production de biométhane et de biocarburants. Une « culture principale » répond à au moins un des cinq critères suivants : unique culture récoltée sur une parcelle pour une année ; culture déclarée comme telle dans une demande d'aide Pac ; culture n'ayant fait l'objet d'aucune demande d'aide Pac ; culture présente au 1er juin, ou à une autre date, comprise entre le 1er juin et le 15 juin, définie par le représentant de l'État dans le département au regard des spécificités climatiques et des pratiques culturales ; culture pérenne, ou cultivée sur une parcelle avec culture pérenne.

Sécheresse

Soutien public accéléré pour investir dans la sobriété en eau

Les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture ont indiqué le 9 mai que le guichet *« Troisième révolution agricole »* ouvert en avril pour aider les agriculteurs à faire face au changement climatique, allait être abondé *« de 20 M supplémentaires »*. Ce financement fait partie des 100 M€, annoncés le 1er février en clôture du Varenne de l'eau, pour des équipements et matériels innovants destinés à l'*« agriculture économe en eau »*. Face à la sécheresse, le gouvernement a par ailleurs annoncé le 9 mai une autre mesure consistant à *« mobiliser l'ensemble des surfaces en herbe détenues au sein des camps militaires, le long des réseaux ferrés »* ou par les établissements publics fonciers. Quinze départements sont en situation de *« vigilance »* ou d'*« alerte »* sécheresse.

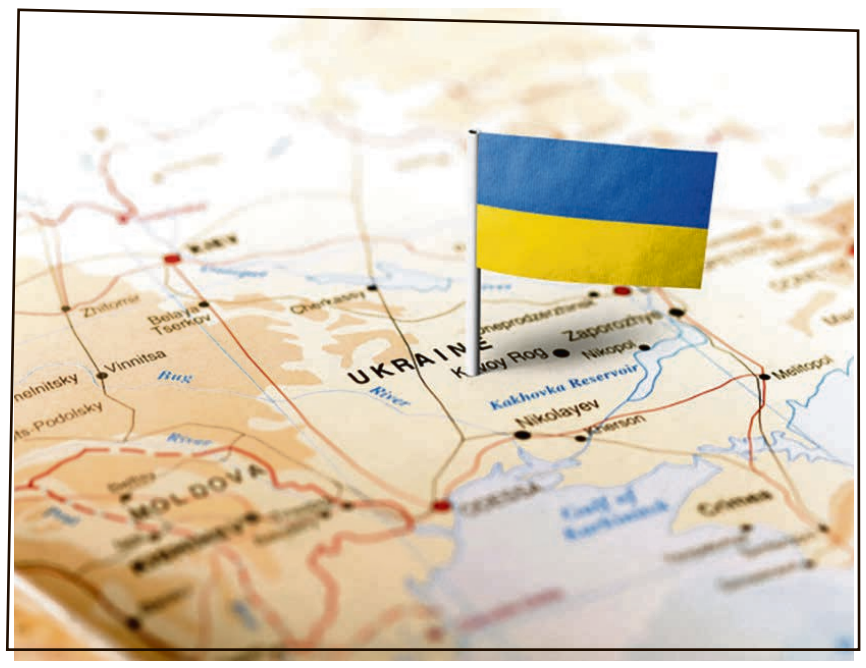
Chèque alimentaire

Des associations dubitatives

Le *« chèque alimentaire »* promis par Emmanuel Macron pour aider les plus modestes à se fournir en produits alimentaires locaux, durables voire bio, risque de s'apparenter à un *« gadget »* qui ne permettra pas de régler durablement la question de la précarité alimentaire en France, ont mis en garde le 5 mai plusieurs associations. Évoqué depuis deux ans, ce projet *« est loin de répondre à toutes les questions de la lutte contre la précarité alimentaire »*, a fait valoir lors d'une conférence de presse un collectif associatif investi dans l'aide aux plus précaires. D'une part, les sommes évoquées sont trop modestes selon lui : de l'ordre de 30 à 50 euros par mois et par bénéficiaire alors qu'il faudrait au moins 120 euros par mois pour financer une alimentation correcte. Les associations craignent aussi que les fonds publics fléchés vers les chèques alimentaires se traduisent par autant de subventions en moins pour les associations déjà actives sur ces thématiques.

// EN IMAGE

Rapines russes dans l'agriculture ukrainienne



Les vols massifs de céréales et de machines agricoles ainsi que des d'attaques de silos et de matériel chez les fournisseurs de l'agriculture s'enchaînent en Ukraine. Le ministre ukrainien de la Défense évoque 400 000 tonnes de céréales dérobées par les occupants russes dans les régions du Sud du pays. Les céréales sont enlevées par des colonnes de camions. En outre, les agriculteurs signalent de plus en plus de vols dans les exploitations de produits agricoles et d'équipements. Des concessionnaires s'insurgent aussi contre les vols de matériels, tracteurs et moissonneuses batteuses, semoirs... Les troupes ennemies passent à travers tous les villages à la recherche de céréales et de machines. Les soldats tchétchènes, en particulier, se comportent comme des criminels. Dans certains cas ils proposent de payer des prix ridicules et, en cas de refus, ils emmènent tout sans payer. Le prix du blé se situant autour de 400 €/t et personne ne pouvant retrouver l'origine du blé il y a des affaires à faire. Selon des sources américaines des pays du Proche Orient sont acheteurs de ce blé contre un rabais de 20 % sur le prix mondial. Ce qui n'est pas volé est détruit et des silos ont été bombardés. Dans les zones occupées les agriculteurs ne sèment pas, en particulier parce qu'ils craignent que leur récolte leur soit confisquée. D'autres sources indiquent qu'ils sont autorisés à semer, mais contre une remise gratuite de -70 % de leur récolte.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net

• **Régionale :** Jean-Yves Blondat
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// DÉSERTIFICATION DES VÉTÉRINAIRES

L'Yonne et la Nièvre font front commun

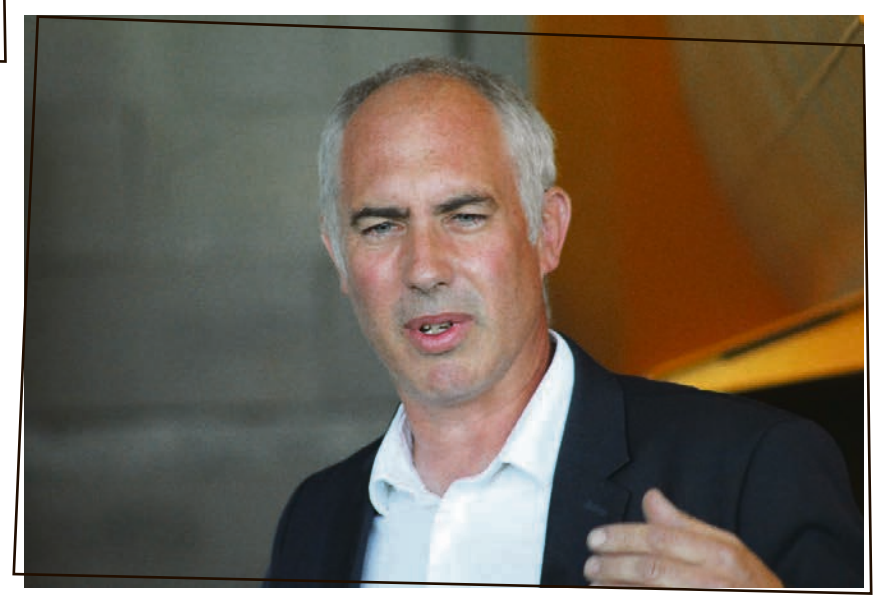
Comme beaucoup de départements, l'Yonne et la Nièvre font face à une désertification des vétérinaires ruraux, ce qui fragilise la filière élevage. Face à ce constat, le ministère de l'Agriculture a ouvert un AMI pour les territoires intéressés, dans le but d'établir un plan d'action pour lutter contre ce phénomène. Le projet de l'Yonne et la Nièvre a été retenu en première position avec une enveloppe de 40 000 euros.



En étant retenu en première position, le territoire bénéficie d'une enveloppe de 40 000 euros pour mener à bien le projet.



Romaric Gobillot, élu à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, responsable du pôle élevage.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Le projet *« maillage territorial vétérinaire en zones rurales »* mené conjointement par l'Yonne et la Nièvre a été retenu au niveau national suite à l'AMI ouvert par le ministère de l'Agriculture.

La désertification des vétérinaires ruraux touche bon nombre de territoires sur l'ensemble de la France. L'Yonne et la Nièvre n'y font pas exception. Face à ce constat, le ministère de l'Agriculture a ouvert un AMI[1] pour les territoires intéressés, dans le but d'établir un plan d'action pour contrer cette désertification.

Ainsi, les collectivités départementales et locales du territoire du centre-sud-ouest de l'Yonne et du nord de la Nièvre, en lien avec les professionnels vétérinaires et les éleveurs, ont porté à candidature (à cet AMI) le projet « maillage territorial vétérinaire en zones rurales ». « *Ce projet est destiné à réfléchir sur ce sujet de la diminution des vétérinaires ruraux dans nos départements respectifs afin de trouver des solutions pour remédier à ce déficit et attirer de nouveaux praticiens* », explique Romaric Gobillot, élu à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, responsable du pôle élevage.

Un projet qui a été retenu en première position parmi tous les territoires nationaux. « *Sur les 23 territoires candidats, sept ont été retenus, avec le territoire Yonne-Nièvre en tête, ce qui fait que l'on bénéficie de la plus grosse enveloppe, soit 40 000 euros sur un projet total d'environ 100 000 euros* », détaille Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Les acteurs de ce projet ont jusqu'au 15 septembre pour le boucler. « *Il y a deux phases à mener quasiment en même temps : la première de diagnostic qui va se dérouler sous forme d'enquête auprès des cabinets vétérinaires de la zone et auprès des éleveurs, pour définir les attentes, les problèmes qu'ils peuvent rencontrer ; et la seconde pour préparer les solutions et les fiches actions à mettre en place* », poursuit Arnaud Delestre.

Cinq communautés de communes concernées

« *Le but est, à terme, de mettre des choses en place. On avait décidé, que l'on soit retenu ou non pour cet AMI, qu'on lancerait quelque chose quoi qu'il arrive, car il y a une vraie volonté de trouver des solutions. On veut avancer tous ensemble pour créer des outils qui facilitent le territoire et permettent aux éleveurs d'avoir un service adapté à leurs besoins* », ajoute-t-il.

Un travail qui est mené sur cinq communautés de communes situées à cheval sur les deux départements : celles de Puisaye-Forterre, du Jovinien, de Morvan Sommets et Grands Lacs, du Haut Nivernais-Val d'Yonne et de Tannay/Brienon/Corbigny. « *Le but est que ce que l'on va mettre en place chez nous puisse servir aux autres territoires* », ajoute Arnaud Delestre.

S'il est urgent de réagir, c'est parce que la filière élevage se trouve fragilisée par cette problématique. « *Il ne faudrait pas que cette désertification de ce corps de métier contribue à la diminution du cheptel* », pointe Romaric Gobillot. « *Elle remettrait aussi en question le bien-être animal, qu'on essaye de préserver et d'améliorer à tout prix dans les pratiques quotidiennes* ».

La filière élevage fragilisée

Alors, comment faire ? Pour Arnaud Delestre, « *ce qu'il faut, c'est déjà renforcer les équipes de vétérinaires présents dans les territoires et faire face à cette problématique de recrutement* ». Cela passe par « *une réflexion à faire autour de l'attractivité du territoire* », reprend Romaric Gobillot. « *Il faut pouvoir montrer qu'il existe une véritable vie sociale et culturelle dans nos campagnes. Il est également indispensable de mettre en avant nos atouts pour avancer. D'ailleurs, ce manque de vétérinaires soulève les mêmes problématiques que celui des médecins. Dans tous les cas, des solutions doivent émerger de ce projet pour que les cheptels puissent perdurer* », assure l'élu de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Un travail sera également engagé (une fois le dossier remis au niveau national) avec les écoles vétérinaires de tout l'hexagone, afin de savoir ce qui pourrait faciliter la venue de jeunes vétérinaires en rural. Toutes les pistes sont étudiées par les deux départements pour apporter de vraies solutions aux éleveurs.

Chloé Monget et Christopher Levé

(1) AMI : appel à manifestation d'intérêt.

// CONCOURS LAITIERS

21

On va voir les vaches ?

Le comice agricole et les JA de Saint-Seine-l'Abbaye organisent la Fête du lait ce dimanche 15 mai.

Ce week-end, c'est la fête à Fromenteau. Et pas n'importe quelle fête, celle du lait, avec de nombreuses animations et trois concours de vaches laitières. Le rendez-vous est donné autour du silo de Dijon Céréales à partir de 10 heures. Les races Montbéliarde et Prim'Holstein lanceront aussitôt les hostilités, différents prix seront successivement remis aux lauréats. Une démonstration de tonte de moutons sera proposée par Éloi Mony, en parallèle à 11 heures. Des cuisses de bœuf à la broche seront au menu d'un déjeuner 100 % local concocté par les JA et le comice de Saint-Seine. Antoine Duthu, président des Jeunes agriculteurs du canton, invite à s'inscrire préalablement au repas : soit via la page Facebook des JA de Saint-Seine-l'Abbaye (*« Jeunes Agriculteurs St Seine »*), soit directement auprès d'un membre organisateur, sachant que la barre des 400 plateaux-repas servis ne pourra pas être dépassée (une restauration rapide locale sans inscription sera toutefois proposée en parallèle).

On remet ça

Le concours Simmental, le plus plébiscité du jour avec 49 animaux en lice, prendra la relève à partir de 13 h 30. Les prix *« Justine Millot »* et *« Charles Aubry »* seront décernés aux championnes jeune et adulte du concours. Une nouvelle démonstration de tonte de moutons sera proposée dans le même temps à 15 heures. Un concours de présentateurs figure aussi au programme : les épreuves seront ouvertes aux jeunes de 12 à 25 ans. *« Les inscriptions se feront directement sur place, différentes catégories d'âge seront constituées. La présentation s'intéressera aux trois races laitières présentes lors de cette journée »*, informe Laurette Millot, technicienne à Alysé.

Mais aussi…

La Fête du lait à Fromenteau, c'est aussi une mini-ferme avec des animaux provenant de 16 exploitations du secteur, un marché de producteurs organisé par Bienvenue à la Ferme, une présentation de matériels agricoles, des structures gonflables pour les enfants ainsi qu'une buvette ouverte toute la journée. Le Bois des Mousses (brasserie de Saint-Martin-du-Mont), proposera de la bière banche avec du houblon cultivé chez Julien Duthu, agriculteur à Saint-Seine-l'Abbaye. Une cuvée a été spécialement préparée pour ce rendez-vous.

Les élevages en lice

Simmental : EARL du Meix de Chêne (Argilly, 6 animaux), Gaec Chevalier (Saint-Martin-du-Mont, 7), Gaec Magnière (Chazeuil, 7), EARL Menestrier (Villy-en-Auxois, 3), Gaec de Toutifaut (Magny-Lambert, 1), EARL Richard (Boux-sous-Salmaise, 7), Anne-Emmanuelle Mairet (Saint-Martin-du Mont, 2), Gaec du Mont Jardheuil (Haute-Marne, 3), Gaec des Trois Fontaines (Haute-Marne, 3), Gaec Saint-Hubert (Haute-Marne, 6), Ferme du Val (Haute-Marne, 2), Claude Métraille (Jura, 2). EARL Girardot (Dampierre-en-Montagne, 1), EARL Baulot Larochette (Vic-de-Chassenay, 1).
Prim'Holstein : Gaec de la Villecomtoise (Villecomte, 2), EARL de Mandinet (Bourberain, 2), Gaec de Grand Vie (Vielverge, 3), Gaec de la Goule (Turcey, 5), Gaec de l'Aumone (Moutiers-Saint-Jean, 2), Gaec du Chanoy (Saint-Seine-sur-Vingeanne, 7), Gaec Buntz (Tarsul, 2), EARL Saint Roch (Pothières, 3), Gaec de la Borde (Fontaine-Francaise, 1).
Montbéliarde : Gaec des Forges (Cussey-les-Forges, 3), Gaec de la Goule (4), EARL du Paradis (2), Gaec Bret (2), Gaec du Mont Lassois (Etrochey, 1), Chantal Jacquet (Riel-les-Eaux, 5), Gaec Buntz (2), SCEA des 4 Chênes (Villotte-sur-Ource, 1), EARL des Lochères (Flagey-lès-Auxonne, 2), Gaec des Trois Provinces (Villeneuve-sur-Vingeanne, 1), Gaec Tournier (Ruffey-lès-Beaune, 2), Abbaye de Cîteaux (3), EARL Verne (Saint-Symphorien-sur-Saône, 2), EARL Lerat (Villers-les-Pots, 3), Gaec de Blessey (Source-Seine 2).

AG

Parmi les inscrits

L'EARL des Lochères, de Flagey-lès-Auxonne, fait partie des élevages participants. *« Nous emmenons Panga et Musette, deux vaches en première et troisième lactations »*, indique Lisa Moreau, qui a rejoint l'an passé la ferme de ses parents Gilles et Pascale. La jeune femme de 25 ans prépare ses animaux comme il se doit avec du dressage depuis plusieurs jours et tout ce qu'il faut pour assurer une belle présentation de ses montbéliardes : *« nous y allons avec beaucoup d'envie, dans le but de passer un bon moment. Les éleveurs ont besoin de se retrouver après ces deux années particulièrement difficiles avec la crise sanitaire. Personnellement, ce sera la première fois que je participerai à un concours avec mes propres vaches, ce sera donc une motivation supplémentaire ! »*.



Lisa Moreau.

Et après, Châtillon



Les éleveurs de race Brune préparent quant à eux les Journées Châtillonnaises, qui feront leur grand retour samedi 4 et dimanche 5 juin à Chatillon-sur-Seine. Au programme du samedi, à partir de 10 heures : concours interrégional de la Fédération Gen'Brune. Une vente aux enchères de 20 lots (vaches, génisses, embryons) débutera à 18 heures. Des animations et un challenge des jeunes présentateurs se dérouleront le dimanche.

// ÉVÉNEMENT

89

Retour sur la 93e foire de Sens

Après deux ans interruption à cause de la crise sanitaire, la foire de Sens était de retour, du jeudi 28 avril au lundi 2 mai, pour une 93e édition. Avec toujours son pôle agricole historique.



Crédit

Les Jardins de la Croisière ont vendu des plants aux amateurs de jardinage.

« *Cette foire est une institution pour Sens* », lance Marion Lefoyer, conseillère en diversification et circuit court de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Du jeudi 28 avril au lundi 2 mai s'est tenue la 93e foire de Sens. Après deux années manquées à cause de la Covid-19, cet événement organisé par la ville était de retour. De même que son pôle agricole (placé cette année proche des quais), lui, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Il y avait un stand de la Chambre, la MFR de Gron qui représentait les MFR du département, le CFA agricole de l'Yonne, le lycée professionnel de Sainte-Colombe (de Saint-Denis-lès-Sens), les Jardins de la Croisière, un stand Bienvenue à la ferme, l'AFDI… »*, liste Marion Lefoyer.

Une belle vitrine du monde agricole

« *Le but de ce pôle est de mettre en avant l'activité agricole du département* », poursuit-elle. « *C'est une vitrine pour donner de la visibilité sur ce milieu* ».
Sur le stand Bienvenue à la ferme, les producteurs se sont succédés afin de faire découvrir leurs différents produits aux visiteurs. « *C'est une belle mise en avant de l'activité des exposants* ».
Même s'il y eut moins d'exposants (250 environ au total contre plus de 300 habituellement) et moins de monde que prévu (100 000 visiteurs environ étaient annoncés), la foire de Sens reste une belle fête pour la ville, qui a remporté, comme d'habitude, un franc succès.

Christopher Levé



Les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme ont pu faire découvrir leurs produits aux visiteurs.

// RÉUNIONS PUBLIQUES

58 L'avenir de l'abattoir de Corbigny

Six réunions publiques étaient proposées pour discuter des termes de la création de la société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Les viandes du Nivernais ». L'occasion également de recueillir des souscriptions aux parts sociales de cette dernière.

« Il n'est jamais trop tard pour s'impliquer » insiste Alexandre Lorré, président de la Sicagemac qui pilote le nouveau projet, en collaboration avec de nombreux partenaires, lors d'une des réunions publiques sur l'avenir de l'abattoir.

Pour rappel, suite aux deux projets de reprises qui n'ont pas pu aboutir et à la fermeture de l'abattoir de Corbigny le 31 décembre 2021, une autre initiative a vu le jour : la création d'une SCIC afin de reprendre la gestion du site en vue du retour de l'activité.

Elle est soutenue par le Conseil départemental, la Communauté de communes de Tannay Brinon Corbigny, le Pays Nivernais Morvan, la commune Corbigny et la Sicagemac (comme partenaire fondateur). Divisée en parts sociales (500 euros l'unité), cette SCIC sera constituée en plusieurs collèges décisionnaires (éleveurs, grossistes bouchers, charcutiers chevillars, institutions, salariés, etc.). *« Le but de l'outil est que les utilisateurs soient décisionnaires de son avenir et de son fonctionnement »* détaille Alexandre Lorré avant d'ajouter : *« La dynamique est bonne, aujourd'hui, nous avons environ les ¾ des parts sociales. Les réunions publiques permettent d'informer et de mobiliser encore plus les éleveurs, pour parvenir aux 120 000 euros minimum nécessaires pour démarrer le projet ».*

Un outil indispensable

Lors des réunions publiques, si les questions des réunions publiques furent axées sur les moyens mis en œuvre pour la réouverture de l'abattoir, tous les participants s'accordaient sur le fait que cet outil ne devait pas disparaître. Laurent V., commercial, précise : *« Nous sommes là pour soutenir une bonne initiative, qui mettra en lumière une viande de qualité au travers de la marque « Les viandes du Nivernais », qui fera donc rayonner la renommée de Corbigny, qui offrira des emplois et qui répondra aux questions du bien-être animal (pour les temps de transport pour l'abattage). C'est un outil commercial et rural indispensable ».* Alexandre Lorré poursuit : *« nous sommes là pour nous battre pour le faire vivre et nous croyons en sa réussite. Mais, pour ce faire chacun doit s'engager ».*

Il ajoute : *« Nous avons conscience que 500 euros de part sociale (a minima) est une somme conséquente pour certains, dont les particuliers. Mais nous voulons avant tout que ce soit les éleveurs et les bouchers qui prennent cet engagement afin que l'abattoir de Corbigny soit leur outil propre, répondant à leurs besoins et à leurs problématiques »* avant de compléter : *« nous aurons aussi un gros travail à faire ensuite sur la cheville : clé de voûte de la réussite du projet à long terme. Et, dans ce cadre, le recrutement devra être précis, afin de trouver la perle rare ».* Si à la fermeture la structure comptait 27 salariés, elle réouvrira sur une base de 9 employés *« avec un tonnage raisonnable. Nous avons un projet restreint mais viable qui sera amené à se développer, sous condition d'avoir assez de parts sociales pour atteindre les 120 000 euros requis »* insiste Alexandre Lorré. La date butoir du recueil des souscriptions aux parts sociales est fixée au 13 mai *« mais une rallonge pourra se faire afin de laisser encore un peu de temps aux retardataires »* explique Alexandre Lorré.



La remise aux normes et la modernisation de l'abattoir sont estimées à 1,7 million d'euros de travaux dont une grande partie sera subventionnée. La réouverture de l'abattoir est espérée pour le début de l'été 2022.

Chloé Monget

Renseignements : abattoir-corbigny@nivernaismorvan.net ou 06 75 39 02 64 (Anne Algret-Georges)

89 Des aides à l'investissement

// CUMA

Le jeudi 5 mai s'est tenu l'assemblée de territoire de l'Auxerrois-Avallonnais des Cuma, à Maison-Dieu. Un bilan de l'activité du réseau icaunais a été fait et l'actualité concernant les Cuma a été abordée.

À la suite de la visite d'essais de Cussy-les-Forges (lire page 16), le réseau Cuma BFC a organisé l'assemblée de territoire de l'Auxerrois-Avallonnais, à Maison-Dieu (commune de Guillon-Terre-Plaine).

L'occasion de faire un point sur les subventions possibles pour les Cuma. Si celles provenant du PCAE (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) sont clôturées, *« il n'y aura pas de second appel à projet en septembre »*, précise Flora Chapotin, animatrice du réseau Cuma BFC, d'autres sont disponibles. C'est le cas du plan France 2030 et sa mesure « équipements pour la troisième révolution agricole » du plan France 2030, qui vise à amplifier et accélérer le déploiement des équipements innovants favorables à la troisième révolution agricole, au moyen d'un programme d'investissement dans les exploitations agricoles. *« Il est semblable au premier plan de relance mais avec des matériels supplémentaires accessibles à l'attribution d'une subvention (composteuse, épandeur complet si options…) ».* Cette mesure est ouverte depuis le 8 avril et est constituée d'une enveloppe de 20 millions d'euros pour la première vague.



L'assemblée de territoire de l'Auxerrois-Avallonnais des Cuma a eu lieu le jeudi 5 mai à Maison-Dieu.

Le projet Camacuma

Le projet SAS Camacuma a aussi été abordé lors de cette réunion. *« Il s'agit d'un projet d'achat/revente de matériels pour les Cuma et seulement pour les Cuma »*, explique Flora Chapotin. *« Ce projet est là pour faire suite à l'augmentation des prix des matériels. Il a été mis en place en 2019 puis a été proposé à l'ensemble des Cuma de Bourgogne - Franche-Comté où l'adhésion s'est faite en 2022 ».* Pour accéder à ce projet, trois conditions sont nécessaires : la Cuma doit adhérer à sa fédération de proximité, la fédération de proximité doit adhérer au réseau et la fédération de proximité doit adhérer à Camacuma.

Christopher Levé

Quelques chiffres

Le réseau des Cuma de l'Yonne c'est, en 2021 : six créations de Cuma dans l'Yonne, ce qui porte son nombre à 98 dans le département. C'est, en termes d'investissements en 2020, cinq matériels de traction, huit matériels de semis, 29 matériels de travail du sol, dix matériels de fertilisation, sept matériels de manutention/transport et 38 matériels de récolte. Enfin, sur l'année 2019, la Cuma moyenne dans le département compte 26 adhérents, 25 matériels et un chiffre d'affaires moyen de 65 500 euros.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// PORTES OUVERTES

58 Une communication qui se travaille

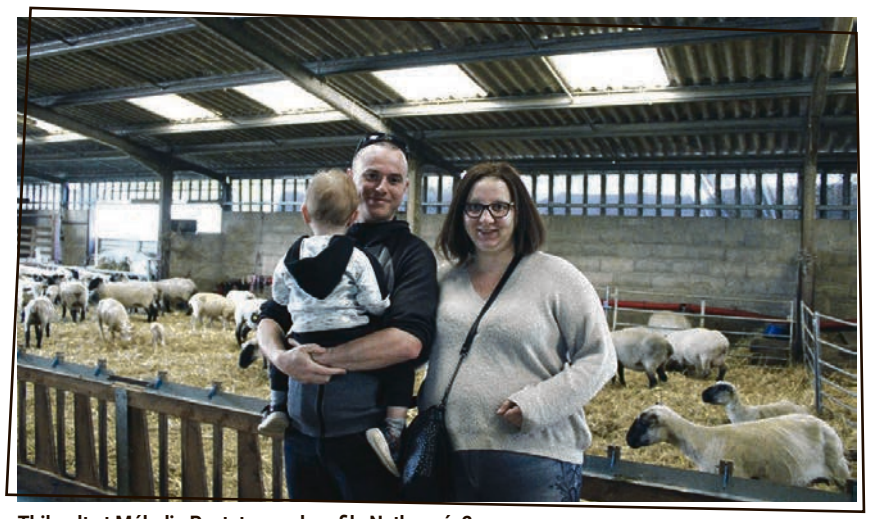
Le 30 avril et 1er mai, l'EARL Commaille (Decize) organisait des portes ouvertes dans le cadre du Printemps à la ferme du réseau Bienvenue à la ferme. L'occasion de se faire connaître un peu plus.



« La commune de Decize à relayée les dates des portes ouvertes. Un geste que nous apprécions grandement » pointe Marie-Dominique Commaille.



Les visiteurs ont pu poser leurs questions à Marie-Dominique Commaille durant les deux jours de portes ouvertes.



Thibault et Mélodie Pactat, avec leur fils Nathanaé, 2 ans.

Après le Potager de Séguret (voir Terres de Bourgogne n°1678), c'était au tour de l'EARL Commaille (Decize) d'ouvrir ses portes aux visiteurs dans le cadre de l'événement Un printemps à la ferme orchestré par le réseau Bienvenue à la ferme.

« Nous faisons partie du réseau Bienvenue à la ferme pour avoir une visibilité accrue auprès du grand public. Et, de ce fait, les portes ouvertes complètent cette communication. Nous sommes d'ailleurs ravis de pouvoir expliquer nos pratiques et faire découvrir nos produits aux visiteurs afin qu'ils puissent comprendre notre métier tout en étant rassurés sur nos méthodes de travail » souligne Marie-Dominique Commaille.

Poursuivre ses efforts

Elle ajoute que : *« même si cela demande du temps, il est nécessaire de proposer ce type d'événements. En effet, nous nous sommes rendus compte que certains habitants (nouveaux arrivants ou non) à proximité ne nous connaissaient pas. Il est donc important de pouvoir dans un premier temps leur montrer qu'une exploitation agricole existe juste à côté de chez eux, et qu'ils peuvent se fournir ici. Ce point montre que nous devons continuer à communiquer pour nous faire connaître de tous ».*

Chloé Monget

Paroles de visiteurs

Thibault et Mélodie Pactat (respectivement 30 et 29 ans), venus de Nevers, ont visité l'exploitation de Marie-Dominique Commaille le jour des portes ouvertes. *« C'est une belle expérience, car nous ne connaissions pas ce site. C'est agréable de pouvoir parler avec les exploitants pour qu'ils nous expliquent leurs pratiques. Et, pour les plus petits, comme notre fils Nathanaé, 2 ans, c'est une occasion de voir des animaux qu'il n'avait pas forcément eu la chance de voir avant. De plus, cela le sort un peu de sa zone de confort et le pousse à découvrir de nouvelles choses. Nous pensons que cette démarche est indispensable pour son éveil ».*

// GEL

89 Les demandes d'aide exceptionnelle peuvent être déposées

Pour la deuxième année consécutive, le mois d'avril a été marqué par un épisode de gel avec des dégâts à la clé, notamment sur les productions de fruits à noyaux. *« Pour accompagner les entreprises agricoles les plus affectées, une aide exceptionnelle plafonnée à 5 000 euros par entreprise et relevant du régime des aides de « minimis » appliquées au secteur agricole et forestier, est mise en place par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation »*, informe la préfecture de l'Yonne, dans un communiqué. *« À cet égard, elle bénéficiera aux exploitations en extrême difficulté, touchées par le gel et dont la trésorerie ne permet plus de faire face aux dépenses immédiates, nécessaires à la poursuite de leur activité et aux besoins essentiels du foyer ».*

Pour savoir si on est éligible à cette aide et pouvoir en bénéficier le cas échéant, il est nécessaire de déposer un formulaire de demande d'aide sur le site www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-fonds-urgence-gel-2022, accessible jusqu'au dimanche 22 mai inclus.

Christopher Levé

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE

TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR



VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION

06 82 85 70 03

Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50

Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes

contact@cumadrainage.com

Connaissez-vous notre page Twitter ?

// SANGLIERS

21 Des prélèvements possibles en Côte-d'Or

Afin de limiter les dégâts agricoles de plus en plus conséquents causés par des populations de sangliers en surdensité, il est important de prendre toutes les dispositions possibles pour protéger les cultures agricoles. Les lieutenants de louveterie ne pouvant à eux seuls répondre aux demandes de régulation émanant des exploitants agricoles, il est proposé en application des dispositions de l'article L427- 6 du code de l'environnement de mettre en place des mesures exceptionnelles de chasses particulières, hors période de chasse. Ces mesures particulières visent à permettre aux détenteurs du droit de chasse, ou à défaut les exploitants agricoles chasseurs ou leurs délégués, de prélever des sangliers pendant la période courant jusqu'au 31 mai dans les parcelles culturales endommagées par des sangliers. Ils pourront dans ce cas, procéder à des tirs à l'affût ou à l'approche, deux heures avant le lever du soleil jusqu'à deux heures après son coucher, uniquement sur les parcelles à rendement agricole. Ces actions doivent faire l'objet au préalable d'une autorisation préfectorale individuelle délivrée par la direction départementale des territoires, après avis de la fédération des chasseurs.

COMMUNIQUÉ

Les demandes sont à déposer par courriel à l'adresse suivante : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr. Pour tout renseignement, contacter la DDT de Côte-d'Or au 03 80 29 43 76 ou 03 80 29 44 84.



Les sangliers peuvent être prélevés jusqu'au 31 mai, avec une autorisation préfectorale.

// CONTEXTE GÉOPOLITIQUE

L'Europe l'a bien cherché

La guerre en Ukraine et ses conséquences en agriculture ont fait l'objet d'une réunion d'information la semaine dernière près de Dijon.

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or vient de dédier un rendez-vous au conflit russo-ukrainien et à ses incidences sur les exploitations. Thierry Pouch, économiste spécialiste de la question, a fait la présentation d'un contexte géopolitique extrêmement tendu. Pour comprendre l'envolée des cours, l'intervenant a rappelé plusieurs données, dont les suivantes : l'Ukraine et la Russie représentent un tiers des exportations mondiales de blé, l'Ukraine en impose à elle seule avec 20 % des exportations de maïs et 50 % de la production d'huile de tournesol. Différents scenarii ont été présentés sur la *« suite des évènements »*, le pire d'entre eux serait de voir l'Ukraine entièrement annexée à la Russie : cette nouvelle grande puissance, couplée à de probables alliances avec la Chine, l'Inde et les pays du Moyen-Orient, engendrerait une concurrence encore plus rude avec l'agriculture de l'Occident.



Plus de 170 agriculteurs ont fait le déplacement le 4 mai à Ahuy.

Que faire ?

Il paraît bien difficile, voire impossible, de se projeter dans une telle situation. Les questions sont d'ailleurs restées plus nombreuses que les réponses lors de ce rendez-vous organisé à la salle des fêtes d'Ahuy. Un élément est toutefois dans toutes les têtes : l'Union européenne est dans une impasse et *« a l'obligation de revoir son mode de fonctionnement »* selon Thierry Pouch : *« elle doit se projeter dans une dimension géostratégique qui inclut l'agriculture. Ce n'était pas encore le cas jusqu'à présent et oui, cela est fort regrettable car ses 27 pays membres détiennent des atouts agricoles colossaux. L'Europe s'est en quelque sorte reposée sur ses lauriers, il est dommage d'avoir attendu une telle guerre pour se réveiller »*. L'économiste invite les agriculteurs à intégrer de plus en plus la dimension géopolitique dans leurs décisions : *« il va falloir s'informer encore plus, suivre davantage ce qu'il se passe dans le monde, sachant qu'un conflit entre deux pays à l'autre bout de la planète peut avoir de très lourdes conséquences sur notre activité. Tous les acteurs agricoles ont un rôle à jouer : l'exploitant à son échelle individuelle, ses représentants professionnels, ses coopératives, les industriels de la transformation et évidemment les Pouvoirs publics. Même si ce n'est pas toujours facile, l'idée est d'anticiper le plus possible pour mieux se positionner sur des marchés et tenter de sécuriser ses approvisionnements. Des exemples ? Si la récolte de blé s'annonce mauvaise à l'échelle mondiale, il paraît opportun d'en cultiver davantage, selon ses possibilités. Face à la pénurie d'huile, on peut imaginer qu'il va se faire davantage de tournesol, sous réserve d'avoir des unités de production. Il y a donc des démarches filière à adopter. Rien n'est évident, je le conçois, il peut se passer bien des choses après que l'on ait décidé son assolement »*.

On positive

Thierry Pouch conclut cette réunion en adressant un message positif aux exploitants : *« nous devons prendre conscience des atouts de l'agriculture française et être convaincus qu'elle a un grand rôle à jouer en matière de productions et d'approvisionnements, à l'échelle nationale mais pas seulement. Je pense notamment aux populations du bassin méditerranéen »*.

AG

Réactions...



Thierry Pouch, l'intervenant, est chef de service à la Direction Économie des agricultures et des territoires de l'APCA à Paris.



François Carion (Montagny-lès-Beaune) : *« Il est à souhaiter que tout redevienne à peu près normal. L'urée et l'azote, pour ne citer qu'elles, ne font qu'augmenter avec ce conflit et c'est nous, agriculteurs, qui trinquons. L'Europe doit enfin se réorganiser pour produire sur son sol, les personnes présentes dans la salle aujourd'hui sont unanimes sur la question. L'Europe a laissé faire pendant trop d'années, elle a beaucoup trop délégué aux autres pays et aujourd'hui, nous en payons les frais. Les cours céréaliers sont au plus haut et c'est tant mieux, car dans une telle situation, sans ces niveaux de prix, nous fermerions tous la boutique ».*



Alexandre Leguy (Thoisy-la-Berchère) : *« Sans surprise, ce climat est particulier et très incertain. Si Poutine arrive à détenir les richesses agricoles de l'Ukraine, il fera la pluie et le beau temps avec les céréales. L'exposé qui nous a été proposé a malheureusement conforté les idées que j'avais : l'année prochaine sera très difficile avec l'augmentation f u l - gurante des intrants et des produits phytosanitaires. Tout le monde se pose bien des questions sur ce sujet. L'actuel niveau des cours céréaliers devrait nous permettre de très bien vendre cette année, fort heureusement, mais cela suffira-t-il pour nous procurer les prochains appros ? Je me le demande ».*



Emmanuel Thiery (Agencourt) : *« Nous avons besoin de nous projeter, revenir dans un contexte avec une certaine lisibilité. Je suis d'autant plus inquiet que la prochaine Pac est totalement à l'opposé de ce que nous avons besoin aujourd'hui : nous sommes toujours dans un objectif de baisse de p r o - duction avec moins d'engrais, moins de p r o - duits phytosantaires...Si nous n'avons plus de moutarde aujourd'hui, c'est bien à cause d'impasses techniques. Si nous n'avons plus trop de colza chez nous, c'est pour les mêmes raisons. Si nous n'avions plus de betteraves il y a deux ans, c'était aussi à cause d'impasses techniques ! On nous dit que des solutions vont être trouvées, mais rien n'arrive. Le récent recul de Macron sur le glyphosate est une autre impasse technique ! ».*



// AGROÉCOLOGIE

Agronov, un pôle parvenu à maturité

L'assemblée générale du pôle régional d'innovation en agroécologie fut l'occasion d'insister sur le fait que la structure est désormais bien installée dans le paysage économique. La reconnaissance du travail accompli apporte une visibilité qui dépasse les frontières de la Bourgogne - Franche-Comté.



Frédéric Imbert, président du pôle Agronov et Liselore Martin, sa directrice.



L'assemblée fut l'occasion de découvrir certaines des innovations développées par des entreprises adhérentes au pôle, telles que le système Sherpa de transport de vendanges, mis au point par la société jurassienne MDP Team, auquel Terres de Bourgogne avait consacré un article fin janvier (N°1665).

Ne pas rester dans une niche mais s'inscrire comme un élément structurant du développement économique régional, au même titre que des pôles de compétitivité, des incubateurs d'entreprises, des accélérateurs d'innovation vers l'industrialisation… C'est la volonté affichée par Agronov, pôle d'innovation régional en agroécologie. Une volonté rappelée lors de son assemblée générale, à Bretenière, près de Dijon, le 10 mai. Ayant fait, depuis 2015, la preuve de sa pertinence et de ses capacités à accompagner des entrepreneurs innovants dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire, l'association, présidée par Frédéric Imbert et dirigée par Liselore Martin, souhaite à présent aller plus loin dans l'intégration à son écosystème, bien au-delà des limites stricto sensu du monde agricole *« mais sans jamais perdre de vue le terrain et en étant toujours au service du développement agricole »* souligne Frédéric Imbert.

Construire des passerelles

Une affirmation cohérente: favoriser l'émergence d'une économie innovante au service de l'agriculture et de l'alimentation ne peut se concevoir sans lien avec le tissu économique au sens large. La preuve: certaines des entreprises adhérentes à Agronov ne sont pas du tout liées à ces secteurs au départ, mais elles ont développé des solutions technologiques qui peuvent les intéresser. Tout le travail du pôle d'innovation agroécologique réside dans sa capacité à construire des passerelles entre des mondes qui se connaissent mal. Plusieurs exemples cités lors de l'assemblée générale du 10 mai montrent que l'association est parvenue à une certaine maturité, aujourd'hui. C'est d'abord le soutien financier renouvelé, de la part de Dijon Métropole pour trois ans, et du Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté pour deux ans, qui témoigne d'une confiance et ouvre des perspectives. Le Conseil départemental de Côte-d'Or accompagne aussi, de manière plus ponctuelle, comme à l'occasion du Forum des opportunités organisé en février. En écho, apparaît aussi le fait que ce subventionnement n'est plus l'unique source de financement de l'organisme: depuis son lancement, il est parvenu à développer des offres de services qui, en 2021, ont généré plus de 160 000 euros de recettes (location d'espaces de coworking, de serres pour des expérimentations, et bientôt des offres de formation, en lien étroit avec les partenaires tels que les Chambres d'agriculture…)

Visibilité renforcée

De fait, pour Frédéric Imbert, qui a pris la présidence du pôle et succédé à Pierre Guez, il y a un an, la volonté est aujourd'hui de renforcer la structuration d'Agronov, dans une logique constante de partenariat élargi aux autres acteurs – nombreux – de l'attractivité économique régionale. L'un des éléments importants de ce renforcement, c'est la visibilité du pôle, y compris à l'international. Deux exemples illustrent cette évolution: d'une part, la mise en place d'un projet de recherche pour lutter contre la flavescence dorée, une maladie de la vigne présente en Bourgogne. Ce projet, mené avec le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) a pu être mis en place parce qu'Agronov avait identifié une société américaine (Bloomfield Robotics) qui développait des solutions aux États-Unis sur cette problématique. Agronov a fait le lien entre le BIVB et cette société. Autre exemple: le 16 mai, aura lieu à Paris un événement portant sur les moyens de concilier rentabilité économique et action climatique en agriculture. Un événement coorganisé par le *think tank* de l'entreprise agricole Agridées et Agronov et qui contribue à *« asseoir le pôle régional au plan national »* comme le souligne Frédéric Imbert. Assez naturellement, cette volonté de montée en puissance va s'accompagner d'un renforcement de la présence *« physique »* du pôle à Bretenière. Rien n'est encore décidé mais une étude vient de démarrer afin de réfléchir à la réorganisation des locaux, en lien avec Dijon Métropole qui en est propriétaire, et le Conseil régional. À l'automne prochain, d'éventuelles décisions de réaménagement pourront être prises.

Agenda fourni

Parmi les temps forts qui auront jalonné 2021, il faut retenir l'*Eco Agri Food Challenge*, en septembre ou encore l'*Ag Meet Up*, qui existe déjà depuis plusieurs années et qui s'est tenu en octobre. Il permet des rencontres entre professionnels du monde agricole et entrepreneurs porteurs de projets innovants. Agronov était aussi présent au Sommet de l'Élevage de Cournon et au Sido de Lyon, le salon des nouvelles technologies. Il organisera, le 31 mai à Dijon, sa seconde journée sur le carbone en agriculture et sur les opportunités économiques qui peuvent s'en dégager. L'année 2022 est partie sur de bonnes bases pour le pôle avec un partenariat conclu avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, des liens renforcés avec La Ferme Digitale (l'écosystème de l'*Ag Tech* européen qui fédère une cinquantaine de start-up) et une vidéo destinée à renforcer les actions de prospection d'Agronov, réalisé par l'Agence 24, société de communication dijonnaise. L'année pourrait aussi être marquée par une première participation du pôle au Sima de Paris, le salon international des solutions et technologies pour une agriculture performante et durable, en novembre. Des journées techniques sont aussi prévues, le 17 novembre sur le sol et les biosolutions, ou encore sur la méthanisation, mais pour ce dernier thème aucune date n'est encore fixée. Voilà en tout cas de quoi nourrir les quatre axes de travail fixé au pôle pour l'année qui vient:

- les transitions agricoles
- le développement économique et l'innovation
- l'animation territoriale
- l'organisation du site de Bretenière.

Berty Robert



Parmi les temps forts de l'année 2021 au sein d'Agronov: l'organisation, fin septembre de l'Eco Agri Food Challenge, concours d'innovations en lien avec l'agroécologie, qui a donné lieu à des démonstrations sur le domaine Inrae d'Époisse, au sud de Dijon.

Agronov en chiffres

En 2021, Agronov fédère 95 structures
- 83 % sont des structures privées
- 9 % des Organisations professionnelles agricoles (Opa)
- 7 % des centres de formation ou de recherche
- En 2021, 33 nouvelles structures ont rejoint le pôle
- 120 adhérents ont été accompagnés en quatre ans
- le pôle a été impliqué dans cinq Partenariats européens d'innovation (PEI)

// SYNDICALISME

Omega, un bon « bagage » pour responsable agricole

Diffusée par l'institut Ifocap, cette formation est idéale pour les responsables agricoles qui veulent « muscler » leur maîtrise des grands enjeux du moment.



Les cinq responsables agricole de BFC qui viennent de terminer la formation Omega : au premier rang : Chantal Pelletier (58) et Anton Andermatt (71). Derrière, de gauche à droite : Jean-Jacques Lahaye (71), Catherine Faivre-Pierret (25) et Jean-François Lacroix (71).

Récemment, cinq responsables agricoles de Bourgogne - Franche-Comté (Anton Andermatt, Saône-et-Loire, Catherine Faivre-Pierret, Doubs, Jean-François Lacroix, Saône-et-Loire, Jean-Jacques Lahaye, Saône-et-Loire et Chantal Pelletier, Nièvre) ont franchi toutes les étapes du stage Omega, proposé par l'Institut de formation des acteurs du monde agricole et rural (Ifocap). Il permet aux responsables professionnels de développer un leadership et de franchir un cap dans l'engagement. Ce cycle de formation vise le développement de la personne dans son ensemble. Les thèmes traités (l'engagement au service du développement agricole, porter des projets sur les territoires, construire des stratégies au sein des filières, penser l'agriculture et les politiques agricoles au regard des enjeux globaux, l'avenir de l'Europe agricole…) sont choisis en fonction des enjeux contemporains de la profession.

Pour agir concrètement

Cette formation prend en compte le fait que le monde agricole s'est organisé autour des organisations professionnelles pour défendre les intérêts de tous les agriculteurs. Il est important que ces structures soient pilotées par des agriculteurs (rices) pour des agriculteurs (rices). Pour un engagement solide et épanouissant, il importe que les exploitants concernés puissent bénéficier d'une formation efficace, afin qu'il puisse agir concrètement une fois en responsabilité. Omega permet aux responsables professionnels de développer un leadership et de franchir un cap dans l'engagement. Catherine Faivre-Pierret s'exprime sur la manière dont elle a abordé cette formation : *« je conseille de faire la formation Omega au début de nos responsabilités, car cela nous aide à mieux comprendre le fonctionnement de nos organisations, mais également de nos institutions »*. Les méthodes enseignées ont été éprouvées par des générations de responsables mais sont également renouvelées au regard des changements dans les formes de l'engagement et au sein des organisations. Avant chaque module, des séquences de travail à distance, animées de façon interactive avec les médias sociaux, vous permettent de vous préparer sur chaque thème, afin de profiter au mieux des intervenants ou des formateurs lors du module.

Faire des rencontres passionnantes

Suivre la formation Omega permet d'acquérir des connaissances et des savoir-faire essentiels pour être à l'aise dans les fonctions qui peuvent vous être confiées et pour suivre activement vos dossiers. C'est l'opportunité pour rencontrer des personnalités de tout type et des homologues d'autres départements, et de développer un réseau relationnel au sein et à la périphérie de la profession, pour mener à bien des projets sur tout le territoire. *« Le voyage d'étude réalisé à Bruxelles,* poursuit Catherine Faivre-Pierret, *nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement européen et de pouvoir anticiper les prochaines échéances européennes avec les interventions de Pierre Bascou de la direction générale de l'Agriculture et du Développement rural, au sein de la Commission européenne, de Luc Vernet, du think tank agricole Farm Europe et de Paolo di Stefano de la Coldiretti (confédération italienne des agriculteurs). Nous avons aussi pu entendre la voix des consommateurs avec Camille Perrin du Bureau européen des unions de consommateurs (Beuc). Il est important de pouvoir suivre ce type de formation afin d'être en mesure d'assumer pleinement notre engagement dans de bonnes conditions ».*

FRSEA BFC

// EN BREF

Filière bois

LE GRAND RETOUR DU SALON SAPIN EXPO À SAULIEU (21) EN JUIN

Les acteurs de la filière du sapin de Noël ont rendez-vous le 16 juin pour la deuxième édition du salon Sapin Expo, dédié à la production de sapins de Noël naturels. Il s'en vend près de 6 millions d'exemplaires chaque année en France, pour un chiffre d'affaires de plus de 170 millions d'euros. Fort du succès rencontré lors de la première édition du salon en 2016, qui avait rassemblé 450 professionnels de cette filière, Sapin Expo fait son grand retour cette année à l'Espace Jean Bertin de Saulieu, en Côte-d'Or, dans le Morvan, première région française de production de sapins de Noël. Co-organisé par l'Association française du sapin de Noël naturel (AFSNN) et l'Union des producteurs de sapins de Noël du Morvan (UPSNM), l'évènement répond à un vrai besoin d'échanges de cette filière en pleine croissance. Au programme de cette journée : exposition de matériels et des nouveautés agricoles et sylvicoles pour la production de sapins de Noël, solutions et services pour les professionnels du secteur, innovations technologiques, nouvelles techniques de culture, découverte de produits locaux...
Cet évènement offre l'opportunité aux acteurs d'échanger, de faire des rencontres qualifiées et aussi de découvrir les nouveautés des nombreux fournisseurs tels que les fabricants de matériel (production agricole, horticole ou sylvicole), pépiniéristes, fournisseurs d'emballages, de produits de traitements naturels ou chimiques, d'étiquettes, de transports, professionnels de la logistique, établissements bancaires, d'assurance ou encore d'expertise-comptable, venus de toute l'Europe. Sapin Expo bénéficie du soutien de la région Bourgogne - Franche-Comté, du Conseil départemental de la Côte-d'Or et de la ville de Saulieu. www.sapin-expo.fr



ÉLEVAGE

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE

58 Le conseil à la pointe

Le 28 avril dernier, Alsoni Conseil Élevage tenait son assemblée générale. Pour l'occasion, un résumé des diverses activités a été fait.

Lors de l'assemblée générale d'Alsoni Conseil Élevage Nicolas Bouchard, le président, explique : *« La baisse du cheptel allaitant est préoccupante et ne s'est pas arrêtée à nos régions, impactant la production de viande en France, c'est un élément dont nous avons fortement conscience et que nous prenons en compte dans chacune de nos réflexions, c'est ce qui nous pousse au dynamisme pour maintenir nos services sur le territoire »*.



Durant l'assemblée générale, les prix Bovins croissances Bourgogne remis lors du Sommet de l'élevage à Cournon d'Auvergne ont été rappelés, dont celui de l'EARL Divorne (Trucy l'Orgueilleux – 58), qui fera prochainement l'objet d'un article dans Terres de Bourgogne.

Aller de l'avant

Afin d'asseoir cette idée, Cyril Collin directeur d'Alsoni Conseil Élevage, rebondit : *« nous souhaitons poursuivre et renforcer nos activités avec nos partenaires, comme les Chambres d'agriculture. Notre but est d'offrir un conseil de plus en plus pointu et adéquat pour répondre aux problématiques des éleveurs, comme avec l'introduction l'an dernier du diagnostic environnement (CAP2ER) ou encore de l'analyse économique (Couprod)»*.

Gènes d'intérêts

Pour rappel, l'année 2021 a aussi été marquée par la signature de convention avec le laboratoire Terana (voir TDB n° 1639), afin de mettre en place un service dédié à l'analyse des gènes d'intérêts. Nicolas Bouchard souligne d'ailleurs : *« Jusqu'à présent presque 1 900 analyses ont été réalisées »*.

Changement de partenaire

Outre cela, Alsoni Conseil Élevage a dû s'adapter au contexte, comme le détaille Nicolas Bouchard : *« autrefois nous adhérions à une fédération nationale FCEL (regroupant Contrôle laitier et Bovins Croissance), qui avait pour objectifs le développement des nouvelles technologies et de contribuer à l'adaptation de nos élevages à l'environnement social, économique et climatique. Mais, face à la diminution du nombre de bovins et au désengagement de l'État pour le soutien à la génétique, nous avons dû nous rapprocher d'Allice (fédération des entreprises d'insémination artificielle). Ces deux structures ont fusionné après une année et demie de travail pour former Eliance, le 12 avril dernier, et qui regroupera les entreprises de mise en place, les entreprises de sélections et les organismes de conseil en élevage. Le comité de filière sera présidé par Hervé Godet. Cette nouvelle alliance permettra d'être en ordre de marche face au défi climatique, au défi social et aux nouvelles technologies comme l'épigénétique ou l'imagerie 3D »*.

Nouvelle technologie

Le nouvel outil développé par les organismes Bovins Croissance est un portique de 3 m sur 2,5 m équipés d'appareil d'imagerie. Il est portable et démontable. Une fois l'animal placé au centre, l'outil fera une photographie unique de la bête dans son ensemble ce qui fournira les mensurations de l'animal et estimera son poids grâce au volume. Les résultats seront obtenus en instantané. Une connexion internet ne sera pas nécessaire pour le faire fonctionner. De plus, il pourra être placé en intérieur ou en extérieur. Seule une pente de maximum de 2 % sera tolérée pour son bon fonctionnement. Alsoni avance divers avantages à son utilisation, comme l'harmonisation de la collecte de Donnée morphologique au sein d'une même race, la diminution des investissements en matériel de contention ou encore le gain de temps de la collecte à la valorisation de données. Ce projet ne s'arrêtera pas là puisque d'autres utilisations seront mises en avant : le développement d'un dispositif smartphone pour le poids de naissance des bovins en temps réel est un projet qui pourrait voir le jour, la collecte d'autres phénotypes d'intérêt (NEC, remplissage du rumen, mamelle, etc.). Nicolas Bouchard spécifie : *« Les premiers investissements auront lieu dès 2022 pour la R&D et l'achat des premiers prototypes »*.

Nouveau bureau

La composition du nouveau bureau d'Alsoni Conseil Élevage est la suivante :
Pdt : Bouchard Nicolas
VP : Vannier Pierre-Yves et Jardin Stéphane
Trésorier : Lamarre Benoit
Secrétaire : Renaud Frédéric
Membres : Poyet David et Bouteloup Yann

En attente

Mais, pour que cela soit possible, il insiste : *« Pour acquérir cette nouvelle technologie, nous devons bénéficier de l'appui de l'ensemble de nos partenaires techniques et de nos collectivités territoriales afin de sécuriser le modèle économique du projet. Plusieurs échanges sont déjà engagés et nous espérons des retours positifs »*. Malgré l'arrivée de cette nouvelle technologie, il se veut rassurant : *« Cela étant, l'humain doit rester, et est, indispensable, dans la relation entre l'adhérent et la structure Alsoni »*. En attendant, Alsoni Conseil Élevage continue ses travaux sur le service alimentation, herbe ou encore production de fourrage.

Chloé Monget

21 C'est en ce moment // MADE IN VIANDE

Plusieurs élevages de Côte-d'Or participent aux rencontres Made in viande du 11 au 18 mai.

C'est déjà leur septième édition. Les rencontres Made in viande permettent chaque année à la filière élevage de partager son quotidien et ses valeurs au grand public, un peu partout en France. En Côte-d'Or, six exploitations participent à cette opération de communication organisée par Interbev, en partenariat avec la FNSEA : (liste disponible sur www.la-viande.fr, made-in-viande). L'accent est notamment porté sur les écoles, pas moins de 200 scolaires sont ainsi accueillis lors de cette édition.

Une première

Alexandre Cêtre fait partie des participants et reçoit deux classes de l'école primaire d'Auxonne cette fin de semaine. L'éleveur de 47 ans s'est laissé tenter par une proposition de la FDSEA21 : *« Made in viande, je ne connaissais jusqu'à présent que par le biais des journaux ! J'ai accepté car il est toujours bon de communiquer sur nos métiers. Pour les enfants, ce rendez-vous suscitera peut-être des vocations. Il y aura aussi des professeurs, la présentation leur sera aussi dédiée, car ils jouent un grand rôle dans le ressenti des élèves »*.

Au programme

Alexandre Cêtre présentera son atelier d'engraissement de génisses charolaises, limousines et Aubrac, dans lequel une moyenne de 180 bêtes est écoulée chaque année. Un petit tour des parcelles de ses productions végétales sera aussi proposé. L'agriculteur sortira aussi son tracteur et sa barre de coupe, pour illustrer les récoltes. Alexandre Cêtre profite de l'occasion pour aborder la conjoncture : *« les cours sont élevés, une bonne campagne s'annonce pour 2022, même si les moissonneuses ne sont pas encore dans les champs. Pour 2023, ce sera sans doute autre chose, nous nous posons beaucoup de questions avec de l'ammonitrate à plus de 1 000 euros la tonne… La viande est également bien valorisée en ce moment. Personnellement, je ne regrette pas d'avoir arrêté l'élevage laitier il y a 5 ans, il y avait un problème de rentabilité mais aussi de main-d'œuvre. J'ai perdu 80 euros/ha sur mes 60 ha de surfaces fourragères mais le travail n'est pas du tout le même »*.

AG



Alexandre Cêtre accueille deux classes de primaire ce vendredi 13 mai, chez lui, aux Maillys



ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES BOVINS

21 En quête de rentabilité

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or vient d'organiser une journée technique à Fromenteau, entre Saint-Seine-l'Abbaye et Sombernon. Vêlage à deux ans, autonomie protéique et photovoltaïque ont notamment fait l'objet de discussions.



Pour optimiser la rentabilité de son exploitation, toutes les pistes méritent d'être étudiées. Telle est la position de Christophe Jaugey, éleveur de 60 vaches allaitantes à Fromenteau. Ses démarches et réflexions ont permis d'illustrer une grande journée d'élevage, avec des interventions proposées par des conseillers de la Chambre d'agriculture.

Vêlages avancés

L'éleveur évoque tout d'abord le vêlage à deux ans, mis en place au sein de son cheptel charolais : *« Les études de marges brutes réalisées par Bovins Croissance m'ont incité à prendre cette voie, sachant que j'avais aussi quelques problèmes en repro et des génisses qui étaient bien assez en état. Je m'étais renseigné sur le sujet depuis un petit moment déjà. J'étais prêt psychologiquement à le faire, ce n'était pas si évident que cela car mettre une petite broutarde à la reproduction n'est pas dans nos habitudes… Pour mettre toutes les chances de son côté, je dirais qu'il ne faut surtout pas négliger la croissance des génisses. Porter une attention particulière aux premiers allaitements est aussi très important. Le vêlage à deux ans me permet de gagner un an de production et d'aller plus vite dans la sélection. Mon chargement est aujourd'hui moins élevé, c'est un autre critère que je recherchais. Les croissances sur les jeunes vaches sont toutefois un peu retardées, ces animaux se confondent au troupeau après seulement cinq ans ».*

Recherche d'autonomie

Christophe Jaugey a profité d'une reconversion bio dans ses grandes cultures pour devenir davantage autonome sur le poste alimentaire de ses animaux : *« Bovins Croissance m'a encore été très utile. Les études montraient que la production était au rendez-vous, mais avec des charges trop élevées en concentrés. Il fallait donc actionner un levier. Le passage en bio dans ma partie végétale est plutôt bien tombé : les légumineuses que je me suis mis à cultiver ont permis d'assurer l'apport protéique pour l'engraissement des animaux. Grâce à la luzerne et au trèfle, je n'achète pratiquement plus de tourteaux aujourd'hui. Il n'y a même plus du tout pour les vaches d'élevage. Pour les autres catégories, les rations en comportent désormais 2 % contre 20 % auparavant. En termes de performances, les bovins tournent bien, je ne vois aucun changement par rapport aux concentrés ».*

1, 2, 3 soleil

Christophe Jaugey a également opté pour le photovoltaïque. Quatre bâtiments sont équipés de panneaux solaires depuis 2009, pour une surface totale de près de 2000 m² et une puissance de 265 kWc. L'agriculteur ne regrette pas du tout cette diversification générant un revenu supplémentaire certain : *« à l'époque, il était osé et risqué de le faire. Le photovoltaïque était encore tout récent, le premier décret n'ayant été signé qu'en 2006. Cela aurait pu mal se passer. Le bilan est positif aujourd'hui, avec une production supérieure à 6 % aux prévisions. Le réchauffement climatique joue peut-être favorablement. Je suis aussi dans un secteur venté et je n'ai eu qu'un seul nettoyage à effectuer depuis la mise en route. Il y a néanmoins des aléas et des frais : l'an passé, j'étais concerné par l'éventuelle révision des tarifs des plus de 250 kWc. Cela aurait posé problème, sachant que mes emprunts ne finissent que dans trois ans. L'an passé, j'ai dû changer tous mes onduleurs pour une somme de 50 000 euros. L'entreprise avec qui je travaillais a arrêté son activité photovoltaïque et n'a pas assuré sa garantie matérielle ».*

AG

Mais aussi…

L'exploitation a également été sollicitée il y a quelques années afin de constituer des références sur les bilans carbone des exploitations bovins viande. Cette thématique a fait l'objet d'un quatrième atelier qui avait pour but de présenter les leviers techniques disponibles. L'objectif étant d'identifier à travers les diagnostics carbones des pistes d'améliorations, adaptées à chaque exploitation, permettant une amélioration de l'empreinte carbone, des performances technico-économiques et potentiellement la commercialisation des crédits carbone.

58 Pour tous les détenteurs d'équins

// FORMATION POULINAGE

À destination des détenteurs d'équins, professionnels ou amateurs, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, en partenariat avec l'Institut Français du cheval et de l'équitation, organise une formation sur le poulinage le 8 juin à Cercy-la-Tour.

« Nous avons décidé d'organiser plusieurs formations dédiées aux détenteurs d'équins suite à une enquête diffusée en 2019 auprès de 150 personnes qui a révélé plusieurs besoins de formation sur différents thèmes dont le suivi de la gestation, l'utilisation des plantes et des huiles essentielles, ainsi que la valorisation des prairies. En plus de la formation poulinage proposée le 8 juin à Cercy-la-Tour, une seconde aura lieu en octobre prochain (pas encore de dates précises) qui aura pour thème l'initiation à l'utilisation des plantes et des huiles essentielles sur les chevaux » pointe Emma Larue, conseillère Installation et diversification à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Afin que la formation soit la plus précise possible, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a fait appel à l'Institut français du cheval et de l'équitation. Laure Arbogast, ingénieure projet et développement ainsi que responsable de formation, délégation Territoriale Est (Bourgogne Franche-Comté et Grand-Est) à l'Institut français du cheval et de l'équitation précise *« l'objectif général de nos formations est d'aboutir à la professionnalisation des pratiques pour que tout se passe dans les meilleures conditions possibles que ce soit pour le cheval ou son propriétaire ».*



IFCE

La formation poulinage sera animée par Michaël Toutain, formateur expert en techniques d'élevage et de reproduction équine.

Le programme

La formation poulinage débutera sur une première pratique théorique concernant le suivi de gestation, des méthodes de prédiction du poulinage, du déroulement de ce dernier ou encore des indicateurs de bonne santé du poulain mais également du transfert de l'immunité de la jument vers son poulain. Dans un second temps, la pratique sera mise en avant avec l'observation d'une délivre, l'analyse de la qualité du colostrum, utilisation d'un tire-lait ou encore du snap-foal. *« Nous allons parler de tous les problèmes qui peuvent survenir afin que les participants puissent savoir comment et quand réagir dans n'importe quel cas »* précise Laure Arbogast avant d'ajouter : *« avoir un poulain c'est un monde à part entière et notre rôle est d'aider les détenteurs à entrer dans cet univers ».* La formation aura lieu le 8 juin (partie théorique en salle au foyer rural de Cercy-la-Tour et partie pratique au haras éponyme). Elle sera animée par Michaël Toutain, formateur expert en techniques d'élevage et de reproduction équine.

Chloé Monget

Tarif : 50 euros pour les « ressortissants » Vivéa. Pour les particuliers ou les salariés, renseignements au 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

PREFATECH

ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON

ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON

POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE

Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.

Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.

ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr



Fosse à lisier



Panneaux de stabulation



Murs de silo

// POIS

Quelle stratégie face aux maladies ?

La floraison est la phase où la pression des principales maladies est la plus importante. Avec des pois d'hiver en floraison et les pois de printemps en approche de la floraison, il est important de préparer sa stratégie en fongicides.



	10-12 feuilles	Début de floraison	Début de floraison + 15 jours	Fin floraison
Pois d'hiver Année à pression précoce	AMISTAR 0.5 à 0.75 L/ha	PROSARO 0.75 L/ha ou AMISTAR 0.75 L/ha (1) ou PICTOR ACTIVE 0.8 L/ha	PROSARO 0.75 L/ha ou AMISTAR 0.75 L/ha (1) ou SUNORG PRO 0.6 à 0.8 L/ha	
Pois d'hiver Année à forte pression : printemps humide, pression rouille		AMISTAR 0.75 L/ha ou PICTOR ACTIVE 0.8 L/ha	PROSARO 0.75 L/ha ou AMISTAR 0.75 L/ha (1)	AMISTAR 0.75 L/ha (1) ou SUNORG PRO 0.6 à 0.8 L/ha
Pois d'hiver Année classique : pression moyenne		AMISTAR 0.75 L/ha	PROSARO 0.75 L/ha	
Pois de printemps Année à forte pression : printemps humide		PICTOR ACTIVE 0.8 L/ha ou	AMISTAR 0.75 L/ha (1)	
Pois d'hiver et de printemps Année à faible pression		AMISTAR 0.75 L/ha		

(1) AMISTAR est limité à 2 applications par an (1 seule application si le sol > 45% d'argile)

Le printemps plutôt doux et sec favorise une pression en maladies faible à moyenne. Cependant, la situation reste à surveiller en fonction de l'évolution de la météo sur les prochaines semaines.

Le premier traitement début floraison est essentiel

Le premier passage en début de floraison est un incontournable. Il permet de prévenir le risque de développement de certaines maladies comme le botrytis difficilement contrôlable avec un traitement en curatif. Le premier passage permet aussi de maîtriser des maladies comme l'ascochytose observables sur les pois depuis la phase végétative.

Un nouveau fongicide contre l'ascochytose, le botrytis et le sclérotinia

Le PICTOR® ACTIVE est un nouveau fongicide qui est composé de deux substances actives, le boscalid et le pyraclostrobine, permettant de contrôler l'ascochytose, le botrytis et le sclérotinia.
Il est homologué à 1 l/ha au stade BBCH 51 (apparition des boutons floraux) au stade BBCH 75 (50 % des gousses ont atteint leur longueur finale).

Adapter sa stratégie en fonction du contexte météorologique et de la pression en maladies de l'année

Généralement, le pois d'hiver est plus exposé aux maladies et nécessite donc une protection plus importante que celui de printemps. On compte environ 2-3 passages en fongicides pour le pois d'hiver contre 1-2 passages pour le pois de printemps. Le nombre de passages est à adapter à la pression en maladies de l'année et aux conditions météorologiques qui vont favoriser ou non les maladies.

En général, il est conseillé de privilégier des produits à base d'azoxystrobine (AMISTAR) ou un PROSARO pour le premier passage fongicide en début de floraison.

Maurane PAGNIET – Terres Inovia

// EN SAVOIR +

canner le QR code pour vous aider à diagnostiquer les maladies aériennes du pois de printemps

Latitude GPS veille sur les agri-technologies de demain

En 25 ans, Latitude GPS est devenue une référence de l'agriculture de précision. Toujours hébergée dans la ferme familiale, l'entreprise s'étend sur 60 départements. Latitude GPS y commercialise notamment les marques Trimble, Precision Planting, Phenix et Horizon.

Un corps de ferme typique de l'Eure héberge Latitude GPS, des murs en contraste avec le high-tech qu'ils abritent. Latitude GPS est née sur le plateau du Neubourg. *« Les innovations ne sont finalement que des outils au service de l'agronomie, estime Emmanuel Vauquelin, son fondateur, mais elles en facilitent grandement les études. »*

LA CULTURE GEEK APPLIQUÉE À L'AGRICULTURE

Latitude GPS cultive son lien au sol. En grandissant au milieu des blés, Emmanuel Vauquelin assume sa culture *« un peu geek avec ses ordinateurs TO7 ou Amstrad »*. Ce fils d'agriculteur vous parle d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître. Un temps où la technologie se passait des *« start-up »*. Pourtant, Emmanuel Vauquelin suivait déjà le rythme des innovations… En 1997, il fait le tour des champs avec son quad et un GPS pour l'arpentage des parcelles. Dès 1999, la cartographie de rendement est installée sur la moissonneuse-batteuse de la ferme. *« Je réalisais ensuite des analyses de sols selon les résultats »*, raconte Emmanuel Vauquelin. Il se passionne pour le GPS. L'entreprise se développe en commercialisant des barres de guidage à led. Dans le contexte de l'époque - les amateurs se rappelleront que le Nokia 3310 à la pointe de la technologie - c'est une petite révolution.

Précision et rentabilité
- 2 jours de retard à la levée du maïs, c'est 13 % de rendement en moins.
- 1 % de précision de semis en moins, c'est une perte de 2 qx/ha.

L'AGRICULTEUR QUI PARLE AUX AGRICULTEURS

Au fil des ans, Latitude GPS est devenue distributeur-importateur Trimble, puis réparateur. Aujourd'hui encore, le GPS demeure la colonne vertébrale de l'entreprise. *« Notre rôle est de rester en veille sur toutes les technologies qu'on peut y associer. »* L'innovation est l'ADN des activités de l'entreprise. Latitude GPS compte désormais 50 salariés, couvre 60 départements, les DOM-TOM et l'Afrique francophone. Cependant, le lien au terrain reste au cœur du développement. *« Tous les produits commercialisés sont testés sur l'exploitation familiale. Je ne sais pas les vendre sans les avoir essayés. C'est l'agriculteur qui parle aux agriculteurs »*, souligne le chef d'entreprise.

DES TECHNOLOGIES PENSÉES PAR DES AGRICULTEURS

Les marques distribuées proposent la même philosophie : du matériel haut de gamme et pensé par les agriculteurs. Le créateur des bineuses Phenix, dont la technologie repose sur un guidage par caméra colorimétrique, dispose d'une ferme pilote dans l'Yonne. C'est également le cas de Precision Planting, qui permet de pratiquer le *« retrofit »* sur semoir. Tout comme le dernier arrivé dans la gamme, le semoir de précision Horizon, et son chasse débris novateur qui est fabriqué en Grande-Bretagne. Emmanuel Vauquelin maintient ainsi une veille permanente. Et même s'il *« ne parle pas un mot d'anglais »*, le bon sens paysan et la passion des agri-technologies font office de langage universel.

UNE CELLULE DÉDIÉE À LA RECHERCHE D'INNOVATION

« L'innovation me fait vibrer » résume Emmanuel Vauquelin. Conscient de cette évolution perpétuelle, Latitude GPS dispose donc d'une cellule Innovation et Nouvelles Technologies. *« Notre but est d'imaginer le besoin de l'agriculteur, de lever les freins et d'assembler les outils. Nous avons une vision globale avec une finalité : créer de la valeur pour l'agriculteur. »*





Emmanuel Vauquelin : *« En 2022, nous distribuons maintenant la marque Horizon Agriculture. Le semoir DSX utilise des éléments composés d'un chasse-débris rotatif en étoile, d'un disque semeur et d'une roue de rappuyage. Il se décline en largeurs de 4 ; 4,5 ; 6 ; 6,4 ; 7,2 et 8 m ».*

DATE CLÉS
1998 : création de Latitude GPS
2001 : importateur et distributeur Trimble
2013 : réparateur Trimble
2016 : intégration au réseau Vantage
2019 : importateur et distributeur Precision Planting
2021 : distributeur Phenix
2022 : importateur et distributeur de la gamme Horizon Agriculture

PUBLI RÉDACTIONNEL

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Tour de plaine bio

La Chambre d'agriculture organisait le 28 avril dernier un tour de plaine bio sur l'exploitation de Vincent Roeser, au Val des Rosiers (Clamecy).

« Je prévois de m'installer d'ici 24 mois sur l'exploitation familiale qui est déjà en bio, et ce tour de plaine permet de voir ce qui se fait techniquement sur les cultures notamment de printemps avec le tournesol » explique Grégoire Masson participant au tour de plaine mis en place par la Chambre d'agriculture sous la houlette de Philippe Jaillard (conseiller d'entreprise et conseiller bio élevage) accompagné par François Bonal, (conseiller productions végétales, référent grandes cultures biologiques et bassins-versants), le 28 avril chez Vincent Roeser près de Clamecy.

Le tour de plaine a été l'occasion de discuter de l'implantation des cultures de printemps par la visite de parcelles : pois chiche, orge de printemps, blé de printemps, tournesol ainsi que de l'état des lieux des céréales d'hiver par la visite d'une parcelle de triticale. De plus, les participants ont pu apprécier la qualité du désherbage et les pratiques de Vincent Roeser, comme le labour sur toutes ses surfaces. Ainsi, il utilise la houe rotative pour ouvrir le sol sur ses cultures d'hiver et de printemps, suivi selon le salissement, d'un ou deux passages de herse étrille. Pour les cultures à grand écartement comme le tournesol, 2 à 3 passages de bineuses sont pratiqués.

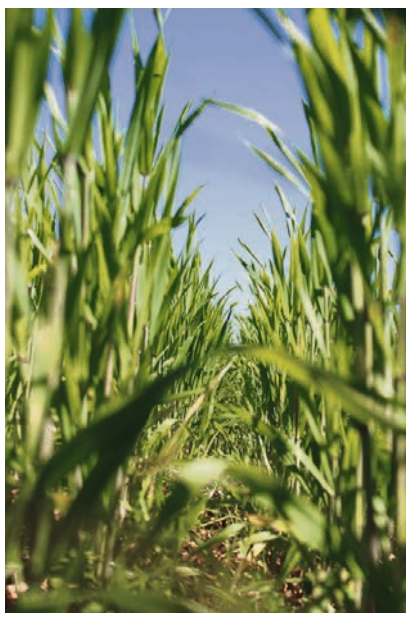


Le pois chiche a été présenté avec un rendement aléatoire.

Le pois chiche, une carte à jouer

Un focus a été fait sur une culture destinée à l'alimentation humaine, le pois chiche, culture simple à conduire mais au rendement aléatoire et à la commercialisation locale recherchée. *« Cette légumineuse a un rendement pouvant tout de même atteindre 15 à 25 q »* précisent Philippe Jaillard et François Bonal *« elle permet un bon relais de culture au milieu de la rotation entre deux céréales à paille, toutefois le reliquat azoté reste modéré. Le pois chiche fait partie des cultures dont l'état et le rendement diffèrent peu du conventionnel hormis pour le désherbage »*.

Concernant la culture de pois chiche, notamment les semis sur l'année 2020, Philippe Jaillard détaille : *« nous avons réalisé des comparatifs entre les semoirs monograine et classique. Pour le premier nous avons obtenu 25 quintaux pour un écartement de 50, alors que pour le second nous avons récolté 17 quintaux »*. Cette différence s'explique par le nombre de grains plus élevé sur le semis au semoir monograine, *« mais ceci demande confirmation en réalisant d'autres essais supplémentaires »* insiste Philippe Jaillard. Les herses ont aussi eu leur moment, ainsi Vincent Roeser a remarqué que sa herse étrille mécanique (12 m) plongeait légèrement dans les extrémités à cause du poids, et de son côté Philippe Jaillard a rappelé que ce système était préférable à une herse étrille à vérin (en 15 m), qui elle se relevait et donc *« ne travaillait pas »* …



La parcelle de triticale a eu un désherbage (herse étrille) le 26 février, puis un autre fin mars « pour aérer le pied » souligne Vincent Roeser.

Qualité

Enfin, les discussions se sont poursuivies sur l'utilisation du fumier : *« À partir du moment où la paille est propre, on peut s'attendre à ce que le fumier soit de qualité »* souligne Philippe Jaillard, avant de conclure : *« enfin si toutes les étapes sont respectées bien évidemment. On peut avoir une matière première excellente, mais si on ne fait pas les bons gestes, ça ne sert pas à grand-chose »*.

Chloé Monget

L'exploitation de Vincent Roeser

En cours de conversion (3e année), l'exploitation est de 200 ha au total sur trois sites différents : 60 ha au Val des Rosiers, 45 ha à Moulot et 90 ha à Latrault. *« Je travaille sur trois bassins de captages différents, donc avec trois contraintes différentes mais aussi avec trois facilités pour la conversion »* **pointe Vincent Roeser. Il produit cette année : triticale, blé de féverole, pour les cultures d'hiver et pois chiche, tournesol, orge et blé de printemps pour les cultures de printemps.** *« Mon père pensait à passer en bio, mais c'est à mon installation que tout s'est mis à changer – avec l'accord et le soutien de mon père d'ailleurs. Cela me paraissait important car je ne voulais pas passer ma vie sur un pulvé, et le système conventionnel n'était pas en accord avec mes valeurs. Pour la suite, j'espère monter en compétences pour faire mon métier de mieux en mieux »*.

// DÉGÂTS DE CORVIDÉS

21 Il faut déclarer les dégâts !

Les corvidés sont responsables chaque année de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de milliers d'euros de dégâts sur le département. Pour maintenir leur classement en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ex-nuisible), les agriculteurs doivent déclarer les pertes subies.

La régulation des corvidés est possible grâce à son classement comme *« espèce susceptible d'occasionner des dégâts »*. Pour maintenir ce classement, le département doit pouvoir s'appuyer sur la réalité chiffrée des dégâts constatés chaque année. Comme le précise Sébastien Gautier, directeur de la FDSEA21, *« C'est l'affaire de tous. Trop peu de dégâts sont déclarés chaque année par rapport à la réalité de terrain. Chaque agriculteur qui subit des dégâts de corvidés doit les déclarer, si nous ne voulons pas prendre le risque de perdre le classement nuisible. Si ça devait arriver, il n'y aurait plus de régulation possible et les agriculteurs seraient les premiers à en subir les conséquences. Déclarer les dégâts subis, c'est très simple et ça ne demande que très peu de temps ! »*.

En effet, afin de faciliter ces déclarations et leur chiffrage, la FREDON, la FDSEA, la Chambre d'agriculture, et la FDC ont élaboré un formulaire type. Il faut utiliser un formulaire par espèce et par commune, et surtout préciser le montant des dégâts (selon votre estimation : coût semence, semis, temps travail, …). Alors, à vos déclarations !

FDSEA21



FDC21

// EN SAVOIR +

Le formulaire est disponible sur le site de la FDSEA 21 (rubrique nuisible) ou sur demande à la FDSEA, la FREDON ou la FDC21.

La Chanvrière
Le champ de tous les possibles

DEVENEZ PRODUCTEUR DE CHANVRE

La Chanvrière, leader européen dans la production et la transformation du chanvre, est installée à **Saint-Lyé (10)**.

La coopérative La Chanvrière compte 660 producteurs pour plus de 11 000 ha emblavés en 2022. Elle s'est dotée d'un **nouvel outil industriel, innovant et performant** qui lui permet d'augmenter considérablement ses capacités de production et de développer sa position de Leader en Europe.

Pour répondre à ses **marchés en pleine expansion, La Chanvrière** a besoin d'**augmenter ses surfaces de chanvre d'environ 3000 ha pour 2023**.

Le chanvre, qui ne nécessite ni produits phytosanitaires ni irrigation, est une excellente tête de rotation et piège à nitrates. C'est une culture qui a des faibles besoins en azote, qui permet d'améliorer la structure du sol et d'allonger les rotations.

Nous recherchons de nouveaux adhérents dans l'Yonne (89) et la Côte d'Or (21).

N'hésitez plus, dès 2023 rejoignez une coopérative en plein développement en devenant producteur de chanvre !

CONTACT :

Claire BUREAU, Responsable du service amont et relations adhérents à La Chanvrière
E-mail : **cbureau@lachanvriere.com** • Tel : **06.23.36.67.56**.

// DIJON CÉRÉALES

21 Rassemblés autour des marchés en tension

La faute à la crise sanitaire, le rendez-vous n'avait pas pu avoir lieu depuis fin 2019. La traditionnelle conférence des marchés Dijon Céréales s'est déroulée le 5 mai à Longvic.



Arthur Portier, consultant matières premières chez Agritel.

Guillaume Dandoy, responsable du pôle nutrition végétale de l'union Area.

Plusieurs experts des marchés des fertilisants et des céréales ont partagé un panorama allant du contexte de tension internationale à l'équilibre des exploitations agricoles de Bourgogne Franche-Comté. Sofian Dekkiche, trader chez Ameropa, rappelait les fondamentaux avec un marché des engrais azotés structurellement *« short »* depuis plusieurs mois. Il évoquait bien sûr la prépondérance du gaz (et de son prix) dans la fabrication de l'azote, mais aussi d'acteurs comme la Russie et l'Ukraine et la Biélorussie dans le commerce mondial des engrais et solutions azotées. La parité euro/dollar, le ratio prix engrais / prix céréales, les hausses du fret et du pétrole abondent l'inflation. *« Une certitude pour nous, les prix vont demeurer hauts sur la campagne 22-23, avec sans doute de la volatilité. La meilleure des solutions face à la situation, acheter régulièrement ! »*.

Un message entendu par Guillaume Dandoy, responsable du pôle nutrition végétale de l'union Area, une activité d'approvisionnement qui pèse 1,4 million de tonnes pour les 18 coopératives membres. *« L'anticipation de nos besoins est un facteur clé pour sécuriser nos achats et vos futurs approvisionnements, dans une approche multi-sources, multiproduits, s'appuyant aussi sur une logistique multimodale avec par exemple les contre-voyages d'engrais depuis Fos-sur-Mer »*. Cette recherche d'anticipation, Dijon Céréales l'a mise en œuvre en consultant ses adhérents autour de leur stratégie d'achat d'approvisionnements 22-23, et pour laquelle Benjamin Boyet, directeur des approvisionnements, notait une baisse importante des intentions de fumure de fond.

Des marchés céréaliers déstabilisés

Arthur Portier, consultant matières premières chez Agritel, dressait le constat de marchés céréaliers déstabilisés et inscrits de toute façon, à un horizon de 25 ans, dans une course à la production pour suivre la consommation (+ 165 Mt de blés nécessaires en 2050 pour nourrir le monde). Conjoncturellement, le conflit en Ukraine pourrait faire reculer la production locale de blé de 6 millions de tonnes en 2022. L'expert a rappelé l'impact météo aux USA sur le bilan mondial, avec une zone de production de blé frappé par la sécheresse et d'orge en excès hydrique. *« De grandes zones de production de blé sont également menacées (Maghreb, Moyen-Orient et Asie du Sud), ce qui, en l'absence de l'Ukraine, pourrait nous faire entrer dans une période de tension extrême »*. D'autant plus que, côté maïs, la production est sur le fil avec des surfaces implantées en net recul (-4 millions d'hectares USA, UE et Ukraine). Pendant ce temps, les Russes pourraient eux réaliser une excellente récolte de blé avoisinant les 85 millions de tonnes…

Franck Pasquiet, directeur commercial de l'union Cérévia (coopératives de l'Alliance BFC et Oxyane) notait que le marché des privés algériens, tunisiens ou marocains est peu captif et que le conflit en Ukraine n'a pas énormément fait reprendre de l'intérêt au blé français sur les derniers appels d'offres (discount de 50 € des origines roumaine/bulgare, concurrents toujours plus agressifs). *« Le blé français vaut mieux que sa teneur, mais la qualité du lot français est systématiquement dans la limite basse des cahiers des charges des acheteurs internationaux. Il faut cependant continuer de faire de la qualité, de la protéine et du gluten, même si l'aspect prix du pain pèse lourd dans la balance quand nous accusons 15 à 20 euros/tonnes de différence vis-à-vis des Pays de l'Est »*.
Concluant les débats, le directeur général de Dijon Céréales Christophe Richardot, admettait le climat d'incertitude engendré par le contexte, mais face à cela, le président de la coopérative Didier Lenoir appelait à garder la tête froide, *« le modèle et la dynamique coopérative sont des atouts pour s'adapter et faire preuve de résilience ! »*.

COMMUNIQUÉ

// SURSEMIS

89 Où en est-on des essais à Cussy-les-Forges ?

Suite à la journée technique organisée le 21 septembre dernier, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le réseau Cuma BFC et Alysé ont organisé une visite d'essais de sursemis, dans la même parcelle située à Cussy-les-Forges, afin de faire le point sur les premiers résultats obtenus.

Le 21 septembre dernier, une journée technique sur le sursemis de prairie était organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le réseau Cuma BFC et Alysé, à Cussy-les-Forges. Une journée faite à la demande des agriculteurs afin de trouver une solution face à la problématique de dégradation des prairies due aux années sèches.
Rappelons que le sursemis consiste à réimplanter des espèces à bonnes valeurs fourragères dans une prairie dégradée sans toutefois interrompre la production fourragère. Dans le but d'essayer d'améliorer et d'augmenter la qualité et la quantité du fourrage.

Investir à plusieurs, c'est diminuer les risques

Le jeudi 5 mai, une visite d'essais était organisée dans la parcelle, pour présenter les premiers résultats obtenus. *« Cette restitution s'est déroulée en trois temps. Un premier pour aborder la dégradation des prairies et les solutions possibles pour remédier à cela (dont le sursemis, ndlr). Un second sur les résultats qu'on a pu avoir sur le suivi en bandes. Et un dernier temps sur la réflexion à avoir autour des coûts engendrés par les machines capables d'effectuer cette technique »*, détaille Richard Wylleman, conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« Là-dessus, il est d'ailleurs intéressant d'investir à plusieurs, pour se faire la main sur la technique et réfléchir ensemble à son évolution »*. *« En investissant à plusieurs, on diminue également les risques d'échec par le partage d'expérience et cela permet d'optimiser la machine sur différentes exploitations et plus de surface »*, ajoute Flora Chapotin, animatrice Cuma BFC. Notamment pour les matériels dédiés uniquement au sursemis. Car si certains peuvent répondre à plusieurs besoins et travaux dans le champ, d'autres ne sont utilisés que pour cette technique.
Quant aux premiers résultats ? *« On remarque des taux de levées moyens en machine sur du comptage de trèfle. On voit également l'intérêt d'entretenir sa prairie et donc de diminuer la quantité de matière pour pouvoir réussir le sursemis »*, commente Richard Wylleman.

D'autres visites prévues

Le projet ne se termine pas là. *« Désormais, il va y avoir une exploitation de la parcelle par l'exploitant et derrière on refera très certainement des mesures plutôt qualitatives cette fois-ci, pour voir si ce qui a été implanté à l'automne revient, s'est maintenu et si cela apporte une amélioration de la prairie. C'est un sujet qui va s'inscrire dans le temps, sur lequel on va avoir un regard dans le temps »*, conclut le conseiller de la Chambre.

Christopher Levé



Le 5 mai, une visite d'essais a eu lieu à Cussy-les-Forges pour faire le point sur la technique du sursemis.

ENVIRONNEMENT

// ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

Un enjeu de santé publique

À travers la loi mobilités, l'État et les collectivités se sont engagés ces dernières années pour l'amélioration de la qualité de l'air par le biais d'un déploiement des zones à faibles émissions (ZFE). Décryptage.

« En France, la pollution de l'air est responsable de près de 40 000 décès prématurés par an », pointe la dernière enquête de Santé publique France. Alors que la première zone à faibles émissions (ZFE) a vu le jour à Paris le 1er septembre 2015 pour les poids lourds, bus et autocars, la mesure s'est depuis étendue à tous les véhicules (voitures particulières, véhicules utilitaires légers, poids lourds, deux-roues motorisés) à l'exception des engins agricoles, et à d'autres secteurs géographiques. Aujourd'hui, la France compte onze ZFE dont les métropoles de Lyon (Rhône), Saint-Étienne (Loire), Grenoble (Isère) et Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Ce dispositif a déjà fait ses preuves en Europe avec plus de 250 zones déployées depuis plusieurs années sous le dénominatif low emission zone (LEZ). *« Selon un retour d'expériences européennes, le bénéfice d'une LEZ sur la qualité de l'air est significatif pour les particules (PM). Pour les oxydes d'azote, il sera d'autant plus important que les niveaux de restriction seront ambitieux. Ainsi, l'introduction de l'Ulez (Ultra low emission zone) dans le centre de Londres où les diesels sont dorénavant interdits se traduit par une réduction de près de 50 % des émissions de NOx »*, explique Chantal Derkenne, ingénieure au service Qualité de l'air à l'agence de la transition écologique (Ademe). Cette dernière souligne que *« la mise en place d'une zone à faibles émissions ne peut pas résoudre à elle seule les problèmes de qualité de l'air. C'est un dispositif à déployer parmi un ensemble plus large de mesures pour limiter les émissions de polluants »*. Un sentiment partagé par Charlotte Lepitre, responsable projets et partenariats à Atmo France, fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air. *« De nombreux efforts sont à faire pour avoir une amélioration de la qualité de l'air globale sur tout le territoire national. Tout n'est pas de la responsabilité du citoyen, les actions doivent aussi venir des secteurs industriels, maritimes et agricoles, mais aussi des décideurs publics »*, ajoute-t-elle.



Au 25 avril 2021, 18,5 millions de certificats qualité de l'air ont été commandés soit 48 % du nombre total de véhicules en circulation en France, selon Atmo France.

Protéger les habitants des grandes villes

Mais en quoi consistent réellement ces ZFE ? Face à une mauvaise qualité de l'air en France, l'État et les collectivités locales ont choisi de lutter conjointement contre ce fléau sanitaire à travers le déploiement, en 2018, de zones à faibles émissions. Ce dispositif consiste, selon les indicateurs propres à chaque localisation, à limiter – sur des plages horaires déterminées - l'accès à une partie du territoire aux véhicules les plus émetteurs de polluants atmosphériques pour améliorer non seulement la qualité de l'air dans les zones les plus touchées par cette pollution mais aussi la santé des citoyens. Ainsi, seuls les véhicules les moins polluants (en fonction de leur certificat Crit'Air) ont le droit de circuler lors des périodes où la circulation est restreinte. *« Au 25 avril 2021, 18,5 millions de certificats qualité de l'air ont été commandés soit 48 % du nombre total de véhicules en circulation en France »*, indiquait une étude d'Atmo France. *« La mise en place progressive des restrictions laisse du temps aux individus et acteurs économiques pour s'adapter par le remplacement de leur véhicule mais aussi par des changements en faveur de mobilités alternatives et d'autres modes d'organisation au quotidien »*, ajoute Chantal Derkenne. *« L'évaluation des impacts sur la qualité de l'air diffère d'une ZFE à une autre mais, selon les cas, des réductions de concentrations dans l'air de NO_2 (oxyde d'azote) et PM10 (particules) jusqu'à 12 % et de 15 % de PM2,5 peuvent être observées »*, prévient le ministère de la Transition écologique et solidaire. Des textes réglementaires européens fixent des valeurs limites de concentration à ne pas dépasser, au même titre que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui a, elle, durci le seuil pour garantir un non-risque sanitaire. Depuis l'été dernier, le déploiement des ZFE est devenu obligatoire pour les agglomérations métropolitaines de plus de 150 000 habitants, comme l'indique l'article 119 de la loi climat et résilience. *« Les grandes métropoles doivent considérer cela comme une opportunité d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants. C'est un outil pertinent pour les zones urbaines, mais pas le seul »*, conclut Charlotte Lepitre.

Amandine Priolet

// EAU

La Côte-d'Or et l'Agence RMC renouvellent leur accord

Dans un contexte général où la sécheresse pointe déjà de manière inquiétante, le département de Côte-d'Or réaffirme son engagement sur le modèle de gestion de l'eau qui lui semble pertinent. La question de l'indépendance alimentaire n'est pas loin…

Dix départements français en dépassement du seuil d'alerte sécheresse, le 8 mai : la question de l'eau s'impose d'emblée comme une problématique délicate. Pour l'instant, aucun département de Bourgogne Franche-Comté n'est encore concerné mais la tendance suscite quelques inquiétudes. C'est dans ce contexte que s'inscrivait le renouvellement de l'accord-cadre entre le département de Côte-d'Or et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le 5 mai à Dijon. Une signature qui est intervenue alors que le comité de bassin avait choisi la capitale régionale pour se réunir en instance. Le premier accord-cadre de ce type avait été signé en 2013 et le nouveau va courir jusqu'à 2024. La gestion de l'eau est une donnée sensible en particulier pour ses usages agricoles et la Côte-d'Or a cette particularité d'être à cheval sur trois bassins : Rhône-Méditerranée-Corse, Seine Normandie et Loire Bretagne. *« Nous devons être très attentifs au modèle de l'eau,* soulignait François Sauvadet, président du Conseil départemental, *notamment en secteur rural. Nous avons pris nos responsabilités, même si nous n'avons pas de compétence stricte sur l'eau. Je tiens beaucoup au modèle des agences de l'eau, au sein desquelles on peut faire converger des intérêts différents. Nous avons notre mot à dire sur le modèle de gestion de l'eau et mon objectif, c'est de l'eau pour tous, partout, et à un prix acceptable… »*

Trois axes de travail

Le cosignataire de l'accord, Laurent Roy, directeur général de l'Agence de l'eau rappelait, pour sa part, l'importance de l'eau dans une logique de recherche d'indépendance alimentaire, tellement d'actualité aujourd'hui. *« Nous avons besoin de travailler avec les départements »* ajoutait-il. Cet accord-cadre s'articule selon trois axes :

- le suivi et la connaissance des réseaux
- l'appui aux territoires, par exemple, avec une aide aux financements de captages
- la promotion des politiques innovantes, sur des thématiques diverses telles que la désimperméabilisation, ou la réutilisation des eaux usées traitées.



Philippe Bruchot

Laurent Roy, (à gauche), directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, et François Sauvadet, président du Conseil départemental de Côte-d'Or.

Le nouvel accord permettra de poursuivre les chantiers engagés, inscrits dans le cadre de la Stratégie départementale de l'Eau, réaffirmée par l'assemblée départementale en février et pour laquelle le Département consacre 10,50 M€ sur 5 ans.

Berty Robert

// EN BREF

Situation de l'eau dans la Nièvre

Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, a réuni le 2 mai 2022 les services de L'État et les services de Météo France afin de faire un état des lieux de la situation hydrologique du département. Si les cours d'eau du département présentent encore aujourd'hui un débit supérieur aux seuils de déclenchement des mesures de restriction des usages de l'eau, les faibles précipitations de l'hiver dernier et de ce printemps n'ont pas conduit à une recharge suffisante de la ressource. Cette situation risque de se dégrader rapidement en l'absence de précipitations significatives dans les jours à venir. Dès à présent, le préfet appelle les usagers à une gestion parcimonieuse de la ressource en eau, qu'elle provienne d'un point de prélèvement privé ou d'un réseau public de distribution. Un point de situation sera prochainement présenté devant le comité local des usagers de l'eau présidé par le préfet.

(D'après communiqué).

// EMPLOI

Le défi maintien dans l'emploi, la solution aux crises

Service créé par Ocapiat, le défi maintien dans l'emploi permet de résoudre des difficultés en contexte de crise. Accessible pour les TPE de moins de 11 salariés, ce service a pour principe de voir la formation professionnelle être assurée directement au sein de l'entreprise de l'exploitant qui en fait la demande.

Créé par Ocapiat, le défi maintien dans l'emploi est un service qui a pour vocation de résoudre des difficultés en contexte de crise (crise sanitaire, aléas climatiques, mais aussi sinistres ou difficultés d'approvisionnement, voire difficultés économiques passagères…) au sein des TPE de moins de 11 salariés.

Le principe ? La formation professionnelle du ou des salariés est assurée en interne au sein de son entreprise. Elle est encadrée par l'accompagnement d'un prestataire (la FDSEA en est un) qui définit et structure le projet d'intégration au sein du protocole individuel de formation, le suit et l'évalue. Avec pour objectifs d'éviter le chômage partiel des salariés, favoriser le maintien de l'emploi et la formation dans les TPE, et développer les compétences en tenant compte des contraintes de l'entreprise.

Le défi maintien dans l'emploi à un forfait de 4 500 euros par salarié (financement sur fonds mutualisés d'Ocapiat). L'entreprise doit, en contrepartie, verser à Ocapiat une contribution volontaire de 1 485 euros par salarié.

Un temps d'échange avec les salariés

Viticultrice à Chichée, Marjorie Molusson est passée par ce dispositif l'an dernier. « *Ce processus était le bienvenu sur une année où il y a eu le gel, la covid et la sécheresse* », assure-t-elle. C'est par la FDSEA et son animatrice emploi France Lahutte qu'elle en a entendu parler, « *lors d'une journée de formation* ».

Alors, comment cela se passe concrètement ? « *J'ai d'abord demandé à mes salariés quelles étaient leurs attentes, leurs souhaits de formation. On a pu mettre cela en place entre juin et décembre 2021, ce qui nous a permis de suivre la saison culturale et de ne pas forcément parler que du gel qui nous a impactés, mais d'aborder aussi la pousse de la vigne, d'approfondir la démarche que je voulais entreprendre au sein de l'exploitation* ».

Pour Marjorie Molusson, le défi maintien dans l'emploi permet d'avoir un partage et une interaction supplémentaire avec les salariés. « *En tant que chef d'exploitation, je ne suis pas toujours sur le terrain, donc cela m'a permis d'avoir un retour d'expérience des salariés plus concrètement* ».

Un dispositif qui a su la satisfaire au point d'envisager de nouvelles formations dans les moins à venir, « *de façon plus régulière, pour avoir ces temps de partage, d'échange, pour aller tous, avec mes salariés, dans la même direction* », sourit-elle.

Pour plus d'information sur le défi maintien dans l'emploi, contacter la FDSEA de l'Yonne et France Lahutte, au 03 86 49 48 10.

Christopher Levé



Marjorie Molusson (à gauche) et Sandrine Nageotte, conseillère aux entreprises à Ocapiat (à droite).

// DISTINCTIONS

Un grand bravo

Le Conseil départemental vient de mettre à l'honneur les Côte-d'oriens ayant participé et brillé lors du dernier salon de l'agriculture.

Toujours proche du monde agricole, le Conseil départemental ne manque aucune occasion de mettre en avant les producteurs. Une cérémonie de récompenses était organisée la semaine dernière à Dijon, pour revenir sur les résultats de la dernière édition du Sia. La Côte-d'Or a décroché la bagatelle de 72 médailles et 120 titres. Les vins se sont également distingués avec 56 médailles dont 19 en or ainsi qu'un prix d'excellence. « *C'est un cru exceptionnel et ce, dans tous les domaines* », s'est réjoui François Sauvadet, en saluant le savoir-faire des producteurs. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, s'est lui aussi félicité de ce haut niveau de performances : « *Nous avons la chance, en Côte-d'Or, d'avoir un grand nombre de productions qui tendent vers l'excellence. Certaines ont un rayonnement à très large échelle, cela est notamment le cas des vins et des fromages mais pas seulement. Certains élevages vendent des animaux dans le monde entier. Il est important de communiquer sur la qualité de nos productions, nos concitoyens n'en ont pas forcément tous conscience. L'organisation de cette soirée va également dans ce sens* ».



Les personnes récompensées, le 5 mai à Dijon.

AG

Entreprises

Journées Väderstad chez Europagri : de Tonnerre à la Suède



Europagri a organisé deux journées de présentation de la gamme Väderstad sur sa base de Tonnerre, les 3 et 4 mai. Une dizaine d'outils de déchaumage à dents et disques et de semoirs, tous prêtés par des clients, étaient exposés. Si la seconde journée était ouverte à tout le monde, la première était consacrée à des ventes privées, organisées sur rendez-vous. Les clients acheteurs pendant ces deux jours ont gagné un voyage en Suède pour visiter l'usine du constructeur et découvrir le pays scandinave, ses paysages et sa culture pendant trois jours. *« En dehors des présentations techniques des machines, c'est aussi l'occasion pour nos clients de rencontrer les commerciaux et techniciens du constructeur, et de partager un moment de convivialité. »* souligne Christophe Lemoine, commercial sur le tonnerrois. Europagri représente Väderstad sur sa base de Tonnerre depuis l'automne 2018.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Sécuriser le rendement des protéagineux

•Jeudi 19 mai

Bio Bourgogne organise une formation sur la sécurisation des rendements des protéagineux jeudi 19 mai de 9 h à 17h30 à la salle communale de Sincey-lès-Rouvray avec l'intervention de Benjamin Delhaye et Bastien Remurier (Terres Inovia). Au programme le matin : les protéagineux dans les rotations, la gestion de l'interculture avant semis de protéagineux, les choix variétaux et le semis, l'après-midi : visite de parcelles, savoir observer les cultures, gérer la fertilisation et le désherbage, assurer une récolte de qualité. Contact : Hélène Levieil, Bio Bourgogne -(07 85 41 58 58, helene.levieil@biobourgogne.org)

// La contractualisation, tous concernés par la loi Égalim

• Lundi 23 mai

Cerner les enjeux de la loi, apprendre à négocier et s'approprier les éléments essentiels du contrat, pour être suffisamment armé
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21. Tél. 03 80 90 68 76, marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
Le 23 mai – Chambre d'agriculture Bretenière (21)

Retrouvez l'ensemble de l'offre de formations de la Chambre d'agriculture sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

NIÈVRE

// Les maladies sur cultures : savoir les identifier et les gérer

• Jeudi 19 mai à Nevers

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Optimiser le réglage de sa moissonneuse-batteuse

• Lundi 30 mai (lieu à définir)

La Chambre d'agriculture propose une formation sur le réglage des moissonneuses, avec exercices pratiques sur engins.
Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Interpréter les caractéristiques de son sol, sa fertilité et les pistes d'amélioration

• Jeudi 9 juin à Nevers

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Poulinage

• Mercredi 8 juin à Cercy-la-Tour

À destination de tous les détenteurs d'équidés (professionnels et particuliers), .

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

// Les extraits fermentés et enrobages de semences : savoir les utiliser sur ma ferme

• Vendredi 18 mai

À Auxerre et sur le terrain, de 9 heures à 17 h 30. Contact : Louis Gabaud au 03 86 94 22 29.

// Optimiser les réglages de ma moissonneuse-batteuse

• Mardi 31 mai

De 9 heures à 17 h 30 (lieu à définir). Contact : Richard Wylleman au 03 86 94 22 24.

// Être autonome pour vérifier mes engins de levage

• Jeudi 02 juin

À Auxerre, de 9 heures à 17 h 30. Contact : Richard Wylleman au 03 86 94 22 24.

// Réussir son installation en société

• Vendredi 3 et vendredi 10 juin

À Auxerre, de 9 heures à 17 h 30. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

Ces formations sont proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Intercantonales des anciens exploitants

• Jeudi 19 mai, lundi 30 mai et jeudi 2 juin

La section des anciens exploitants de Côte-d'Or organise des réunions intercantonales jeudi 19 mai à 9h à la MFR de Baigneux-les-Juifs, lundi 30 mai à 9h à la maison de l'Agriculture à Bretenière et jeudi 2 juin à 9h au pôle agricole de Créancey.

Inscriptions au 03 80 68 67 67 avant le 10 mai pour la réservation des repas.

NIÈVRE

// Désherbage mécanique

• Mardi 31 mai

Organisée en partenariat entre la FR-Cuma BFC et la Chambre d'agriculture, une journée de démonstration de désherbage mécanique aura lieu le 31 mai à 14 h sur l'exploitation de Fabien Gibouret (la Marquise, Entrains-sur-Nohain), avec la participation de plusieurs concessionnaires.

Renseignements : 03 88 93 40 00.

// Rencontres agronomiques Axéréal

• Mardi 7 juin

Cette nouvelle édition des Rencontres Agronomiques d'Axéréal proposera, sur une journée complète dans chaque région, un panel de solutions économiques et agronomiques pour améliorer la compétitivité des exploitations. La matinée se déroulera "Aux champs" selon un parcours axé sur l'agronomie : visites d'essai, analyses de sol (fosse), ateliers techniques... L'après-midi, les agriculteurs pourront réaliser un parcours de visite personnalisé au sein du "Village". Une dizaine de stands variés en accès libre seront proposés autour de 3 grandes thématiques : préparer son assolement, adapter ses conduites culturales et valoriser ses productions. Le rendez-vous nivernais est fixé au 7 juin, à Varennes-lès-Narcy. de 8h30 à 17h.

Inscription obligatoire sur axereal.pro ou alliancenegoce.pro, les extranets réservés aux adhérents et clients du groupe Axéréal. Retrouvez également les équipes Axéréal les 1er et 2 juin au Salon de l'herbe et des fourrages à Villefranche d'Allier (03).

YONNE

// Matinée dédiée aux pollinisateurs sur prairie naturelle

• Samedi 14 mai

Dès 9h30, place de la mairie de Moutiers-en-Puisaye. Au programme : découverte et échanges avec des agriculteurs, entomologistes et botanistes autour de la biodiversité présente, de la gestion de la parcelle, de l'art et les caractéristiques d'un bon foin en zone humide, et du rôle des prairies naturelles dans la conservation de la biodiversité. Inscriptions et renseignements à contact@cpie-yonnenievre.org ou au 03 86 45 57 55.

// Rencontres du Crédit Agricole

• Du 13 mai au 16 juin

Sur les mois de mai et juin, le Crédit Agricole organise des rencontres de printemps sur chacune des caisses locales du département, afin d'échanger, avec les sociétaires, sur les activités des agences. Voici les premières dates:
13/05 : caisse locale du Pays d'Othe et de la Vallée de la Vanne, à 17h30, à la salle des fêtes de Cerisiers.
17/05 : caisse locale de Saint-Florentin et Flogny, à 18h30, à la salle culturelle de Germigny.
24/05 : caisse locale des Trois Vallées, à 18 heures, à la salle polyvalente de Bussy-le-Repos.
01/06 : caisse locale d'Ancy-le-Franc, à 18 heures, à la salle polyvalente d'Ancy-le-Franc.
02/06 : caisse locale du Sénonais, à 18 heures, à la salle des fêtes de Sens.
03/06 : caisse locale de Saint-Sauveur, Toucy, Puisaye et Charny. À 17 heures, à la salle de l'orangerie de Saint-Sauveur.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10.57€ à 10.85€. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10.85€ devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**.
L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020} \times 106{,}48 \text{ (indice 2021)}}{105{,}33 \text{ (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	**106,48**	**+1,09%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

10/05/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 320 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.45	3.57	3.56	-0.06
		300-350	3.45	3.57	3.52	0.05
		350-400	3.41	3.63	3.48	0.06
		400-450	3.45	3.66	3.56	0.13
	R	250-300	3.45	3.46	3.45	0.11
		300-350	3.10	3.32	3.28	-0.12
F	U	250-300	3.10	3.28	3.15	-0.08
		300-350	3.12	3.26	3.16	
		350-400	3.05	3.16	3.09	-0.03
	R	300-350	2.90	2.97	2.93	-0.04
		350-400	2.91	2.96	2.94	0.

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 276 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	2.94	2.96	2.96	-0.46
F	U	300-350	3.13	3.19	3.13	0.01
		400-450	3.04	3.04	3.04	0.05

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 242 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.80	3.01	2.90	-0.09
	R	+ 500 kg	2.58	2.65	2.62	-0.10
F	E	24 à 36 mois	3.24	3.88	3.48	0.01
	U	24 à 36 mois	2.90	3.24	3.08	0.13
		- 5 ans	2.84	3.17	2.97	0.01
		5 à 10 ans	2.80	309.	2.94	-0.01
		+ 10 ans	2.58	2.98	2.74	-0.04
	R	24 à 36 mois	2.74	2.91	2.84	0.21
		- 5 ans	2.27	2.78	2.64	0.05
		5 à 10 ans	2.47	2.85	2.71	0.08
		+ 10 ans	2.16	2.63	2.45	-0.05

OBSERVATIONS

Effectif global : 838 - Taux de vente : 96 %

Broutards / Taurillons / Laitonnes / Génisses : Apports de saison et de qualité hétérogène. Les acheteurs sont présents en nombre. Les cours sont reconduits voir à haussier dans certaines catégories.

Vaches et Génisses plus de 2 ans : Bonne prestation, les acheteurs sont tous présents. Les cours gagnent quelques centimes dans la marchandise bien préparée.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

09/05/2022

Effectif : 150

Broutards:	**(260 - 350 kg)**	**890 - 1160**	**3,25 - 3,45**
Broutards :	**(395 - 425 kg)**	**1390 - 1580**	**3,01 - 3,35**
Laitonnes:	**(255 - 350 kg)**	**820 - 1150**	**2,93 - 3,46**
Laitonnes :	**(355 - 415 kg)**	**1020 - 1200**	**2,81 - 3,23**
Génisses 24 - 36 mois:	**(405 - 610 kg)**	**1250 - 1820**	**2,72 - 3,24**
Vacheslégères :	**1060 - 1500**		
Vaches entre deux :	**1510 - 1800**		
Vaches lourdes:	**1830 - 2250**		

Peu d'apports en mâles et femelles entrainant un placement rapide et global à des cours soutenus.
Les premiers lots herbés étant activement recherchés.
Apports stables en génisses et vaches. La demande reste forte permettant une vente quasi-totale à des tarifs fermes.
Bovins gras : 2
Vente globale.
Prochain marché bovin lundi 16 mai aux horaires habituels.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

09/05/2022

Effectif : 64

Agneaux gras:	**169 - 183**	**(3,67 - 4,26)**
Brebis:	**103 - 137**	**(1,54 - 1,80)**

Vente rapide et globale. Cours fermes.
Prochain marché ovin le lundi 23 mai aux horaires habituels.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

04/05/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 61 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	250-300	3	3.22	3.07	
		300-350	2.95	3.19	3.12	-0.02

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 103 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2.72	3.17	2.92	0.04
		5 à 10 ans	2.65	2.90	2.78	0.06
		+ 10 ans	2.56	2.76	2.63	0.01

GÉNISSES (€/kg vif) *Effectif : 14 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	4.90	5.15	5.10	0.00

VACHES (€/kg vif) *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	4.80	5.15	5	0.05
	R	-10 ans +400 kg	4.70	5.05	4.90	0.00

Effectif global : 196 - Taux de vente : 95 %

Broutards : Le volume apporté ne permet pas de cotations cette semaine. **Laitonnes** : Cours reconduits à haussier dans les femelles légères. **Vaches / Génisses :** Les volumes sont en net diminution en cette période de l'année, la demande semble toujours aussi forte et les cours restent identiques aux semaines passées.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/05/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 309 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.97	4.63	4.49	
		de 38 à 44 kg	4.27	4.55	4.36	
	R	de 38 à 44 kg	4.07	4.27	4.13	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 117 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.39	2.85	1.69	
F	U	- de 60 kg	1.58	2.02	1.88	
		+ de 60 kg	1.14	1.83	1.63	0.18
	R	+ de 60 kg	1.13	1.49	1.30	-0.06

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 14 Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	86.00	111.00	99.00	

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 28 Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	15.00	35.00	25.00	

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

04/05/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 370 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.16	4.37	4.31	0.09
		de 38 à 44 kg	4.21	4.43	4.23	-0.15
		+ de 44 kg	3.47	3.94	3.92	-0.23
	R	de 32 à 38 kg	3.26	3.89	3.73	
		de 38 à 44 kg	3.60	4.12	3.81	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 235 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.17	1.47	1.40	-0.15
		+ de 60 kg	1.45	1.91	1.77	-0.15
	R	- de 60 kg	0.63	1.37	1.25	
		+ de 60 kg	1.16	1.56	1.49	
M		(M)	1.40	1.53	1.49	

Effectif global : 675 - Taux de vente : 97 %

Agneaux laitons : Demande toujours importante dans les laitons. Les agneaux conformés se valorisent quelques centimes de plus que les autres. Moins de demande cette semaine sur les agneaux lourds.

Brebis : Légère baisse même si les cours restent attractifs. Les bonnes brebis sont toujours recherchées.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

09 MAI 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis :Toutes catégories, la demande est forte notamment en animaux laitiers! La hausse des prix restent à la peine, au vu de la dynamique du marché !

Bovins maigres : Les cours poursuivent leur hausse avec une demande toujours dynamique et une offre restreinte.

POLITIQUES

Une 1ère version fuitée d'un rapport de la Commission européenne (CE) sur l'application des mesures miroirs précise qu'il « existe effectivement une marge de manœuvre » pour appliquer les normes sanitaires et environnementales de l'UE « relatives […]aux méthodes de production des produits importés, d'une manière compatible avec l'OMC». La CE admet donc la faisabilité juridique de cette demande FNB défendue depuis des années ! Leur mise en place dépendra donc d'une volonté politique assumée à défendre notre modèle !!

SANITAIRE

Le 3 mai a été publié l'arrêté ministériel listant les maladies animales réglementées en France, en plus de celles déjà listées dans la Loi Santé Animale. Cet arrêté, abroge la notion de dangers sanitaires et prévoit deux listes de maladies. Les ESB/EST ainsi que la stomatite restent à la gestion de l'Etat de façon pérenne. Malgré les demandes répétées de la profession, l'hypodermose clinique et le botulisme sont dans la deuxième liste, dont la gestion par l'Etat ne sera que de 18 mois, avant une gestion par les professionnels

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Depuis le début de l'année, la filière viande bovine est entrée dans un contexte inédit (accélération de la décapitalisation, flambée des prix des matières premières, augmentation des cotations…). Ce contexte se répercute sur les divers indicateurs à utiliser au sein de la contractualisation (à la fois sur le coût de production, avec une vache allaitante à 5,69€/kg sur le 1er trimestre 2022, mais aussi sur les indicateurs de valorisation bouchère où l'on voit les écarts entre conformations et races qui s'écrasent). Cette situation doit conforter les éleveurs bovins viande de toute l'importance de l'application de la loi EGALIM2 et de la mise en œuvre de la contractualisation obligatoire.

FOCUS

Depuis le début de l'année, les prix des veaux de boucherie suivent une tendance haussière. Pour autant, les craintes de la filière ne s'estompent pas. Car l'embellie des cours, comme en gros bovin, est largement rattrapée par l'envolée des prix de l'aliment & de l'énergie. Pour contenir la flambée des charges, les intégrateurs restent prudents pour les mises en place et adaptent chaque semaine les plans d'alimentation. La tendance des abattages, toujours en recul, ne devrait donc pas s'inverser cette année.

EN REGION

Du 11 au 18 mai, ont lieu les 7ème rencontres Made In Viande sur tout le territoire français! Avec 600 portes ouvertes dont plus de 300 sur le maillon de l'élevage, ces rencontres sont l'occasion de partager leurs pratiques auprès du grand public, leurs valeurs et leur savoir-faire! Pour les éleveurs allaitants, c'est l'occasion de montrer l'importance d'une juste rémunération du travail, essentiel pour continuer de produire une viande de qualité, responsable et durable.

FAIT DE LA SEMAINE

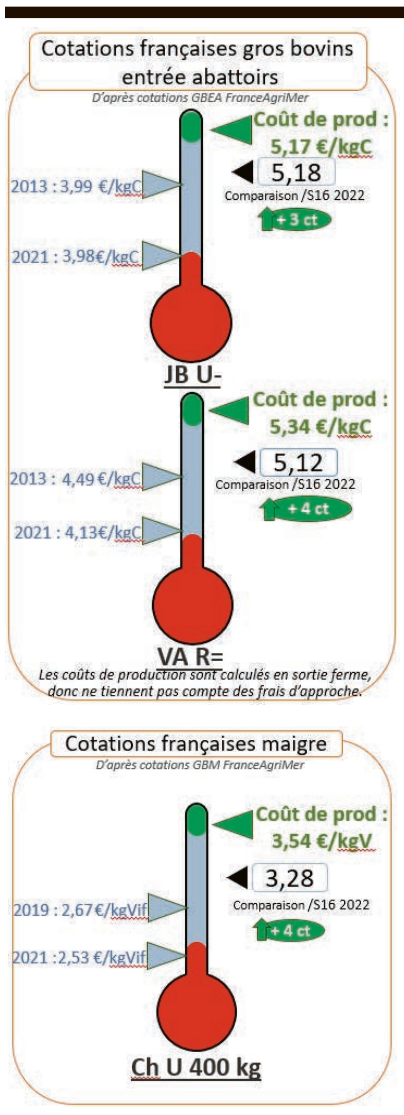
Réunis en mars dernier, le bureau de la FNB a fait un constat sans appel : les signaux sur la filière viande bovine sont depuis le début de l'année 2022 au rouge (accélération de la décapitalisation, hausse des charges…)! Conscient de l'urgence de la situation, la FNB avait décidé de saisir INTERBEV pour lancer une réflexion forte et donner des perspectives aux éleveurs! Répondant favorablement à la demande de la FNB, INTERBEV lance donc sur ce printemps les « Assises du Boeuf 2030 »

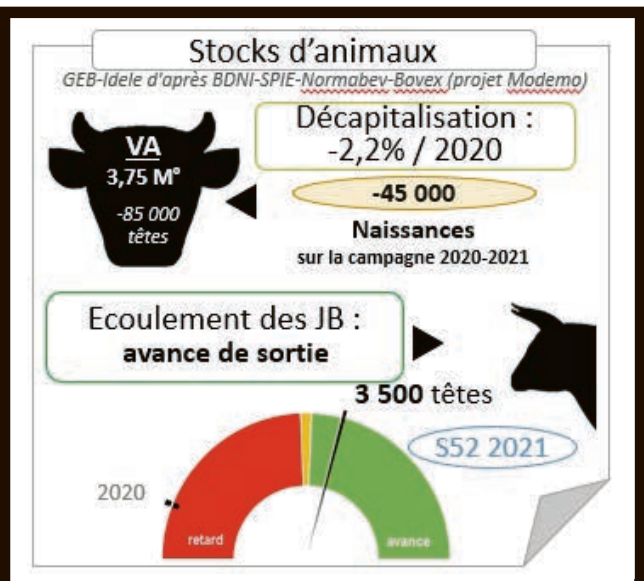
CHIFFRE DE LA SEMAINE

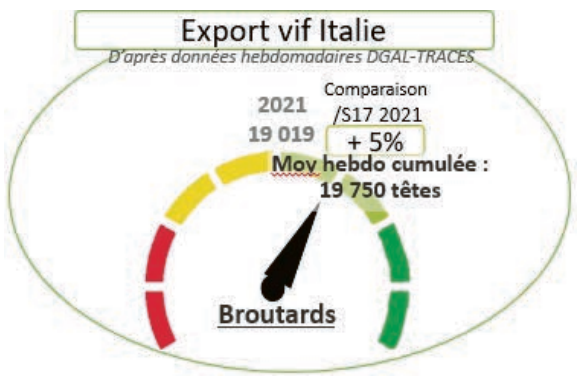
+11%

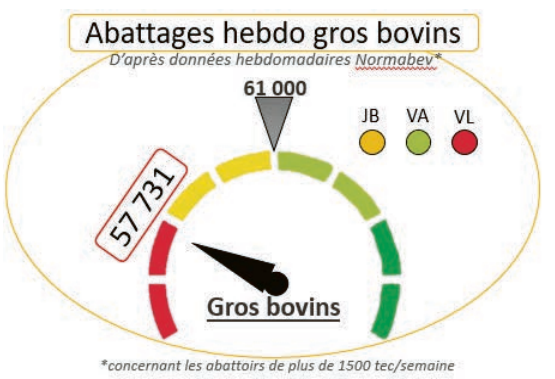
C'est l'augmentation du chiffre d'affaire du commerce équitable sur l'année 2021. Les ventes de produits issus du commerce équitable dépassent pour la première fois les 2Mdrs€ (2,04Mdrs€ contre 1,83Mdrs en 2020). Cela montre l'importance qu'a aujourd'hui le consommateur sur la juste rémunération des éleveurs! C'est pourquoi la FNB porte le sujet rémunéra-score, pour apporter cette transparence sur la filière viande bovine!

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*













TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 19
du 9 au 15 mai 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutards: Le commerce reste dynamique en marchandise de qualité pour différentes destinations, avec un déséquilibre offre/demande qui tend à s'accentuer. Les présentations sont de qualité plus hétérogène, les premiers lots herbés arrivent. Les bons lots vaccinés sont recherchés. Les tarifs sont fermes à haussiers. En femelles, le manque d'offre dynamise également le commerce.

Gros bovins maigres: Les ventes restent fluides et rapides face à des besoins toujours très importants pour l'engraissement. Les cours sont globalement reconduits voire haussiers si la qualité est au rendez-vous.

Gros bovins de boucherie: Les volumes restent insuffisants pour satisfaire les nombreux acheteurs. La demande est toujours très forte en viandes d'entrée de gamme: allaitantes R, races mixtes et laitières profitent encore de belles hausses tarifaires. En revanche en catégories supérieures, les cours sont davantage plafonnés.

Veaux: les apports restent modérés mais correspondent à la demande, ce qui fluidifie le commerce. Les transactions restent calmes. Les cours sont globalement stables dans un contexte tendu d'augmentation des charges. En veaux gras, le marché reste soutenu.

Ovins: En agneaux, les laitons sont de sortie et trouvent facilement preneurs même s'il faut faire quelques concessions tarifaires. Sur le bassin aveyronnais, les transactions sont également fluides sur un apport modéré. En agnelets, les fins de lots se vendent rapidement à des tarifs globalement fermes à haussiers. En brebis, les ventes restent très actives.

PETITES ANNONCES

Matériel

Travail du sol

69 - Vends déchaumeur 10 D avec disques et rouleaux 3 m. socs Carbur TBE. P : 7000 HT.
✆ 06 07 06 77 50

69 - Vend andraineur pottinger tadem 4.20
✆ +336 37 87 28 53

Récolte

01 - Vends faneuse Deutz 6821, 6 toupies ; faucheuse Deutz MP 428, 8 assiettes très peu servie.
✆ 06 85 75 59 69

01 - Vends presse New Holland 265 bon état de fonctionnement 1500 euros visible photos/demande.
✆ 06 09 85 63 79

58 - Vends cause retraite : faucheuse Pottinger 7 assiettes, faneuse Pottinger 6 toupies, andaineur Pottinger 4,20 m, presse NH648,chargeur Quick55 (1802)
✆ 06 11 32 57 22

Irrigation

26 - Vends tuyaux 6m diamètre 50 Bancillon, Bauer, Jerphanion - Perches, petit traîneau, tuyau Tricoflex, filtre à sable, fertilisateur engrais 2 vannes volumétriques + divers accessoires.
✆ 06 87 51 48 38

89 - Vends tonne bézier 3 000 l. sur roue à eau, très bon état, 2 400 euros. Photos sur demande (1903)
✆ 06 69 21 16 27

Manutention

07 - Vends remorque plateau p 5m largeur 2,3
✆ 06 30 81 16 36

52 - Recherche chargeur complet Quick attelage euro pour tracteur Case 5150 en état (1701)
✆ 03 25 87 14 55 - 06 77 11 67 69

Tracteurs

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

Divers

01 - Vends vis à grain diamètre 110 / 8m. / 380 V. - Veleuse - Lame 2 m orientable.
✆ 06 84 47 25 74

38 - Vends remorque Gilibert 4 roues équipée céréales et fourrage 600 euros à débattre - Épandeur Krone 3T5 1300 euros à débattre - Vis à grain 6m 200 euros à débattre.
✆ 06 31 80 13 93

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

01 - Vends 14 appareils photos - Div. accessoires - 8 livres la photographie albums anc. 800 euros. Vends collection 50 livres sur les armes 750 euros.
✆ 06 10 93 21 15

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (1706)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Achète 2 roues ou pneus 16-9-34 + 1 train avant pour Renault 651, année 1980 (1805)
✆ 06 82 93 40 19

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover crop, - tracteur 4 RM (1803)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Vends remorque plateau 5 x 2 m. pour voiture PTAC, 2.5 T, roues neuves, BE, 3 000 euros TTC (1904)
✆ 06 46 68 47 88

26 - Vends pneu 420 85 R 38 et 580 70 38 à 70% usure.
✆ 06 08 86 47 21

38 - Vends laveuse noix bac à pierre tapis élévateur sur roues bon état arrêt activité.
✆ 06 50 78 38 89

38 - Vends tonne lisier 7000 l Pichon 5000 euros HT - Quad Artic cat 450 avec treuil lame déneigement 3500 euros HT.
✆ 06 83 93 04 19

38 - Vends remorques agricole 7 et 5T - Faucheuse Kuhn 4 assiettes presse Case F 200.
✆ 06 72 48 03 28

38 - Vends semoir Vicon 2 tonnes - 4 roues moissonneuse batteuse 9 trous sur roue arrière.
✆ 06 40 05 14 73

38 - Vends pirouette 6m80 matériel de traite melotte moteurs électriques pompe à eau de surface avec réservoir 80L cuve gasoil 1200L.
✆ 06 70 24 56 64

38 - Vends armoire noyer 2 portes 1 porte avec glace toute étagères TBE l144 H210 P46, 400 euros.
✆ 04 76 64 54 40

38 - Vends presse MD Markant 40, pir Kuhn GF440, fauch Kuhn 4 assiettes and Kuhn GA280.
✆ 06 95 19 50 83

42 - Vends dalle de traite 10 postes, très bon état, décro. automatic, Delaval.
✆ 06 16 20 47 11

42 - Vends remorque en bois, vis à grain diamètre 100, moulin à farine, 2 broutards bio 5 mois.
✆ 06 12 91 44 75

58 - Vends presse balles rondes MC Hale V660 avec groupe hacheur (5 300 bottes) - faucheuse Potinger Novacat 305, 3 m, lamier, 2 campagnes, - pince Bugnot Duobal, - 2 rateliers extérieurs (carrés et pend.), le tout TBE (1708)
✆ Renseignements et photos au 06 10 65 49 13

58 - Vends semoir à mais 4 rangs à disque Rau-Vicon état neuf, 6 000 euros - andaineur Lely 4.50 m, 2 000 euros - faneuse Lely, 7.70 m., 4 000 euros - tonne à eau sur chassis, 3 000 litres Galva, 1 800 euros - pulvérisateur Kuhn, 18 m., 1 200 l. CT OK, 2024, 6 000 euros - désileuse dist. 1.5 m3, BE, 1 000 euros - remorque distributrice 6 m3, BE, 1 500 euros - 2 cornadis 6 m., 9 places Jourdain, l'unité, 400 euros - 2 barrières 3 – 4 m., 5 lisses, l'unité 150 euros - 2 barrières cornadis 2 places 1 – 1.5 m., l'unité 120 euros - 2 barrières pré 5 – 6 m et 4 – 5 m., l'unité 200 euros et 150 euros, - 2 bacs eau Galva 1000 l. et 2000 l. rectangulaire, l'unité 250 euros - 1 bac eau Galva rond 1 250 l., 200 euros - 1 bac eau béton, 1 000 l., 200 euros - 1 auge 5 m. Galva, 250 euros - 1 auge 6 m. Galva, 300 euros - 1 récolteuse à fléau (affouragement vert) 1.10 m, BE, 1 000 euros - 1 jumelage montage étroite 5 bras, 16-9x38, 300 euros - 1 jeu de roues complète 18x38, pneu 50 %, 600 euros - 1 jeu de roues étroites neuves 9.5 x 44, 1 000 euros, - 1 jeu de roues étroites, 7 x 40, 300 euros - 1 pulvérisateur Berthoud, 1 000 l. 15 m., BE, 300 euros (1901).
✆ 06 06 49 04 11

67 - Cherche pneu pour tracteur av 105 80 18 et ar 18 4R 38/8p occasion. Vends laveuse asperge Hermeler trad ou électronique - Eplucheuse asperge 2007 révisée - Pulvé avec pendillard pompe Platz trainée 1000 l - Scarificateur étroit 1,2 m réglable - Cover crop 6 d 1,1 m - Trémie avec déterreur - Bande transporteuse sauterelle et 1 latérale - Peseuse av assistance électron - Ventilateurs séchage - Epandeur engr Amazone 24 m av dispositif sur roue et épandeur pour localisation 4 r - Pulvé traîné 24 m regl électro.
✆ 03 88 70 72 74 ou 06 14 36 28 98

69 - Vends benne Gourdon 8.5 T. année 2004, cage ensilage, béquille hydro, Pailleuse Scar portée année 2005, tarrière Yanicav année 2007 à prise de force, inverseur.
✆ 06 49 51 98 45

69 - Vends presse MD J Deer 224, Groupe de taille porté 3 points M O 750 l, lits et imperméables vendanges.
✆ 07 83 34 26 19 H. Repas

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37


Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

42 - Vends Van Magnum bétail, 2 places, pour transport chevaux. Prix à débattre, tbe.
✆ 06 87 77 09 88

89 - Vends master bétaillère 150 cv, CT OK, carrosserie alu., capelli, TBE, 3.5 T. (1906).
✆ 06 09 32 83 64

Achat-Vente

Récolte

01 - Vente trèfle violet pur enrubanné ballots rond 22% protéines.
✆ 06 80 22 53 03

21 - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne (1710)
✆ 06 07 49 13 48

21 - Vends foin de prairie naturelle, récolte 2021, stocké à l'abri, 200 BR 120 x125, 300 bottes rectangulaires 250 x 120 x 90 (1806)
✆ 03 80 97 14 83

21 - Achète paille en andins préférence machine conventionnelle canton Brazey, Seurre, Genlis, blé ou orge (1905)
✆ 06 86 00 02 01

39 - Vends foin 2021 balles rondes 120x120. Mr Noir Poligny
✆ 06 83 33 88 74

39 - Vends foin sur pied 1er et 2e coupes prairie permanente et temporaire 20ha. Poligny.
✆ 06 88 33 88 74

42 - Vends pommes diverses variétés (Golden, Idare, etc.), conservation AC.
✆ 06 73 12 03 16

52 - Vends mélange céréales en BB min. 500 kgs base avoine en C2 (1702)
✆ 03 25 87 14 55 - 06 77 11 67 69

52 - Vends foin 2ème coupe luzerne, 140 euros/tonne départ ferme en C2 (1703)
✆ 03 25 87 14 55 06 77 11 67 69

52 - Vends foin luzerne déclassée en C2 à partir de 70 euros la tonne, départ ferme (1704)
✆ 03 25 87 14 55 06 77 11 67 69

58 - Vends foin sur pied environ 100 ha sur la commune de Decize, belle parcelle plate (1809)
✆ 06 81 06 35 07 - 06 79 55 52 06

Plants, pépinière

39 - Vends grume acacia.
✆ 07 87 57 48 39

Fourrage

01 - Vends paille bottes rectangulaire foin 2021 récolte mi-juin, PN+2e coupe.
✆ 06 81 05 53 56

01 - Vends 30 BR de foin bonne qualité récolte 2021 diam 120 à prendre à Neuville les Dames.
✆ 06 42 45 32 49

18 - Vends foin de prairie naturelle, récolte2021 en bottes rondes. Diam.120-125, stockée à l'abri.
✆ Tél 06 89 15 31 14

38 - Vends foin 2021 80 balles à l'abri prix à débattre.
✆ 06 50 49 65 00

58 - Vends 120 balles rondes, foin récolte 2021, 300 kg environ, TB qualité, stockées à l'abri, départ ferme (1709)
✆ 06 10 65 49 13

Suivez-nous sur notre page Facebook

70 - Vends foin 2021 bio et enrubanné bio, bonne qualité, secteur Rioz-Montbozon.
✆ 06 84 73 77 39

Propriété

71 - À céder expl. polyc/élev, 2 productions : lait 510.000 l laiterie + 60.000 l v. directe, 60 PH robot de traite + 3 poulaillers label 400 m2, fermage modéré, 86 ha groupés, bon potentiel, 44 ha cult + 42 ha prairie, 1 seul propriétaire, bât à vendre, très bon emplac. situé au sud S-et-L.
✆ 06 83 18 64 28 ou 06 08 34 22 13

Immobilier

71 - Achète maisons, - appartements, - immeubles ou terrains à bâtir, toutes dimensions (1207)
✆ Vous pouvez appeler au 07 50 21 22 85

Location

Agricole

01 - Camping à la ferme 25 places possible maraichage 01480 Chaleins.
✆ 04 74 67 82 85 HR

Emploi

Offre

03 - Urgent Recherche salarié(e) temps plein soigneur pour élevage équins 15 km Moulins - compétence exigée - salaire en rapport.
✆ 06 07 35 56 11

21 - Exploitation grandes cultures à Quétigny recherche saisonnier ou apprenti pour travaux moisson et autres pour les mois de juillet et août (1902)
✆ 06 08 25 63 65

26 - cherche conducteur machines agricoles pour CDD 6 mois (mai à novembre), pour effectuer les travaux de sols, conduite MB, transport grains etc....
✆ 06 76 93 16 63

26 - Recherche chauffeur matériel pour saison estivale, travaux, pressage et moisson.
✆ 06 81 40 13 54

26 - Recherche personnes pour cueillette des fruits en juillet.
✆ 06 27 76 57 63

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièces moteur.
✆ 06 63 43 51 15

Divers

42 - Vends DPI,divers matériels, tracteur et foin .
✆ 06 58 89 78 31

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES



Animaux

Bovin

01 - Exploitation prend en pension foin bovins écurie en travées et stabulations 80 bovins.
✆ 06 85 34 73 09

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes (1209)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Elevage HBC vend 1 taureau de 2 ans et veaux de 15 mois, - génisses de 2 ans, TGS. EARL Gabory Bruno - Jeux les Bard (1007)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Vends taureaux Limousins 12 - 14 mois, cheptel inscrit, animaux dociles, TGS. (1503)
✆ 06 30 82 41 63

21 - Vends 5 génisses Simmentales cause surnombre 5 -7 mois, CL IA BIO (1801)
✆ 06 07 34 79 79

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (1807)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends taureau reproducteur blond d'aquitaine 6 ans.
✆ 06 70 24 56 64

42 - Vends taureaux Charolais HBC, 17/18 mois, vêlage facile, élevage et viande, ayant déjà sailli.
✆ 06 30 92 60 12 ou
06 71 45 80 59

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans, - 14 mâles reproducteurs 1 an HBC, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron Decize (0804)
✆ 06 19 82 08 94

SICAFOME - MOULINS ENGILBERT
VENTE DE VACHES SUITÉES ET GESTANTES
- JEUDI 02 JUIN à 13h30 -
Toutes races à viande
Inscriptions des animaux jusqu'au vendredi 27 mai 2022
Renseignements
06 48 17 03 17 / 03 86 84 28 75
GARANTIES BANCAIRES OBLIGATOIRES

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC de 2 ans, TGS, indemne IBR.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends taureaux charolais HBC de 12 à 18 mois, avec ou sans corne, TGS, livraison, Chatillon JM, 71190 Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vends bon taureau aubrac 2 ans, origine Jouve.
✆ 06 88 59 16 46

89 - Elevage HBC vend 50 taureaux charolais, - vaches, - génisses, - laitonnes, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (1308)
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71 -
GAEC Cadoux

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

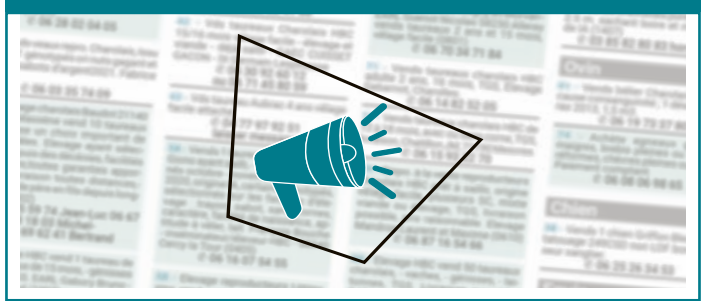
71 - Vends lapins de Garenne pure race, vaccinés.
✆ 06 40 05 78 38

Chien

01 - A réserver chiots beauceron. N° mère 250268712257744 - Siret 77932400300010
✆ 03 85 31 52 01

71 - Vends chiots Berger Allemand non lof, nés le 14/01/2022, portée de 2 chiots 1 m., n° mère 250 269 606 301 502, siret n° 442 362 453.
✆ 06 83 13 82 29

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

SNC SERCAN. SNC au capital de 1.000,00 €. Siège social : 17 Avenue de la République. 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR. RCS DIJON 753 931 591. Aux termes de l'AGE du 02/05/2022, les associés de la Société SNC SERCAN ont décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 01/05/2022. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes Capital : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1.000 €. Il est divisé en 1000 parts sociales de 1 € chacune. Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 1.000 €. Il est divisé en 1000 actions, de 1 € chacune entièrement libérées. Dénomination sociale : Ancienne mention : SNC SERCAN. Nouvelle mention : H C H (Habitat Chevigny Holding). Objet social : Ancienne mention : tabac, article de tabletterie, loto, jeux de paris, presse, achat-vente de produits de type snacking à emporter. Nouvelle mention : Détention de participations ; Acquisition et gestion de valeur mobilière, de tous droits sociaux ; Prise de tous intérêts et de participations par tous moyens dans toutes sociétés existantes ou à créer ; Animation de filiales ; Gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toutes sociétés ; Etudes et montages de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales ; Consulting et formation ; Prise, acquisition, gestion, mise en valeur et exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés ; Acquisition de tous immeubles, et/ou droits sociaux immobiliers. Forme :Ancienne mention : Société en nom collectif. Nouvelle mention : Société par actions simplifiée. Administration : Ancienne mention : GERANT : Mme Delphine SERCAN, demeurant au 7 Impasse Vieille Croix de Mission, 21110 MAGNY SUR TILLE. Nouvelle mention : Président : Mme Delphine SERCAN, demeurant au 7 Impasse Vieille Croix de Mission, 21110 MAGNY SUR TILLE et Directeur Général : M. Ismail SERCAN demeurant au 7 Impasse Vieille Croix de Mission, 21110 MAGNY SUR TILLE. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant à la majorité des 3/4. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL22002191

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Groupe TeRenove
SAS au capital de 20.000,00 euros
Siège social : 1, Avenue Aristide BRIAND, 21000 DIJON
RCS DIJON 908 894 397

L'associé unique le 01/04/2022, a supprimé les activités d'acquisition et installation de pompe à chaleur, VMC et ventilation, et revêtement de sol, carrelage et modifié l'art. 2 des statuts. Mention au RCS de DIJON.

AL22002154

TRANSFORMATION

SEL DES MOULINS

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social
34 rue des Moulins 21000 DIJON
504 012 055 RCS DIJON

Le 25/04/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 €. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mr Eric LETURGEZ.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Mr Eric LETURGEZ, demeurant 3 impasse du Lavoir 21600 FENAY.
Pour avis La Gérance

AL22002064

MODIFICATIONS DES STATUTS

TOPIARY

SARL au capital de 1 800 000 €
Siège social
Le Haut des Champs
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
803 759 232 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 05/04/22, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 800 000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux bénéficiaires libres tels que définis pas les statuts, doit être autorisée par la Société. Philippe COLIN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ: Philippe COLIN, demeurant 3 impasse des Crêts à CHASSAGNE MONTRACHET (21190). DIRECTEURS GÉNÉRAUX :Emmanuel BAY, demeurant 143 bis rue du Docteur Ducroquet à MARCQ-EN-BAROEUL (59700), et Jean-François BAY, demeurant 67 bis Chaussée Jules César à ERMONT (95120). Pour avis

AL22002120

MODIFICATIONS DES STATUTS

VIP IMMOBILIER

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social
12, rue du Chapeau Rouge
21000 DIJON
RCS DIJON 401 645 866

L'AGE DU 15.04.2022 a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'expertise en évaluation immobilière et de modifier l'article 2 des statuts, a décidé également, la transformation de la Société en SAS à compter du 15.04.2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La. dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT. DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux. décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit. justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus d'une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Patrick STURM, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la. transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS la Société est dirigée par Patrick STURM demeurant 13, rue. Marguerite Thibert 21000 DIJON, en qualité de Président. Pour avis Le Président

AL22002135

AVIS DE PUBLICITÉ

JURISTES ASSOCIES B.F.C.

Société d'exercice libéral à forme anonyme
au capital de 45.734,71 euros
Siège social : 10 Rue Jean Giono
21000 DIJON
RCS DIJON 417 883 196

AGE du 19.04.2022
Transfert de siège :
AM : 10 Rue Jean Giono 21000 DIJON
NM : 4A Rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Présidente

AL22002142

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TERRE MOTOCULTURE ,

SARL au capital de 1 500 euros,
ayant son siège social sis
ZONE D'ACTIVITÉ,
21310 MIREBEAU SUR BEZE,
immat. RCS DIJON sous le n° 837 960 251

Aux termes d'une décision en date du 02/05/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du ZONE D'ACTIVITÉ, 21310 MIREBEAU SUR BEZE au 11 Rue des Chaucheux, 39100 FOUCHERANS, et ce avec effet rétroactif au 5 mars 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL22002144

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

VISA INGENIERIE

SAS
Capital : 40.000 euros
Siège social : 112 Route de Dijon
21600 LONGVIC
RCS 350 477 030

Par décisions en date du 29 avril 2022, l'associée unique a été pris acte de la démission de Jean-Pierre LAMY de son mandat de Président de la Société pour celui de Directeur Général à compter du 29/04/22 jusqu'au 31/08/22. La société GUITON ET CIE, dont le siège social est situé 3 rue du Rond Point du Jour 21600 CHEVIGNY ST SAUVEUR, RCS DIJON n°750159071, a été nommée présidente de la société à compter du 29/04/22 pour une durée indéterminée. Monsieur Cyrille GODEY, demeurant 35 rue Garibaldi 71100 CHALON S/SAONE a été nommé directeur général de la Société à compter du 29/04/22 pour une durée indéterminée.
Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL22002146

AVIS DE PUBLICITÉ

TAURI

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 10 Rue Jean Giono
21000 DIJON
RCS DIJON 803 663 095

AGE du 19.04.2022
Transfert de siège :
AM : 10 Rue Jean Giono 21000 DIJON
NM : 4A Rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22002147

AVIS DE PUBLICITÉ

H2C

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1.500 euros
Siège social : 10 Rue Jean Giono
21000 DIJON
RCS DIJON 794 469 221

Décisions de l'associée unique du 19.04.2022
Transfert de siège :
AM : 10 Rue Jean Giono 21000 DIJON
NM : 4A Rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Présidente

AL22002150

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

E.A.R.L. DOMAINE YVES BAZIN PERE ET FILLE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 431 000 Euros
Siège Social : 2 route de la Côte de Nuits
21700 VILLARS-FONTAINE
803 655 885 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2021 a pris acte de la démission de M. Yves BAZIN de ses fonctions de cogérant de la société avec effet au 31 décembre 2021 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.Mme Madeline GAY continuera d'assumer seule les fonctions de gérante.

AL22002152

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DU PANORAMA
RCS 319 214 722

L'AGE des associés, réunie le 19/04/2022 a voté le transfert du siège social de Mairie de Sombernon 21540 Sombernon, à GAEC LECOUR 5 rue de l'Eglise 21540 Grenant-Les-Sombernon.
Pour avis le Président
LECOUR Mickaël

AL22002177

TRANSFORMATION

SARL CHASSIN Père et Fils

SARL au capital de 45 500 €
Siège social : Rue de la Gare 71150 RULLY
483.574.208 RCS CHALON SUR SAONE

L'assemblée générale extraordinaire du 01/04/2022 a décidé, à compter du même jour, la transformation de la Société en Société par actions simplifiée, l'adoption comme nouvelle dénomination sociale TONNELLERIE CHASSIN Père et Fils, le transfert du siège social au 14 rue Jean-François Champollion – ZAC Porte de Beaune à BEAUNE (21200), la nomination de la société CHASSIN INVESTISSEMENTS en qualité de présidente pour une durée illimitée et a mis fin aux fonctions des commissaires aux comptes.
Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne : Société à responsabilité limitée. Nouvelle : Société par actions simplifiée.
Dénomination sociale : Ancienne : sarl chassin Père et Fils. Nouvelle : TONNELLERIE CHASSIN Père et Fils
Siège social : Ancienne : Rue de la Gare – 71150 RULLY. Nouvelle : 14 rue Jean-François Champollion – ZAC Porte de Beaune – 21200 BEAUNE.
Administration : ancienne : Gérant : Stéphane CHASSIN. Nouvelle : Présidente : Société CHASSIN INVESTISSEMENTS – Rue de la Gare à RULLY (71150), 839.270.154 RCS CHALON SUR SAONE.
Commissaires aux comptes : Ancienne : Hervé DELOUIS, commissaire aux comptes titulaire, AUDIT PMA, commissaire aux comptes suppléant. Nouvelle : néant.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Agrément : Les actions se transmettent librement entre associés. Elles ne peuvent être transmises à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Personne habilitée à engager la société : CHASSIN INVESTISSEMENTS, Présidente.
En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 483.574.208 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL22002180

AVIS DE PUBLICITÉ

MERIENNE ET ASSOCIES

Société civile professionnelle
au capital de 206.090 euros
Siège social : 10 Rue Jean Giono
Immeuble Neptune
21000 DIJON
RCS DIJON 501 860 522

AGE du 19.04.2022
Transfert de siège :
AM : 10 Rue Jean Giono – Immeuble Neptune 21000 DIJON
NM : 4A Rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON
.Pour avis
La Gérance

AL22002186

MODIFICATION DU CAPITAL

ESC DIJON-BOURGOGNE

EESC au capital de 10448000 €
Siège Social : 29 rue Sambin 21000 DIJON
823945752 RCS de DIJON

Le Directoire, en date du 03/05/2022, a décidé d'augmenter le capital de 60000 € par incorporation de réserves pour le porter à 10508000 € à effet au 30/04/2022.
Les Articles 7 et 8 des statuts modifiés en conséquence.
Mention au RCS de DIJON

AL22002199

MODIFICATION DU CAPITAL

E.A.R.L. FORNEROT JEROME

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 8, rue des Lavières -
21190 SAINT-AUBIN
901 942 078 R.C.S. DIJON

L'Associé unique, par décision en date du 31 janvier 2022, a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 353 410 Euros, pour le porter de 7 500 Euros à 360 910 Euros, par apport en nature. Les statuts ont été modifiés en conséquence.Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
La Gérance

AL22002205

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.C.I ACM. Société civile au capital de 245 607,10 euros. Siège social : 8 route Nationale. 21220 BROCHON. 352 514 244 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 28/04/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 8 route Nationale, 21220 BROCHON au 12 rue Haute 21640 FLAGEY ECHEZEAUX à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL22002206

AVIS DE PUBLICITÉ

SCI ALOUETTE

Ancien Siège Social :
22Bis rue du Sentier Perpreuil
21200 BEAUNE
RCS DIJON 904 935 483
Nouveau Siège Social :
30D avenue de Paris
71100 CHALON SUR SAONE
RCS CHALON SUR SAONE

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :
Monsieur Raphaël JEANNIN, demeurant à CHALON SUR SAONE (71100), 7 avenue Nicéphore Nièpce, et Madame Sylvie PERIE divorcée de Monsieur CATTEAU, demeurant à CHALON SUR SAONE (71100), 30D avenue de Paris.
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2022, il résulte que le siège social a été transféré à CHALON SUR SAONE (71100), 30D avenue de Paris, à compter du 28 mars 2022.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 904 935 483 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis
Le Gérant

AL22002214

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCIENTIA NATURA DISTRIBUTION

SARL au capital de 10000€
Siège : 13 rue Chauchien
21590 SANTENAY
528 018 617 RCS DIJON

L'AGE 02/05/2022 a transféré le siège au 7 allée de Chartres 33000 BORDEAUX, à compter du 10/05/2022. Radiation au RCS DIJON et ré-immatriculation au RCS BORDEAUX

AL22002228

AVIS DE PUBLICITÉ

MINUIT.54

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 10 Rue Jean Giono
21000 DIJON
RCS DIJON 889 299 210

Décisions de l'associée unique du 19.04.2022
Transfert de siège :
AM : 10 Rue Jean Giono 21000 DIJON
NM : 4A Rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Présidente

AL22002230

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EARL DEMARTINECOURT BRUNO

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 184 990 €
Siège social : La Chapelle
21340 JOURS-EN-VAUX
447 772 179 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 19/04/2022, l'associé unique a étendu l'objet social de la société à l'exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque et a précisé l'adresse du siège social à la Chapelle – 8 rue des Tremblots – 21340 VAL-MONT, le tout à compter rétroactivement du 01/02/2022.
Pour avis et mention, la Gérance.

AL22002231

CHANGEMENT DE GÉRANT

COBATEC INGENIERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 130 500 euros.
Siège social : Route d'Agey.
21410 GISSEY SUR OUCHE.
410 345 805 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Philippe DURAND, de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 mars 2022 à 23h59 et a nommé en qualité de nouveau gérant, non statutaire, M. Ghislain DURAND, demeurant 8 rue de la Petite Fin - 21410 ANCEY, pour une durée illimitée à compter du 1er avril 2022 à 00h00. Pour avis. La Gérance

AL22002247

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SOUSSEY-SUR-BRIONNE

Aliénation du chemin rural dit « derrière chez Badoille »

Une enquête publique sur l'aliénation de parties du chemin rural dit « derrière chez Badoille » aura lieu
Du 9.05.2022 au 23.05.2022 inclus.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et exprimer ses observations sur le registre d'enquête ouvert en Mairie Les 9.05.2022, 16.05.2022 et 23.05.2022 de 14 H 30 à 17 H 00. Les observations peuvent aussi être adressées par lettre au Commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie ; Monsieur CHARTENET Gérard 1 Grande Rue21350 SOUSSEY-sur-BRIONNE.
Le Commissaire enquêteur recevra le public lors d'une permanence en mairie le 23.05.2022 de 16 Heures à 17 Heures.

AL22001800

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société SÉCALIA CHÂTILLONNAIS

4, boulevard Beauregard,
21600 Longvic

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PROJET D'UNE INSTALLATION DE MÉTHANISATION SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CÉRILLY (21) ET SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21)
Par arrêté préfectoral n° 145 du 9 février 2022, sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SÉCALIA CHÂTILLONNAIS, dont le siège social est situé 4, boulevard Beauregard, à Longvic, en vue d'obtenir du préfet de la Côte-d'Or l'autorisation environnementale pour le projet d'une installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine (21), avec cinq plates-formes décentralisées sur les communes deLouesme (21), Lucenay-le-Duc (21),Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Savoisy (21) etTouillon (21).
Le préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.
D'une durée de 32 jours, cette enquête est prescrite **du mardi 10 mai 2022, à 9h00, au vendredi 10 juin 2022, à17h00**, en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête,Sainte-Colombe-sur-Seine (21) Louesme (21), Savoisy (21),Lucenay-le-Duc (21) Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21),Touillon (21), Lanty-sur-Aube (52), Jully (89),Vitry-le-Croisé (10).
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à **Monsieur Laurent DRUOT**, coordonnateur du projet, 4,boulevard de Beauregard, 21600 Longvic, tél. 06.82.86.71.16,e-mail : laurent.druot@dijon-cereales.fr
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis des services, l'avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne - Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire seront déposées en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête,Sainte-Colombe-sur-Seine (21) Louesme (21), Savoisy (21),Lucenay-le-Duc (21) Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21),Touillon (21), Lanty-sur-Aube (52), Jully (89),Vitry-le-Croisé (10), où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et dans le respect des consignes sanitaires mises en place :
- mairie de Cérilly (21) : vendredi, de 9h00 à 12h00 et de14h00 à 17h00 ;
- Sainte-Colombe-sur-Seine : lundi, mardi et jeudi, de 9h00à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; mercredi et vendredi, de 9h00à 12 h00 ;
- mairie de Louesme (21) : mardi, de 9h30 à 12h00 et de14h30 à 19h00 ;
- mairie de Savoisy (21) : mardi, de 9h00 à 12h00 ;vendredi, de 14h00 à 17h00 ;
- mairie de Lucenay-le-Duc (21) : mercredi, de 8h30 à 12h00et de 13h00 à 17h30 ; vendredi, de 13h00 à 17h30 ;
- mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21) : vendredi,de 9h30 à 12h00 ;
- mairie de Touillon (21) : jeudi, de 8h00 à 12h00 et de13h00 à 17h00 ;
- Lanty-sur-Aube (52) : mardi, de 10h30 à 12h30 ; mercredi,de 15h30 à 18h00 ;
- Jully (89) : mardi, de 13h30 à 15h30 ; vendredi, de 13h30à 15h30 ;
- Vitry-le-Croisé (10) : mardi et jeudi, de 13h00 à 15h00 ;
- sur support papier à la préfecture de la Côte-d'Or,direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, pôle environnement et urbanisme,section ICPE, de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi, **dans le respect des consignes sanitaires mise sen place ;**
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au vendredi 10 juin 2022, à 17h00, en se connectant sur l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903 ;
- sur le site inTernet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html;
- sur un poste informatique en mairie de Cérilly (21), siège de l'enquête (cf. horaires d'ouverture cités ci-dessus).
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites :
- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête, soit en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête, Sainte-Colombe-sur-Seine (21), Louesme (21),Savoisy (21), Lucenay-le-Duc (21),Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Touillon (21),Lanty-sur-Aube (52), Jully (89), Vitry-le-Croisé (10) - (Cf.horaires d'ouvertures cités ci-dessus) ;
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au **vendredi 10 juin 2022, à 17h00**, en se connectant sur l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903 ;
- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique,soit au plus tard le **vendredi 10 juin 2022, à 17h00**, sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : enquete-publique-2903@registre-dematerialise.fr
- les observations pourront également être adressées par voie postale, en mairie de Cérilly (21), **siège de l'enquête**,à l'attention de Madame Chantal DUBREUIL, présidente de la commission d'enquête désignée, avant la clôture de l'enquête, soit au plus tard le vendredi 10 juin 2022, à 17h00.
La commission d'enquête est composée comme suit :
- présidente : Madame Chantal DUBREUIL ;
- membres titulaires : Madame Josette CHOUET-LEFRANC,Monsieur Gilles GIACOMEL.
La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous, dans le respect des consignes sanitaires mises en place :
- commune de Cérilly (siège de l'enquête) : mardi 10 mai2022, de 9h00 à 12h00 ; vendredi 20 mai 2022, de 14h00 à17h00 ; vendredi 10 juin 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Sainte-Colombe-sur-Seine : mardi 10 mai 2022,de 14h00 à 17h00 ; vendredi 3 juin 2022, de 9h00 à 12h00 ;vendredi 10 juin 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière : vendredi 13mai 2022, de 9h00 à 12h00 ; vendredi 27 mai 2022, de 9h00 à12h00 ;
- commune de Lucenay-le-Duc : vendredi 13 mai 2022, de 14h00à 17h00 ; vendredi 27 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Savoisy : mardi 17 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;mardi 31 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Touillon : mardi 17 mai 2022, de 14h00 à 17h00; samedi 28 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Louesme : mardi 24 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ;vendredi 3 juin 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Lanty-sur-Aube (52) : mardi 24 mai 2022, de9h00 à 12h00 ;
- commune de Jully (89) : mardi 31 mai 2022, de 14h00 à17h00 ;
- commune de Vitry-le-Croisé (10) : vendredi 20 mai 2022, de9h00 à 12h00.
Le préfet de la Côte-d'Or adressera, dès leur réception,copie du rapport, de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à

ANNONCES LÉGALES

la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête pour y être tenue à la disposition du public durant un an.
Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :
- à la préfecture de la Côte-d'Or, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui erritorial, pôle environnement et urbanisme, section ICPE,de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi ;
- sur le site Internet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903
Le Préfet
signé
Fabien SUDRY

AL22001949

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 août 2007, Madame Corinne Patricia **JAUBARD**, en son vivant aide à domicile, demeurant à SUSSEY (21430) 13 rue du Maupas, née à MONTREUIL (93100), le 25 décembre 1963, célibataire. Ayant conclu avec Monsieur Olivier MIGNIOT un pacte civil de solidarité enregistré au tribunal d'instance de AVIGNON le 4 septembre 2007. Décédée à SUSSEY (21430) (FRANCE) le 11 décembre 2021. A consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hélène SELLIER - DUPONT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Hélène SELLIER-DUPONT et Laurence GUILIÉ, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à AVIGNON (Vaucluse), 2 place Saint Lazare, le 20 avril 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 25 avril 2022. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Frédéric BAYOU, notaire à LIERNAIS (Côte d'Or) référence CRPCEN 21037, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22002178

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 09/05/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DIJON: Terre à Vigne AOP Bourgogne Côte d'Or - Urbanisme : Parcelle classée en zone Apv,zone agricole paysagère et de proximité viticole du PLUi-HD de Dijon Métropole.
4 a 80 ca
- Les valendons: DT-187
LES MAILLYS : Parcelles en nature de terres et landes - Urbansime : RNU.
8 ha 11 a 00 ca
- Basses echenaux: YA-16 - En freteu: ZT-2(A) - Lacour: ZT-32(J)-32(K)
6 a 05 ca
- Daringure est: BD-3
MEURSAULT: Parcelle plantée en vigne, cépage Chardonnay, située en Aire d'Appellation AOC MEURSAULT- Urbanisme : Zone AVP du PLU de la commune de MEURSAULT - Objectif : Maintien des fermiers
54 a 75 ca
- Les malpoiriers: AS-49
CHATELLENOT : Parcelles en nature de pré - Urbanisme : RNU
1 ha 26 a 80 ca
- Vollot: ZC-50-51

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
LES MAILLYS (21) - Surface sur la commune: 2 ha 11 a 66 ca
BZ- 69 ZS- 62
LES MAILLYS (21) - Surface sur la commune: 7 ha 44 a 90 ca
ZH- 19- 22- 23- 24- 25(*)- 26
Parcelles en nature de terres, prés - Urbanisme RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 31/05/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22002201

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS

EURL VCMT AUTOMOBILES - Capital 55000 € -Siège : Route de Pommerattes 71580 FONTENAUD - 831 112 396 RCS Chalon-sur-Saône. Au VU du PV du 04/04/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS Chalon sur-Saône. Pour avis,

AL22002172

AVIS

EURL VCMT AUTOMOBILES - Capital 55000 € -Siège : Route de Pommerattes 71580FONTENAUD - 831 112 396 RCS Chalon-sur-Saône. Au vu du PV du 04/04/2022, la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation ont été décidées à compter de cette date. M. Yann JAILLET 255, route de la Fournaise 71580FRONTENAUD a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au siège social. Mention RCS Chalon-sur-Saône.

AL22002174

DISSOLUTION

COTE CELLARS

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 16 Chemin de Champy, 21160 COUCHEY
Siège de liquidation :
16 Chemin de Champy
21160 COUCHEY
885 280 503 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 5 mai 2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les décisions de ladite collectivité.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Marie FOURRIER, demeurant 18 rue Amiral Courbet - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 16 Chemin de Champy 21160 COUCHEY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
POUR AVIS

AL22002210

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Par assemblée en date du 7 avril 2021, il a été décidé la dissolution anticipée volontaire, avec effet à cette date, de la société civile dénommée «SCI PAUPAGANE», en abrégé «SCI PAUPAGANE», dont les caractéristiques sont les suivantes :
Capital social : MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800,00 €), divisé en 18 parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune.
Siège social : STIGNY (89160), 2 rue de Moncelot.
Immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le n°750 516 015.
Objet social : Acquisition, administration, gestion par location ou autres de tous immeubles, emprunts des fonds nécessaires et mise en place de toutes sûreté réelles ou autres garanties, exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet.
Constituée pour une durée de 99 années soit jusqu'au 25/03/2072.
Liquidateur(s) de la société :
Mademoiselle Morgane CHARPENTIER, travailleur social, demeurant à DIJON (21000), 1 impasse de la Sablière.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis

AL22002233

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 31/03/2022
Forme sociale : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS RSB
Siège : Ferme de Flacelière, 21230 MIMEURE
Durée : 99 ans
Capital : 3 000 euros
Objet : Tous travaux agricoles, terrassement, petits travaux
de maçonnerie tels que le coulage de dalles en béton, le
montage de parpaings ou d'agglomérés en béton, le coffrage et toutes autres activités accessoires ou connexes à ces activités, location de matériels sans chauffeur.
Une action = une voix
Cession d'actions : Agrément en AGE et libre entre associés
Président : Monsieur Sylvain THIBAULT, demeurant Ferme de Flacelière, 21230 MIMEURE,
Directeurs généraux :
- Monsieur Bruno MILLOT, demeurant 3 Rue du Château, 21230 CLOMOT,
- Monsieur Romain MOREAU-GRANDBOUCHE, demeurant 12 Rue du Sud, 21230 MIMEURE
Immatriculation RCS DIJON
Pour avis

AL22001846

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 25/04/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : MCC.
Siège social : 13 rue du Pré Rondot, 21850 ST APOLLINAIRE.
Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non. bâtis, - la construction de tous biens immobiliers, - l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des. biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de. vente, échange ou apport en société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de. l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement. d'apports en numéraire.
Gérance : M. Fabien GRANDGERARD dmt 8 B, Rue de Beaune 21000 DIJON et M. Pierre GRANDGERARD dmt 34 rue Clément Janin 21120 TIL CHATEL.
Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis. dans tous les cas par les associés représentant au moins les. trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

AL22002053

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2022, il a été constitué une SASU aux caractéristiques suivantes :
désignation : AYPE Tech
capital de 1 000 Euros
Siège social : 24 rue Messidor (21300) CHENOVE
- OBJET : En France et à l'étranger :
- toutes opérations commerciales destinées à promouvoir la vente de prestations intellectuelles, de produits ou licences informatiques, d'aide à la vente, d'assistance, conseil, accompagnement aux forces de vente, dans des entreprises privées comme publiques
- PRESIDENT : MICHAUD Yves, Maurice, Gabriel demeurant 24 rue Messidor (21300) CHENOVE,
- DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
-CESSIONS à des tiers soumises à agrément des actionnaires.
-CHAQUE ACTION donne droit à l'admission aux assemblées et aux votes.
LE PRESIDENT

AL22002156

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 2 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CAPS INVEST
Siège : 48 route de Chalon-sur-Saône 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 30 000 euros
Objet : L'acquisition, la détention, la gestion de toutes participations. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Bastien DEMONT, demeurant 48 route de Chalon-sur-Saône 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL22002159

AVIS DE CONSTITUTION

Par statuts sous signature privée du 7 mars 2022 enregistré au SPF DIJON I le 16 mars 2022 n°2022 N 00582 il a été constitué une société civile immobilière dénommée CESAR au capital de 500 € par apports en numéraire, dont le siège est fixé à BEAUNE (21200) 11 boulevard Georges Clémence au pour une durée de 99 ans et ayant pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion de tous bien et droits immobiliers et plus généralement toutes opérations s'y rapportant.
La société est gérée par les deux associés M. Antonio MARQUES et Mme Charlotte COTY demeurant ensemble à BEAUNE (21200) 18 fbg Saint Jacques.
La société sera immatriculée au RCS de DIJON Cession de parts libres uniquement entre associés.
Pour avis.

AL22002170

FP2G Patrimoine

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 avril 2022, à LONGVIC.
Dénomination : EG Service Aérien Conseil.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 4 Allée de la Gravière, 21600 Longvic.
Objet : Le pilotage d'appareils et d'aéronefs pour les clubs de parachutisme, pilotage d'appareils et d'aéronefs lors de manifestations aériennes, convoyage d'appareils et d'aéronefs, conseil en organisation d'opérations aériennes.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 2000 euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Eric GOUJON 4 Allée de la Gravière 21600 Longvic.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL22002173

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/05/2022, il a été constitué une SELARL dénommée : SELARL DU DR IDRISSI ABARKANE
Siège social : 66 bis avenue du Drapeau - 21000 DIJON
Capital : 1.000,00 euros
Objet : Exercice de la profession de chirurgien-dentiste.
Gérance : Mme Sarah IDRISSI ABARKANE, 39 Bis Rue de la Gentiane - 21800 CRIMOLOIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL22002195

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 2 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée,
Dénomination sociale : AYMERIC PIOT,
Siège social : 6bis rue des Verottes, 21200 BEAUNE,
Objet social : l'exercice de la profession de masseurs-kinésithérapeutes,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 2 000 euros,
Gérance : M. Aymeric PIOT, demeurant 9 Grande Rue, 21820 CHIVRES, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22002208

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 03/05/2022, il a été constitué la société suivante : Forme : SASU. Dénomination : EDWILL. Siège : LBA Centre d'Affaires - 10 Avenue Maréchal Foch, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Capital : 1 000 euros. Objet : Conseils et toutes prestations de services en matière de communication, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; Courtage en produits imprimés et digitaux ; Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance juridique, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. William LUCYSZYN, demeurant 83 route des Grands Crus, 21160 MARSANNAY LA COTE. POUR AVIS. Le Président

AL22002220

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/05/2022 il a été constitué une **SCI** dénommée:
TILIPOJAMI
Siège social: 3 rue vivaldi 21110 THOREY EN PLAINE
Capital: 750 €
Objet: L'acquisition, construction, propriété, gestion, exploitation de tous biens et droits immobiliers
Gérant: M. VACHEY Frédéric 24 Rue de la Charme 21370 VELARS SUR OUCHE
Co-Gérant: M. BARDIN Julien 3 Rue Vivaldi 21110 THOREY EN PLAINE
Co-Gérant: M. PIANON Guillaume 13 Rue de Belle Vue 21121 FONTAINE LES DIJON
Cession des parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON

AL22002237

LEGATIS DIJON GENLIS

SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS»,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON
(Côte d'Or),
1 Place de l'Europe - Simone Veil
avec bureau permanent à GENLIS
(Côte d'Or),
25 Avenue de Sprendlingen

CONSTITUTION SCI AD IMMO

Suivant acte reçu par Me Guillaume LORISSON, notaire à DIJON, le 06/05/2022 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la sté dénommée « AD IMMO » Société civile immobilière au capital de 1.000€ composé exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la vente, la remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Siège : SAINT-JULIEN (21490) 15 Allée en Grand Loup ; M. Arthur Thomas DEJONGHE, dmt à SAINT-JULIEN (21490) 15 Allée en Grand Loup, a été nommé gérant. Agrément préalable nécessaire à toutes cession ou transmission, sauf celles entre vifs au profit d'un associé.
Pour avis.
Me Guillaume LORISSON

AL22002243

NIÈVRE

// MODIFICATION

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

MODIFICATION STATUTAIRE

Suivant délibération des associés en date du 22 avril 2022, il a été constaté le transfert du siège social de la SCI BASILIC, société civile immobilière, dont le siège social est à NEVERS (58000), 38 rue d'Estutt de Tracy » immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 482.794.450, savoir :
Transfert de siège social :
Ancien siège social :NEVERS (58000), 38 rue d'Estutt de Tracy
Nouveau siège social : BEGLES (33130), 71 Avenue du Professeur Bergonié
Pour avis
Le Notaire

AL22002166

VG Conseil

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 Rue Jean Giono - 21000 DIJON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES BORDES DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 5 000 €
Siège social
NEVERS (58)
43 boulevard du Grand Pré des Bordes
RCS NEVERS 750 834 467

AGE 02/04/2022 : Transfert de siège social : Ancienne mention : 43 boulevard du Grand Pré des Bordes à NEVERS (58); Nouvelle mention : 104 bis rue des Montapins à NEVERS (58).
RCS NEVERS.
Pour avis, la Présidente.

AL22002185

ALPHA EXPERTS NEVERS

MODIFICATIONS DES STATUTS

DIRECT@WEB

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 624.00 €.
Siège social
53 rue Albert Camus
58000 NEVERS
431 500 883 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE en date du 01/04/2022, les associés ont décidé, à compter du même jour : - de modifier l'objet social qui devient : l'exploitation et la gestion de sites de petites annonces en ligne, commerce en ligne, la vente d'espace publicitaire sur internet, toutes prestations d'étude, de conseil et de formation se rapportant à «internet». - de modifier la dénomination sociale pour adopter celle suivante : ES CONSULTANT WEB. - de transférer le siège social à 6 rue du Professeur Calmette - 58000 NEVERS. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL22002035

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

RIGNAULT JULIE

884 510 207 RCS NEVERS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
Le Grand Champ 58110 ROUY

Aux termes d'une décision en date du 11/04/2022, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social pour y faire apparaître son activité sous le libellé suivant : «La Société a pour objet : L'activité de taxi, de VTC et de transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places, ou d'un véhicule taxi.» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis - La Gérance.

AL22002121

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CHRIS JO

Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social
PLACE DE LA RESISTANCE
LE BOURG
58230 PLANCHEZ
890 432 875 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2022, l'associée unique de la société à responsabilité limitée CHRIS JO a décidé de transférer le siège social du PLACE DE LA RESISTANCE - LE BOURG - 58230 PLANCHEZ au 1 Place du Général Leclerc - 29630 PLOUGASNOU à compter du 15 avril 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des. statuts. Pour avis.
La Gérance

AL22002133

STEVINE

SCI au capital de 1000€
27 avenue des marguerites, 93370 MONTFERMEIL
910 791 987 RCS Bobigny
L'AGE a décidé, le 1/4/2022, de transférer le siège social de la société au 15 avenue Jean Mermoz, 58360, SAINT HONORE LES BAINS.
Objet : Location immobilière. Durée : 99 ans.
Gérance : Mr PINEL Stéphane, 15 avenue Jean Mermoz, 58360 SAINT HONORE LES BAINS
La société sera radiée du RCS de Bobigny et réimmatriculée au RCS de Nevers

AL22002145

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CLAIRMARHEL

Société Civile au capital de 60.979,61 euros
Siège social : 37 chemin de la Postaillerie
58500 CLAMECY
377 492 152 RCS NEVERS

Le gérant a, comme l'autorise l'article 5 des statuts, décidé de transférer le siège social du 12 avenue Henri Barbusse – 58500 CLAMECY au 37 chemin de la Postaillerie – 58500 CLAMECY.
Pour avis, la gérance

AL22002161

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

FM BOURGUIGNON

SAS au capital de 7.600 €
Siège social : 74 avenue du 08 Mai 1945
58660 COULANGES LES NEVERS
753 212 240 RCS NEVERS

Il résulte d'une décision de l'associée unique du 29 avril 2022 que la SARL DES CHAMPS ayant son siège social 42 boulevard du Pré des Bordes – 58000 NEVERS, immatriculée 414 582 445 RCS NEVERS, a été désignée, à compter du 1er mai 2022, Présidente en remplacement de M. Fabrice BOURGUIGNON.
Pour avis, la Présidente

AL22002162

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CONSEILS & FI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 17 avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
810 207 308 RCS NEVERS

Le 20 avril 2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 1B boulevard Pierre de Coubertin – 58000 NEVERS au 17 avenue du Général de Gaulle – 58000 NEVERS.
Pour avis, la Présidente

AL22002163

ANNONCES LÉGALES

NON DISSOLUTION

CANNATBOX

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
853 446 227 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2021 statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce a décidé de ne pas dissoudre la Société.Pour avis,Le Gérant

AL22002179

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ALLIANCE'MBLE 58

7 quai des Eduens
SARL au capital de 100 €
Siège social : 7 QUAI DES EDUENS
58000 NEVERS
814 073 136 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 04/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **16 RUE AUX CHEVAUX 58180 MARZY** à compter du 04/05/2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL22002181

AVIS DE MODIFICATIONS

GAEC DE L'OMBRE

« Le Crot de l'Ombre »
58340 DIENNES AUBIGNY.
Au capital social de 798 424 693 euros
RCS NEVERS - N° 798 424 693

Par délibérations d'AGE en date du 1er mai 2022, le siège social a été précisé à Le Crot de L'Ombre - 47 Route de Verneuil - 58340 DIENNES AUBIGNY, et M. Florian JOLLY, demeurant à Villevelle - 58340 DIENNES AUBIGNY, a été nommé cogérant.
Mention sera faite au RCS NEVERS. Pour avis.
La gérance

AL22002182

FIN DE GÉRANCE

SCI D'ETE

Société Civile Immobilière
au capital de 54 900 €
Siège social : le Coulmet -
58190 SAIZY
439 597 378 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2022 a constaté la fin des fonctions de gérant de Mme Georgette THEPENIER à compter du 2 mai 2019, en raison de son décès survenu ce jour-là.
Pour avis, la gérance.

AL22002200

COGEP AVOCATS

Route d'Orléans -
BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

AUGMENTATION DU CAPITAL

MT AMENAGEMENT

SARL au capital de 10 000 euros,
porté à 300 000 euros
Siège social : 10 route de Sainpuits,
58410 ENTRAINS-SUR-NOHAIN
RCS NEVERS 800 094 120

L'AGE réunie en date du 04/05/2022 a décidé d'augmenter le capital social de 290 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300 000 euros).
Pour avis, la Gérance

AL22002193

LILI CAMPING

SASU au capital de 10 000€
27, avenue des marguerites, 93370 MONT-FERMEIL
910 723 758 RCS Bobigny
L'AGE a décidé, le 1/4/2022, de transférer le siège social de la société au 15 avenue Jean Mermoz, 58360, SAINT HONORE LES BAINS.
Objet : Camping. Durée : 99 ans. Président : Mr PINEL Stéphane, 15 avenue Jean Mermoz, 58360 SAINT HONORE LES BAINS, pour une durée indéterminée
La société sera radiée du RCS de Bobigny et réimmatriculée au RCS de Nevers

AL22002198

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GAEC DE MONTSERIN

Société civile
au capital de 211 125 euros
Siège social : Montserin
58370 VILLAPOURCON
333 121 416 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/04/22, les associés ont pris acte de la nomination de Monsieur Jordan BONDOUX demeurant à VILLAPOURCON - 58370 - Montserin aux fonctions de gérant de la société à compter du 01/05/22 pour une durée non limitée.
Pour avis et mention
La Gérance

AL22002213

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte de partage, reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, le 14/4/2022, enregistré à NEVERS le 27/4/2022 Dossier : 2022 00011522, réf : 5804P01 2022 N 00212,
Il a été attribué à Mr BENOIT Hubert Robert Edouard Pierre, dt à SAINT MARTIN SUR NOHAIN (Nièvre) 8 rue des Oeillets, des parts dans la SCI DES PRES MAILLARD, dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) Route nationale 7 Sud, au capital de 460 euros immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 340054063.
A cet effet, il a été nommé comme unique gérant de cette société : Mr Hubert BENOIT ci-dessus nommé, sans limitation de durée en remplacement de Mme Claudine Marcelle BENOIT née BRISSON, dt à DONZY (Nièvre) 5 rue de la Justice, décédée.
En conséquence, ladite société sera à compter du 14 avril 2022, gérée par Mr Hubert BENOIT.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL22002223

TRANSFORMATION DE EURL EN SASU

EURL LAV'58

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE
au capital de 2 000 euros
Siège social : 46 RUE DU MARECHAL LECLERC
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE (NIEVRE)
790 180 459 RCS NEVERS

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2022, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :
DENOMINATION SOCIALE : LAV'58.
FORME : société par actions simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires.
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : Président : Mme Isabelle POULIN, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre) 38 rue Sadi Carnot.
Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL22002246

// GÉRANCE

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par la SAS SONIMETAL, capital 381.122 €, siège social « Les Glénons » - 58260 LA MACHINE, RCS NEVERS 348 910 696, à la SAS DEBBAS FRANCE, capital 182.938 €, siège social 2/12 rue des Pirogues de Bercy – 75012 PARIS, RCS PARIS 542 077 664, suivant acte SSP du 12/03/2015, du fonds industriel de fabrication de matériel d'éclairage, situé « Les Glénons » - 58260 LA MACHINE, a été résiliée d'un commun accord à effet du 31/03/2022.

AL22002157

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à MOULINS du31/03/2022, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS POLE ENREGISTREMENT le 04/05/2022, dossier 2022 00012132 référence 5804P01 2022 A 000305.
VENDEUR : La société MYAMEL, société par actions simplifiée, au capital de 10 000 euros, ayant son siège social Route de Decize 58240 Saint-Pierre-Le-Moûtier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 838 091 627 et identifiée au fichier SIRENE sous le numéro 838 091 627 000 11, code APE 4781Z - commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés.
ACQUEREUR : La Société SAINT PIERRE PRIMEURS, société par actions simplifiée, au capital de 5 000 euros, ayant son siège social Route de Décize, 58240 Saint-Pierre-Le Moûtier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 910 749 662
DESIGNATION DU FONDS : fonds de commerce de détail alimentaire au dépôt, sur les foires, salons et marchés, et à titre ambulant de fruits, légumes, fruits secs, fleurs et de tous produits alimentaires, produits locaux, vins, bières et autres boissons alcoolisées issues notamment de productions locales exploité sous le nom commercial « MYAMEL »
PRIX : 100 000 euros
JOUISSANCE : Le 1er avril 2022
OPPOSITION : au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS - MOULINS - 33, place d'Allier, dans les 10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL22002245

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !
Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?
Paiement par carte bancaire, attestation de parution par fax ou mail, relecture attentive de vos annonces avant parution, modèles d'annonces à votre disposition, devis sur simple demande.
Tél. : 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax : 03 80 70 08 02
Terres de Bourgogne
du lundi au vendredi dès 8 h

// ADDITIF-RECTIFICATIF

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 06/05/2022, s'agissant de la. SARL CAPUCINE ISABELLE FLEURS. L'AGE du 09/03/2022 a décidé détendre l'objet social aux activités de «vente de tous aliments, produits, équipements, objets et accessoires pour animaux».

AL22002169

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date du 20 mars 1999 et du 8 juin 2007,
Madame Marie Bernadette Ghislaine **HAURY**, Retraitée, veuve de Monsieur André **COLIGNON**, demeurant à SAINT-BENIN-D'AZY (58270) 7 rue Gilbert Clair Maison de retraite, née à CRUX-LA-VILLE (58330), le 24 juin 1932, décédée à SAINT-BENIN-D'AZY (58270), le 10 mai 2019, a consenti un legs universel.
Ces testaments ont été déposés au rang des minutes de Maître Thibaut MARIE,Notaire à NEVERS (58), 1 Rue Saint Martin, le 3 mars 2022, dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire de NEVERS le 11 avril 2022.
Opposition pourra être formée auprès de la SCP MARTIN MARIE, notaires associés à NEVERS, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception parle greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de ladite copie de ce testament.

AL22002235

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date des 13 janvier 2011 et 14 juillet 2019,
Mademoiselle Marie Ange Danièle **SAILLEY**, en son vivant retraitée, demeurant à NEVERS (58000) 5 rue du Petit Mouësse .
Née à LANDECK-ZAMS, (AUTRICHE) le 11 juillet 1947.
Célibataire.
Ayant conclu avec Madame Marie-Claire Yolande Françoise TOUBLAN un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 15 février 2012, enregistré de NEVERS le 15 février 2012.
Contrat non modifié depuis lors.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 27 juin 2020.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 2 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN, notaire à NEVERS (58000), référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22002236

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 août 2012,
Madame Colette **PICHEROT**, en son vivant retraitée, demeurant à NEVERS (58000) 12 rue Saint Genest Résidence Arpavie.
Née à NEVERS (58000), le 20 juillet 1930.
Divorcée de Monsieur Pierre, Louis, Marcel **LOUVET**, suivant jugement rendu par le de NEVERS (58000) le 9 mai 1967, et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 13 février 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 6 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN, notaire à NEVERS (58000), référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22002238

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCM LS en liquidation

au capital social de 200 Euros
Siège social
20 bis, rue Jean Jaures
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 509097267 R.C.S. NEVERS

Le 30 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a. décidé la dissolution anticipée de la société à compter du. 1er avril 2022. Madame Tatiana STIOT demeurant 16 route de. Villeberne 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, a été nommé. Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 20bis,. rue Jean Jaures 58200 COSNE COURS SUR LOIRE Pour avis.

AL22002070

DISSOLUTION

ECOFIS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 070 euros
Siège social
2 Rue des Grands Jardins
58022 NEVERS
501 600 100 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 31 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, société anonyme au capital de 1 544 450 euros, dont le siège social est Place de l'Europe 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 017 151 200 RCS AUXERRE, a approuvé le projet de fusion établi par acte sous seing privé en date du 11 février 2022 avec la société ECOFIS, ainsi que les apports effectués et leur évaluation.La société absorbante étant propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société absorbée depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société ECOFIS s'est trouvée dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES qui a constaté la réalisation définitive de la fusion.

AL22002138

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DL METHA TRANS

Société Par Actions Simplifiée
en liquidation
au capital de 10000 euros
Siège social et de liquidation :
6 rue Moucault -
58300 DEVAY (Nièvre)
877 730 531 RCS NEVERS

Suivant acte sous seing privé en date du 1er avril 2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, a été déchargé de son mandat et a été prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 31 octobre 2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, Madame Dorothée DRAGAN, liquidateur

AL22002151

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI ALSACE LORRAINE

SCI en liquidation
au capital social de 332 643,76 Euros
Siège social : 14, avenue Marceau
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 335 037 958

Le 28.03.2022, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 28.03.2022. La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22002183

DISSOLUTION

GARAGE JACQUEY
Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 56 200 €
Siège social : 6, rue Nicolas Délangé - 58000 NEVERS
320 993 447 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 06/05/2022 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Mme Dominique AUZEL dt à NEVERS (58) – 31, rue Gabriel Valette a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 31, rue Gabriel Valette. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22002189

DISSOLUTION

LABO 7

SARL au capital de 10 671 €
Siège social : SEPT VOIES
58270 ST FIRMIN
401 349 089 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 03/05/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 03/05/2022, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Thierry GOUEBAULT demeurant 3, Chemin Sainte Catherine - Sept Voies, 58270 SAINT FIRMIN avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 3, Chemin Sainte Catherine - Sept Voies 58270 SAINT FIRMIN adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL22002192

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL BLOND en liquidation

Siège de liquidation :
9 route de Dhéré - Limonet -
58240 MARS SUR ALLIER
Au capital de 321 570 euros
R.C.S. NEVERS - N° 503 838 435

L'assemblée générale réunie le 20 avril 2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2021, déchargé Mme Régine et M. Jean-Paul BLOND de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, les liquidateurs.

AL22002221

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/04/2022 il a été constitué une SARL dénommée :FIRATECH. Siège social : 14 rue Bernard Palissy 58000 NEVERS. Capital : 5.000€. Objet : Prestataire en construction et en installation de ligne téléphonique et de fibre optique, import/export, achat/vente de tous produits manufacturés, nettoyage de bâtiments et nettoyage industriel, tous travaux de rénovation. Gérant : Mme FIRAT Fatma, 9 Karaca Ahmet 38076 Gaziantep (TURQUIE). Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22002075

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA
COLLANCELLE du 14/04/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Fen & Bsørg
Siège : Château de Vaux, 58800 LA COLLANCELLE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son
immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 euro
Objet : L'organisation de tous types d'évènements, la
location d'emplacements, d'espaces et hébergements, la
location de tout matériel en lien avec l'objet social, et
toutes activités accessoires ou connexes pouvant se
rattacher à l'objet social ; Toutes opérations industrielles
et commerciales se rapportant à: la création, l'acquisition,
la location, la prise en location-gérance de tous fonds de
commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de
tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées
ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la
cession de tous procédés, brevets et droits de propriété
intellectuelle concernant ces activités ; la participation,
directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations
financières, mobilières ou immobilières ou entreprises
commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet
social ou à tout objet similaire ou connexe ;- toutes
opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet
objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux
décisions collectives sur justification de son identité et
de l'inscription en compte de ses actions au jour de la
décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé
dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente
d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des
associés.
Président : Monsieur Pierre VATAGEOT, demeurant 13 Route de Besançon, 25320 GRANDFONTAINE,
Directeur général : Monsieur Olivier BOURGEOIS, demeurant 20 Orée du Bois, 25320 GRANDFONTAINE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS - Le Président

AL22002098

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL dénommée TEEC, au capital de 200 000 €, dont le siège social est 203 Route de Lyon 58000 CHALLUY (France) dont l'objet social est l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, le conseil en gestion et le management d'entreprises, et notamment, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance au bénéfice des filiales et participations de la société concernant notamment les achats, la gestion de trésorerie du groupe, les fonctions de direction administrative, technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, la définition de l'encadrement des politiques de management, l'assistance, la stratégie et la politique financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, la stratégie et la politique de diversification, la recherche de partenariats et croissances externes, dans le cadre de l'animation de ses filiales et participations, la définition de directives relatives à l'impulsion et à la mise en oeuvre de décisions stratégiques, la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, dont les cogérants sont Madame Emilie LANDELLE et Monsieur Thibaut LANDELLE demeurant tous deux 4 Rue du Port 18150 CUFFY, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22002136

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 années, d'une Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires régie par les dispositions du Code Civil et du Code de la Santé Publique en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS dénommée RED 58 au capital de 300 € en numéraire. Cette société a pour objet l'exercice en commun par ses associés d'activités de coordination et d'éducation thérapeutique, la coopération entre professionnels de santé. Son siège social est situé 7 bis, Avenue Louis Fouchère – 58640 VARENNES VAUZELLES. Les gérants sont M. Arnaud COLIN dt 13 ter rue des Perrières – 58000 NEVERS et M. Samy JAFFRÉ dt 6, Chemin de Taille - Boursault – 58640 VARENNES VAUZELLES.
La transmission des parts sociales s'opère librement entre associés. Les autres transmissions de parts sont soumises à l'autorisation de la collectivité des associés.
Pour avis,
La gérance

AL22002141

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Au P'tit Morvan ; Forme sociale : SARL à associé unique ; Siège Social : 4, rue du 26 Juin 1944 – 58230 DUN LES PLACES ; Objet social : Activités de boulangerie, pâtisserie, chocolatier, confiseur, glacier, sandwicherie, traiteur - Vente ambulante de produits de boulangerie, pâtisserie, restauration rapide - Restauration rapide, sur place ou à emporter - Exploitation de salons de thé ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : Mme Aline GARRIGUENC dt à DUN LES PLACES (58) – 4, rue du 26 Juin 1944 ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL22002165

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à COULOUTRE en date du 29/04/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TONYBAT,
Siège social : 2 Chemin des Bouleaux, Les Moutiots, 58220 COULOUTRE (Nièvre)
Objet : Aérogommage, travaux de maçonnerie et second œuvre
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 12 000 euros
Gérance : Anthony DUPERRIER, demeurant 2 Chemin des Bouleaux, Les Moutiots, 58220 COULOUTRE
Immatriculation : Au RCS de NEVERS,
Pour avis, le gérant

AL22002203

Notaire

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette03.86.27.03.15 -
emilie.guerin-pereira@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

SCI HOME 3S,
société civile immobilière
au capital de 200 €,

ANNONCES LÉGALES

dont le siège est à
COSNE COURS SUR LOIRE (58200)
56 rue Saint Agnan,
en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS

Par acte authentique reçu par Maître Emilie GUERIN-PEREIRA,notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, en date du 04 mai 2022, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :Raison sociale : SCI HOME 3S
Objet social :
- l'acquisition, la gestion et, plus généralement,l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
Siège social : 56 rue Saint Agnan 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Capital : 200 euros
Gérance : Monsieur Stève PAURON demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 56 rue Saint Agnan
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL22002234

YONNE

// MODIFICATION

DÉMISSION DIRECTEUR GÉNÉRAL

V.I. 89
SAS au capital de 80 000 euros
Siège social : FRAUVILLE, SAINT AUBIN CHATEAU NEUF
89110 LE VAL D'OCRE
538 586 868 RCS SENS

Le 21/01/2022, les associés ont pris acte de la démission de Mme Sarah WAYMEL, en qualité de Directeur Général et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Mention en sera faite au RCS de SENS

AL22002148

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL PERRICHON SIMON
Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros
porté à 150 000 euros
Siège social
1 rue Victor Guichard, 89100 SENS
822 139 309 RCS SENS

L'AGE réunie en date du 11 Mars 2022 a décidé d'augmenter le capital social de 75 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros. (75 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150. 000 euros). Pour avis, La Gérance

AL22002028

TRANSFORMATION

M.S.
SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 2, rue Saint-André,
89250 GURGY
538 400 623 RCS AUXERRE

Le 30/04/2022, l'associé unique a décidé : -d'augmenter le capital social de 9 700 € par incorporation de réserves, - de transformer la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Sa dénomination, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social est fixé à 10 000 €.
Président : M. Stéphane MARTINAT, demeurant 2 rue St André, 89250, GURGY
Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
Dépôt légal au RCS d'Auxerre

AL22002155

AVIS DE TRANSFORMATION

J2P
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11, rue du Moulin
89310 MÔLAY
792 438 004 RCS AUXERRE

Suivant délibérations du 30 avril 2022, l'AGE a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit de tiers doit être autorisée par la Société.
M. Jean-Pierre PERROUX, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Jean-Pierre PERROUX demeurant 11, rue du Moulin 89310 MOLAY

AL22002143

CHANGEMENT DE GÉRANT

WILA
SCI au capital de 152.45 €
Siège Social : LA PETITE BROSSE
89150 MONTACHER VILLEGARDIN
407779230 RCS de SENS

Par AGE du 01/04/2022, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. LACHEVRE THOMAS demeurant LA PETITE BROSSE 89150 MONTACHER VILLEGARDIN , à compter du 01/04/2022 en remplacement de Mme LACHEVRE ROBERTE DEMISSIONNAIRE.
Mention au RCS de SENS

AL22002149

FIDUCIAL SOFIRAL

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

STELLANGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 33 rue de l'Hôpital
89700 TONNERRE
RCS AUXERRE 514 216 134

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 33 rue de l'Hôpital, 89700 TONNERRE au 57 rue de l'Hôpital, 89700 TONNERRE à compter du 1er mars 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22002184

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

2THO
SAS au capital de 200 €
Siège Social : 2 rue de la république
89100 SENS
907470009 RCS de SENS

Par AGE du 04/04/2022, il a été décidé de nommer nouveau directeur général Mme RENAULT Christine Martine Beatrice demeurant 25 rue Pierre Mendes France 14540 SOLIERS à compter du 04/04/2022.
Mention au RCS de SENS

AL22002197

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI LUDAM
Société civile immobilière
Au capital de 23 000,00 euros
Siège social : 12 rue de l'Egalité
89390 RAVIERES
521 253 104 RCS AUXERRE

Par délibération en date du 15 décembre 2021, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé de réduire le capital social par voie de l'annulation de 220 parts sociales, le ramenant à la somme de 1 000,00 €.
Ancienne mention : capital de 23 000,00 €
Nouvelle mention : capital de 1 000,00 €
Pour avis, la Gérance.

AL22002207

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LGP PROMO
SAS au capital de 1000 €
Siège social : 5 rue de Cornat
89570 TURNY RCS SENS 882215627

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 05/05/2022, il a été décidé de nommer M GUERCI Paul demeurant 5 rue de Cornat 89570 TURNY en qualité de Président en remplacement de Mme GUERCI Laure , à compter du 05/05/2022 . Modification au RCS de SENS.

AL22002218

S.J.B. Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

HENNON
Société à responsabilité limitée
au capital de 250 000 euros
Siège social : Z.I. des Galettes
6 Rue Jean Bertin
89600 SAINT FLORENTIN
326 447 331 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 28 AVRIL 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL22002219

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BRENNUS ARJ
Société civile immobilière
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 9 rue Champfeuillard
89100 SENS
R.C.S. SENS 904 049 749

Aux termes de l'AGE en date du 19/04/2022, transfert du siège social qui était 9 rue Champfeuillard 89100 SENS, au 48 bd du 14 juillet 89100 SENS, à compter du 19 avril 2022.L'art. 4 des statuts sera modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de SENS.
Pour avis, le gérant.

AL22002232

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DE MEUNIOTTE
EARL au capital de 124 050 €.
Siège social : 89160 ANCY-LE-LIBRE.
408 136 125 RCS AUXERRE.

Le 27 avril 2022, l'associé unique a :
- Constaté que les fonctions de gérant de M. Ludovic NOLLE avaient pris fin le 11 février 2022, date de son décès.
- Nommé aux fonctions de cogérants, à compter du 11 février 2022, M. Frédéric GUÉRIN, demeurant à NOYERS SUR SEREIN (89310), Ferme de Champ de Grillot, et Mme Denise MOSNIER épouse NOLLE, demeurant à ANCY-LE-LIBRE (89160), 5 grande rue. Pour avis, la gérance.

AL22002239

S.J.B. Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

SARL AUX DELICES DE SAINTS, SARL au capital de 1 000 euros, Siège social : 4 Rue du Château 89520 SAINTS, 789 480 688 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 11/10/2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22002240

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

SARL AUX DELICES DE SAINTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 4 Rue du Château -
89520 SAINTS
789 480 688 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 10 avril 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 4 Rue du Château, 89520 SAINTS au 13 rue Diderot – 89350 CHAMPIGNELLES, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Il a également été décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale et le nom commercial «SARL AUX DELICES DE SAINTS» par «LE FOURNIL DE MAUD» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL22002241

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

FDH
SASU au capital de 319 200 €
porté à 711 500 €
Siège social : 36rue de Jougny –
Cidex 515 A –
89460 DEUX RIVIERES
RCS AUXERRE 899 067 102

Aux termes d'une assemblée générale en date du 19 avril 2022, le capital social a été augmenté de 392 300 € pour le porter de 319 200 € à 711 500 € par voie d'apport en nature.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : Capital social : 319 200 €
Nouvelle mention : Capital social : 711 500 €.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis,
Le Président.

AL22002242

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LE VERGER SHOP
SAS au capital de 500.000 euros
ZI des Grands Champs
89220 Bléneau
502 154 628 RCS AUXERRE

Par PV des décisions du 07.04.2022, l'associé unique a décidé de désigner en qualité de président M. Faisal Abdullah AL-KHALDI demeurant 7 Th Floor, Alhindi Tower, King Abdullah Road, P.O Box, 614 Alkhobar 31952, Arabie Saoudite, en remplacement de M. Paul HOULSBY démissionnaire.

AL22002244

// GÉRANCE

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES
Société Anonyme
au capital de 1 544 450 euros
Siège social
Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
017 151 200 RCS AUXERRE

AVIS DE FUSION

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 31 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES a approuvé le projet de fusion signé le 11 février 2022 avec la société ECOFIS, société à responsabilité limitée au capital de 5 070 euros dont le siège social est 2 Rue des Grands Jardins - 58022 NEVERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 600 100 RCS NEVERS.La société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, étant propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société ECOFIS, absorbée, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société ECOFIS a été dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.Pour avis.
Le Conseil d'Administration

AL22002137

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte ssp en date du 01/05/2022, la société KLEBERCO TAXIS SARL au capital de 24960 €, RCS 325816460 CRETEIL, 81 avenue Flouquet 94240 L HAY LES ROSES, représenté par Arthur RODA a donné en location gérance à M. BELISAIRE Maxime 21 Sentier des preaux 89340 CHAMPIGNY rcs 433150257 un fonds de commerce de Autorisation de stationnement n°3320 et du véhicule équipé taxis associé sis et exploité au 21 Sentier des preaux 89340 CHAMPIGNY, pour une durée allant du 01/05/2022 au 30/04/2023 renouvelable par tacite reconduction.

AL22002229

// ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société SÉCALIA CHÂTILLONNAIS
4, boulevard Beauregard,
21600 Longvic

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PROJET D'UNE INSTALLATION DE MÉTHANISATION SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CÉRILLY (21) ET SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21)
Par arrêté préfectoral n° 145 du 9 février 2022, sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SÉCALIA CHÂTILLONNAIS, dont le siège social est situé 4, boulevard Beauregard, à Longvic, en vue d'obtenir du préfet de la Côte-d'Or l'autorisation environnementale pour le projet d'une installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine (21), avec cinq plates-formes décentralisées sur les communes deLouesme (21), Lucenay-le-Duc (21),Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Savoisy (21) etTouillon (21).
Le préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.
D'une durée de 32 jours, cette enquête est prescrite **du mardi 10 mai 2022, à 9h00, au vendredi 10 juin 2022, à17h00**, en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête,Sainte-Colombe-sur-Seine (21) Louesme (21), Savoisy (21),Lucenay-le-Duc (21) Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21),Touillon (21), Lanty-sur-Aube (52), Jully (89),Vitry-le-Croisé (10).
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à **Monsieur Laurent DRUOT**, coordonnateur du projet, 4,boulevard de Beauregard, 21600 Longvic, tél. 06.82.86.71.16,e-mail : laurent.druot@dijon-cereales.fr
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis des services, l'avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne - Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire seront déposées en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête,Sainte-Colombe-sur-Seine (21) Louesme (21), Savoisy (21),Lucenay-le-Duc (21) Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21),Touillon (21), Lanty-sur-Aube (52), Jully (89),Vitry-le-Croisé (10), où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et dans le respect des consignes sanitaires mises en place :
- mairie de Cérilly (21) : vendredi, de 9h00 à 12h00 et de14h00 à 17h00 ;
- Sainte-Colombe-sur-Seine : lundi, mardi et jeudi, de 9h00à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; mercredi et vendredi, de 9h00à 12 h00 ;
- mairie de Louesme (21) : mardi, de 9h30 à 12h00 et de14h30 à 19h00 ;
- mairie de Savoisy (21) : mardi, de 9h00 à 12h00 ;vendredi, de 14h00 à 17h00 ;
- mairie de Lucenay-le-Duc (21) : mercredi, de 8h30 à 12h00et de 13h00 à 17h30 ; vendredi, de 13h00 à 17h30 ;
- mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21) : vendredi,de 9h30 à 12h00 ;
- mairie de Touillon (21) : jeudi, de 8h00 à 12h00 et de13h00 à 17h00 ;
- Lanty-sur-Aube (52) : mardi, de 10h30 à 12h30 ; mercredi,de 15h30 à 18h00 ;
- Jully (89) : mardi, de 13h30 à 15h30 ; vendredi, de 13h30à 15h30 ;
- Vitry-le-Croisé (10) : mardi et jeudi, de 13h00 à 15h00 ;
- sur support papier à la préfecture de la Côte-d'Or,direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, pôle environnement et urbanisme,section ICPE, de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi, **dans le respect des consignes sanitaires mises en place ;**
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au vendredi 10 juin 2022, à 17h00, en se connectant sur l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903 ;
- sur le site inTernet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html;
- sur un poste informatique en mairie de Cérilly (21), siège de l'enquête (cf. horaires d'ouverture cités ci-dessus).
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites :
- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête, soit en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête, Sainte-Colombe-sur-Seine (21), Louesme (21),Savoisy (21), Lucenay-le-Duc (21),Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Touillon (21),Lanty-sur-Aube (52), Jully (89), Vitry-le-Croisé (10) - (Cf.horaires d'ouvertures cités ci-dessus) ;
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au **vendredi 10 juin 2022, à 17h00**, en se connectant sur l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903 ;
- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique,soit au plus tard **le vendredi 10 juin 2022, à 17h00**, sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : enquete-publique-2903@registre-dematerialise.fr
- les observations pourront également être adressées par voie postale, en mairie de Cérilly (21), **siège de l'enquête**,à l'attention de Madame Chantal DUBREUIL, présidente de la commission d'enquête désignée, avant la clôture de l'enquête, soit au plus tard le vendredi 10 juin 2022, à17h00.
La commission d'enquête est composée comme suit :
- présidente : Madame Chantal DUBREUIL ;
- membres titulaires : Madame Josette CHOUET-LEFRANC,Monsieur Gilles GIACOMEL.
La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous, dans le respect des consignes sanitaires mises en place :
- commune de Cérilly (siège de l'enquête) : mardi 10 mai2022, de 9h00 à 12h00 ; vendredi 20 mai 2022, de 14h00 à17h00 ; vendredi 10 juin 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Sainte-Colombe-sur-Seine : mardi 10 mai 2022,de 14h00 à 17h00 ; vendredi 3 juin 2022, de 9h00 à 12h00 ;vendredi 10 juin 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière : vendredi 13mai 2022, de 9h00 à 12h00 ; vendredi 27 mai 2022, de 9h00 à12h00 ;
- commune de Lucenay-le-Duc : vendredi 13 mai 2022, de 14h00à 17h00 ; vendredi 27 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Savoisy : mardi 17 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ; mardi 31 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Touillon : mardi 17 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ; samedi 28 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Louesme : mardi 24 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ; vendredi 3 juin 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Lanty-sur-Aube (52) : mardi 24 mai 2022, de9h00 à 12h00 ;
- commune de Jully (89) : mardi 31 mai 2022, de 14h00 à17h00 ;
- commune de Vitry-le-Croisé (10) : vendredi 20 mai 2022, de9h00 à 12h00.
Le préfet de la Côte-d'Or adressera, dès leur réception,copie du rapport, de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête pour y être tenue à la disposition du public durant un an.
Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :
- à la préfecture de la Côte-d'Or, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, pôle environnement et urbanisme, section ICPE,de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi ;
- sur le site Internet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903
Le Préfet
signé
Fabien SUDRY

AL22001946

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 9 mai 2022, le Maire de la Commune de Varennes, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement du chemin communal dit « Chemin du Sentier de Chaumeriot » dans le domaine privé de la Commune en vue de son aliénation.
L'enquête se déroulera à la mairie, pendant 15 jours, aux jours et heures suivants, du Lundi 30 mai 2022 au Lundi 13 juin 2022 :
− Lundi 30 mai 2022 de 9h00 à 12h00
− Samedi 4 juin 2022 de 9h00 à 11h30
− Lundi 6 juin 2022 de 9h00 à 12h00
− Vendredi 10 juin 2022 de 16h00 à 18h00
− Lundi 13 juin 2022 de 14h00 à 17h00
Chacun pourra y prendre connaissance du dossier, et, éventuellement,consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.
M. Pierre GUION, Chargé d'affaire à France Télécom en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et recevra en mairie :
Le lundi 30 mai 2022, de 9 heures à 12 heures ;
Le lundi 13 juin 2022, de 14 heures à 17 heures

AL22002249

// VENTE AUX ENCHÈRES

Cabinet de Maître Fabien CORNU,
Cabinet THUAULT- FERRARIS- CORNU,
demeurant 2 Rue de la Banque, BP 327
89005 AUXERRE CEDEX,
T. 03 86 72 09 80

VENTE IMMOBILIÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE - 1 Place du Palais de Justice, 89000 AUXERRE
L'adjudication aura lieu le VENDREDI 17 JUIN 2022 A 14H
A la requête de : **CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE** Banque coopérative régie parles articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, S.A. à Directoire et à Conseil d'Orientation et de surveillance au capital de 2.375.000.000 Euros ayant son siège social à PARIS 1er, 19 Rue du Louvre et immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 382 900 942. Intermédiaire d'assurances, immatriculée à l'O.R.I.A.S.sous le n° 07005200, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège. Ayant pour Avocat **Me Fabien CORNU, Cabinet THUAULT- FERRARIS- CORNU**, Avocats au Barreau de l'Yonne.
DESIGNATION
UNE MAISON D'HABITATION À CHAMPIGNELLES (89)
Sise 11 Rue des Erables – « Les Baudons »
Cadastrée Section ZY n° 27, « 11 Rue des Erables » pour 6a 74ca
Et Section ZY n° 87, lieudit « Les Baudons jardin » pour 1a 41ca
Soit une contenance totale de 8a 15ca
Comprenant : Rez-de-chaussée : WC, chambre/bureau, séjour avec coin cuisine
A l'étage : une chambre, salle-de-bains avec WC
Jardin
MISE à PRIX : 45.000 Euros
Outre les charges clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente
Les enchères sont obligatoirement portées par le ministère d'un avocat au Barreau d' AUXERRE
Fait et rédigé à AUXERRE, le 3 mai 2022 signé,
Me Fabien CORNU
CONDITIONS DE LA VENTE :
- Consultation sans frais du cahier des conditions de vente dressé par **Me Fabien CORNU,Cabinet THUAULT- FERRARIS- CORNU**, décrivant les conditions de la vente, auprès du Secrétariat Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire d'Auxerre, 1 Place du Palais – 89000 AUXERRE
où il est déposé et au cabinet de l'Avocat poursuivant.
Pour tous renseignements et pour enchérir, s'adresser : Au Cabinet de **Me Fabien CORNU, Cabinet THUAULT- FERRARIS- CORNU**, demeurant 2 Rue de la Banque, BP 327- 89005 AUXERRE CEDEX, **T. 03 86 72 09 80**
VISITE LE : MERCREDI 8 JUIN 2022 DE 11H A 12H

AL22002190

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/05/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur **Rida BOUDZAT** 26 A rue d'Auxerre 89470 Monéteau. RCS Auxerre 837728575. CIP 4502.

AL22002122

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/05/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl SARL LES **BOULANGERIES DE GERMIGNY** 9 route de Saint Florentin 89600 Germigny. RCS Auxerre 414049619. CIP 4504.

AL22002124

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/05/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **SAS JH AUTO** 12 Allée Roublot 89000 Auxerre (achat, vente automobile). RCS Auxerre 888883246. CIP 4538. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002125

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/05/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de **Monsieur Damien Maurice Émile Anthelme DURAND** 12 rue Pasteur 89400 Cheny (jardinier paysagiste). RCS Auxerre 802945485. CIP 4539. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL22002126

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/05/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS STEELYRAV** 13 rue Colonel Rozanoff 89000 Auxerre (gestion d'installations et d'équipements sportifs). RCS Auxerre 812614204. CIP 4510. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002127

Jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 19/04/2022, prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS THE NEW KASÉ** - Centre Commercial Géant Avenue Haussmann Zac des Clairions Lot N°25 89000 Auxerre (achat, vente informatique téléphonie) - RCS NANTERRE 793.042.698. Date de cessation des paiements : 01/04/2022. L'activité est maintenue jusqu'au 10/05/2022. Les créances sont à déclarer entre les mains du Liquidateur : la SCP B.T.S.G. prise en la personne de Me Marc Sénéchal - 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de Commerce, dans les deux mois à compter de la publication de la décision au Bodacc.

AL22002140

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi N° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe, en date à LEZINNES du 1er juillet 2007 ,
Madame Suzanne Blanche Marguerite RABILLON veuve de Monsieur Mattéo CHIAVAZZA, en son vivant demeurant à ANCY LE FRANC (Yonne) né(e) le 21/04/1928 à VILLEFRANCHE (89120), décédé(e) à ANCY LE FRANC (89160), le 21/04/2022 ,
A institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Lavoillotte, notaire à Ancy le Franc (Yonne), le 4 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.
Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession Maître Benoît LAVOILLOTTE Notaire à ANCY LE FRANC (Yonne) CRPCEN 089087, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament .
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.

AL22002204

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne)**, le 6 mai 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Philippe Jacques **DUCRE**, Gérant, et Madame Karine Nathalie **LEPRETRE**, Directrice administrative, demeurant ensemble à BASSOU (89400) 12 grande rue. Mariés à la mairie de LEVIS (89520) le 28 août 1999.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour avis et mention.
Le notaire.

AL22002248

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI A.D.S.

SCI au capital de 152,45 euros
Siège social
Z.I. DES VAUGUILLETTES
89100 SENS
Siège de liquidation
8 RUE DE LA COOPERATION
89100 SENS
349 588 160 RCS SENS

L'AGE réunie le 31/08/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions. prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Alain DE SCHRYVER, demeurant 8 Rue de la Coopération 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les. affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les. besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est. fixé 8 Rue de la Coopération 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les. actes et documents concernant la liquidation devront être. notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation. seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur

AL22001968

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI A.D.S.

SCI en liquidation
au capital 152,45 EUROS
Siège social
Z.I. DES VAUGUILLETTES 89100 SENS
Siège de liquidation
8 RUE DE LA COOPERATION 89100 SENS
349 588 160 RCS SENS

L'AG réunie le 29/03/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Alain DE. SCHRYVER, demeurant 8 Rue de la Coopération 89100 SENS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/08/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en. annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur

AL22001969

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI de L'OLYMPE

SCI au capital de 76000 €
Dont le siège se situe au
6 RUE DES SEIGLES 89100 COURTOIS
RCS de Sens sous le N° 432 915 783

Aux termes d'un délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 AVRIL 2022 la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL22002153

AVIS DISSOLUTION-LIQUIDATION

CHAMP de la GRAVIERE

Société civile immobilière
au capital de 111 352,19 euros
Siège social : 20 rue Saint André
89250 GURGY
318 457 843 RCS AUXERRE

Par assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
A été nommé comme liquidateur :
Monsieur Jean-Pierre THELLIER, demeurant La ferme du Boulay 37270 ST MARTIN LE BEAU à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
Le siège de la liquidation est fixé 20 rue Saint André 89250 GURGY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le 31 décembre 2021, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Pierre THELLIER, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d' Auxerre.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Auxerre.
Pour avis

AL22002175

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI DES 1 ET 3 RUE FERNAND LAMIDE.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 1036 euros.
Siège social : 1 Rue FERNAND LAMIDE, 89210 BRIENON SUR ARMANCON.
414965137 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 avril 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24 avril 2022. Monsieur Chrsitophe MORIN, demeurant 50 Rue Xavier de Saxe 89500 CHAUMOT a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL22002217

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

PIERRE LAROUSSE SCI

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 152,45 euros
Siège social : Rue Pierre Larousse
89400 MIGENNES
379 202 153 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 9 mars 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 9 mars 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe BONNARDOT, demeurant Rue de la Bergerie – 89400 ORMOY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Rue de la Bergerie - 89400 ORMOY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22002225

AVIS DE DISSOLUTION

SNC BAR DU CENTRE

Société en Nom Collectif
Au Capital de 1 524 Euros
Siège social : 11 Place du Chateau
89560 Courson les Carrieres
R.C.S : AUXERRE 430128843

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 DECEMBRE 2021, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 DECEMBRE 2021 et sa mise en liquidation amiable.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur GOUSSET JEAN PIERRE demeurant St Martin – Druyeres Les Belles Fontaines 89560 Champlay, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 11 Place du Chateau – 89560 Courson les Carrières adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.
Pour Avis,
La gérance.

AL22002226

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC BAR DU CENTRE

Société en Nom Collectif
Au Capital de 1 524 Euros
Siège social : 11 Place du Château
89560 Courson les Carrières
R.C.S : AUXERRE 430128843

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 31 DECEMBRE 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour Avis,
Le Liquidateur

AL22002227

// CONSTITUTION

SCP TOPIN-BERARDO 96 Grande rue 89800 MALIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me Emilie BERARDO notaire à MALIGNY le 4 mai 2022, il a été constitué une société civile immobilière dénommée SCI RUPERO, au capital de 100 €, dont le siège est à PERRIGNY (89000) 9 Grande rue. Objet social: propriété, gestion, acquisition, location de tous biens mobiliers et immobiliers. Gérant: Mme Marlène LAFOND épouse MARTINS, demeurant à PERRIGNY (89000) 9 Grande rue. Clause d'agrément des cessions de parts. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre. Pour insertion. Me BERARDO

AL22002158

Etude de Maître Véronique LE DANTEC,
Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT
(Yonne)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12 Faubourg de la Croix, le 26 avril 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale.
Dénomination sociale : BLG.
Siège social : SALIGNY (89100), 10 rue du Gué=.
Durée : 99 années
Capital social : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR).
Les apports sont uniquement en numéraire.
Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Madame Fatiha ADROUCHE 10 rue du Gué - SALIGNY (89100).
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
Le notaire.

AL22002160

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 23/04/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AGRAFES VITI 4.0
Objet social : La création, la production et la commercialisation d'agrafes utilisées dans le domaine viticole
Siège social : Z.A. DU SOLEIL LEVANT, 21 ROUTE DE QUENNE, 89290 VENOY
Capital : 30 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE
Président : Monsieur DUVAL JEAN-CLAUDE, demeurant 64 GRANDE RUE, 89400 BASSOU
Directeur général : Monsieur DESBORDES JEAN-YVES, demeurant 34 RUE DU DOCTUER ROUX, 41200 ROMORANTIN LANTHENAY
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : Les action sont librement cessible entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Tout autre cession nécessite l'agrément préalable de la collectivité des associés.

AL22002164

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/04/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SB SHOW JUMPING
Forme : SASU
Capital social : 100 €
Siège social : 21 Grande Rue, 60300 AVILLY SAINT LEONARD
Objet social : D'héberger, d'élever et de dresser des chevaux, la pension de propriétaire, entrainement et valorisation de chevaux de sport - D'acheter, d'élever et de louer ou vendre des chevaux ou des poneys - De participer à tous concours permettant de valoriser les équidés - De faire pratiquer l'équitation sous toutes ses formes : promenades, concours hippiques ou d'élevages et activités touristiques - Et plus généralement la réalisation de toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières ou autres en rapport avec son objet social
Président : Mme Sarah BARKER demeurant 21 Grande Rue, 60300 AVILLY SAINT LEONARD
Clause d'admission : Chaque action donne droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de COMPIEGNE

AL22002176

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/04/2022, il a été constitué une SARL dénommée :
MD AUTO
Siège social : 1 route de Voulx 89100 SENS **Capital :** 30000 € **Objet social :** La vente, l'installation, l'entretien, la révision, la réparation et la fourniture de services destinés à l'automobile,
La location de véhicules sans chauffeur,
L'achat et la vente de véhicules
Gérance : M Denis DESVAUX demeurant 7 rue Pierre Castets Appt 107 89100 SENS **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL22002224

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENOUSE du 26 AVRIL 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : HOLDING DUBESSET
Siège : 21 Rue de Pontigny, 89230 VENOUSE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 15 000 euros
Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales ;
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président :
Monsieur Romain DUBESSET, demeurant 21 Rue de Pontigny – 89230 VENOUSE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL22002188

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, avis est donné de la constitution d'une Société civile immobilière dénommée :
COM IMMOBILIER
Siege Social : 8 allée des Palmes, 89000 AUXERRE
Objet : Acquisition, Gestion, Vente et plus généralement l'exploitation par location ou tout autre forme de tous biens immobiliers que la Société se propose d'acquérir ; tous droits sociaux, donnant vocation à la propriété, jouissance de biens immobiliers, l'édification, l'aménagement de constructions, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, placements, investissements financiers ; et l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de ces objets
Durée : 99 années
Capital : 500 € en numéraire
Gérance : Monsieur Mick, Jean, Michel COURTOIS, demeurant 10 rue des Vignes, Les Breandes, 89000 PERRIGNY ; et Monsieur Corentin, Sabreddine OUIRAN, demeurant 8 Allée des Palmes, 89000 AUXERRE,
Cession de parts : Cessions libres entre associés, au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Cession à des tiers qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE.
Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL22002222

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



Bulletin d'abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ BOVINS VIANDE
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ PORCS
☐ VOLAILLES
☐ LA CHÈVRE
☐ PÂTRE
☐ VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE
☐ Je règle €
par carte bancaire n°
Date d'expiration
SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €
TOTAL

LOISIRS

// TOUS LES VENDREDIS DE JUIN

Apéros avec VUE sur les sites Unesco de la région

À l'occasion des 50 ans du Patrimoine mondial, les 9 sites Unesco de Bourgogne-Franche-Comté proposeront chaque vendredi soir de juin, une découverte de leur valeur universelle exceptionnelle (VUE) autour de dégustations régionales.



Claire Antoine

Apéritif avec VUE à la Citadelle de Besançon.

À l'occasion des 50 ans du Patrimoine mondial, les 9 sites Unesco de la région Bourgogne-Franche-Comté proposent tous les vendredis soir de juin, une découverte de leur valeur universelle exceptionnelle (VUE) autour de dégustations régionales.

Aux chandelles, sur l'herbe, sous les toits, au cœur des vignes, ou autour d'un feu, ils mettent les petits plats dans les grands pour offrir un moment inoubliable.

Ces soirées exclusives, uniques en France, ont été imaginées par les biens de la région pour exprimer le caractère singulier de leurs lieux. Elles ont aussi pour vocation d'expliquer la nécessité de préserver ces sites chargés d'Histoire, en tant qu'élément du patrimoine de l'humanité tout entière.

Rendez-vous tous les vendredis de juin (3,10,17 et 24) sur les sites suivants :

- Citadelle et fortifications Vauban de Besançon
- Climats du vignoble de Bourgogne
- Site Palafittes, Lac de Clairvaux
- Saline Royale d'Arc-et-Senans
- Grande Saline de Salins-Les-Bains
- La Charité-sur-Loire
- Abbaye de Fontenay
- Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp
- Basilique et colline de Vézelay

La Charité-sur-Loire

Les participants découvriront cette étape incontournable du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, assis sur les remparts pour décrypter les paysages à la tombée du jour ou au coeur du jardin de Hafiz. Dégustation d'un verre de Côte de La Charité autour d'un pique-nique nivernais.

Dates et horaires : 3, 10, 17 et 24 juin 2022 de 19 h 30 à 22 h

Tarif : 35 € par personne

Contact et réservation (obligatoire) : Office de Tourisme au 03 86 70 15 06

Date limite de réservation : 72 h à l'avance

Attention pas d'accès PMR pour les remparts

Abbaye de Fontenay

Visite guidée pour découvrir cette abbaye cistercienne fondée par Bernard de Clairvaux en 1119, exemple exceptionnel d'un modèle moral et esthétique dépouillé. La visite sera suivie d'un apéritif du terroir dans l'un des jardins de l'abbaye.

Dates et horaires : 3 et 10 juin de 19 h 30 à 21 h 30 aux Jardins Cyrano ; 17 et 24 juin de 19 h 30 à 21 h 30 au Jardin des simples

Tarif : 35 € par personne

Contact et réservation (obligatoire) : 03 80 92 15 00 ou sur ce lien.

Les 9 sites Unesco de la région



Sillonner les routes de Bourgogne-Franche-Comté, c'est partir à la rencontre d'histoires authentiques et inattendues. Neuf site d'exception en sont le reflet. Inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, ces trésors de l'humanité présentent toute la richesse et la diversité du patrimoine culturel et naturel régional.

Les Climats du vignoble de Bourgogne

Les participants découvriront ce modèle emblématique de viticulture de terroir à la renommée mondiale et son patrimoine bâti exceptionnel, accompagnés d'une dégustation commentée. La vue sera chaque vendredi différente : depuis le parc d'un domaine viticole, l'ancienne abbaye de Sr Vivant ou la maison d'artiste Jacques Copeau. Habituellement fermés au public, ces lieux emblématiques des Climats proposeront une visite privative, une dégustation commentée de vin et quelques surprises qui agrémenteront un panier pique-nique composé de produits 100 % Côte d'Or.

Dates et horaires : 3, 10, 17 et 24 juin 2022 de 19 h 30 à 22 h 30

Tarif : 20 € par personne – vin au verre ou bouteille supplémentaire en sus

Contact et réservation (obligatoire) : Date limite de réservation : 72 heures à l'avance. Trois possibilités en cas de mauvais temps : annulation, pique-nique dans un endroit abrité ou contenu du panier pique-nique à emporter.

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

Concours de reconnaissance de végétaux

• Jeudi 19 mai

Le concours national de reconnaissance des végétaux s'adresse habituellement aux apprenants et professionnels en aménagements paysagers, production horticole et commerce/vente de végétaux. En 2022, les professionnels du secteur ont souhaité la mise en place d'une catégorie amateurs pour tous les passionnés des plantes et des fleurs. Les épreuves sont programmées jeudi 19 mai à 8h30 au CFPPA de Quetigny. Trente végétaux seront à reconnaître avec leur nom vernaculaire, leur famille, leur genre, l'espèce et la variété. Les candidatures doivent être envoyées sur cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr avec nom, prénom, adresse et téléphone. Préciser également la catégorie souhaitée (filière Paysage ou filière Horticole).

NIÈVRE

Job Rencontre

• Lundi 30 mai

À Luzy, la Fabrique Emploi et Territoires et ses partenaires proposent une action toute neuve : CLAP N' JOB. Pour la première partie, le rendez-vous est fixé au Cinéma le Vox à 18h00 pour découvrir deux reportages tournés dans deux entreprises qui proposent des emplois : Nature et Régions (vente de viande en ligne) et Chorobate (isolation, rénovation, maçonnerie, couverture). Les représentants de ces deux entreprises seront présents pour expliquer quels postes ils proposent et quels profils sont attendus. Ils répondront également aux questions du public. À noter, que ces deux reportages ont été réalisés par des jeunes accompagnés par la Mission Locale Nivernais Morvan et la Web TV Doc. Ensuite, à 19h00, les participants rejoindront les employeurs et partenaires locaux salle l'Esquisse à deux pas du cinéma pour discuter réseaux professionnels, diffuser leur CV, exprimer leurs envies et découvrir les postes proposés par des entreprises locales, tout cela autour d'un cocktail dinatoire et dans une ambiance décontractée.

Inscriptions : Clémence MOREAU : c.moreau@lafabriquemploi.fr/ 07.44.60.28.72

Rendez-vous Démonstration

Organisée en partenariat entre la FR-CUMA BFC et la Chambre d'Agriculture, une journée de démonstration de désherbage mécanique aura lieu le 31 mai à 14 h sur l'exploitation de Fabien Gibouret (la Marquise, Entrains-sur-Nohain), avec la participation active de divers concessionnaires. Selon la météo auront lieu des présentations et démonstrations dynamiques d'herse étrille, bineuse, écimeuses, etc.

Renseignements : 03 88 93 40 00.

YONNE

Fête de la bière icaunaise

• Samedi 14 & dimanche 15 mai

De 11 h à 2 h, le samedi et de 11 h à 18 h, le dimanche, à l'espace culturel d'Appoigny. Une douzaine de brasseurs artisanaux du département sont à découvrir : Fayyar, La Truite, Grand-Duc, Monclem, Houblons d'Exceptions, Odile t'en brasse, la Vaugermaine, la Colline, Maddam, La Cuverie...

Plus d'informations à retrouver sur la page Facebook comitedesfetesAppoigny.

Marche et dégustation paysagère

• Samedi 21 mai

À 9 h 30, de la mairie de Migé au moulin de Migé. Découverte des paysages lors d'une courte marche qui mène jusqu'au moulin pour une dégustation paysagère avec la cuisine mobile du PARC, suivie d'une visite du moulin.

Marché de producteurs

• Samedi 5 juin

De 10 heures à 18 heures, à la ferme de l'Abbaye de la Pierre Qui Vire. Boissons artisanales (vins, Champagne, jus de pommes...), gourmandises sucrées (miel, glaces, crêpes...), préparations salées (fois gras, saucissons...), légumes et plants, et bien sûr du fromage seront à découvrir ou redécouvrir. Des animations et une visite guidée de la ferme sont également prévues.

Pour plus d'informations, contacter le 03 86 33 03 73.

// INSOLITE

Il décarbone la nostalgie sur deux roues

À Castres, dans le Tarn, il existe un atelier spécialisé dans la rénovation de vieux cyclomoteurs dirigé par un passionné. Éric Fédevieille y répare Solex et mobylette et propose même de les électrifier !



Flavien Roussel

Pour Éric Fédevieille, une bonne électrification se fait après une remise à neuf du deux-roues avec « amour, passion et respect » ainsi qu'une dose de bonne humeur !

Quand on entre dans le magasin Pétrolette et Solexine au 48 avenue de Lavaur à Castres, dans le Tarn, un doux parfum de nostalgie et de mécanique chatouille n'importe quel visiteur. Pas question de s'apitoyer car ici, c'est une écologie pragmatique et intelligente qui règne. *« Ma philosophie c'est qu'on peut faire durer les choses ! Nous avons construit de superbes bécanes en France. Plutôt que de les jeter, faisons-les durer ! Les vélos anciens sont robustes, les peintures tiennent longtemps, il faut les garder, les retaper »*, martèle sans faiblir Éric Fédevieille. C'est à lui qu'on doit cet atelier, ouvert au début de l'année 2021. Après plusieurs années dans la restauration, notre homme a choisi de se lancer dans ce nouveau métier de mécanicien. Mais pas pour n'importe quelle bécane !

Mécano dans l'air du temps

C'est dans son enfance qu'est née sa passion pour les Solex et les mobylettes, elle ne l'a jamais quitté. Convaincu qu'*« il en faut pour tous les goûts »*, et conscient de l'air du temps, il propose même de les transformer en véhicules électriques. Afin de participer à l'effort commun pour consommer moins de carburant, le mécano a choisi de faire confiance à la société française Noil qui construit des kits d'électrification homologués. Après plusieurs mois de formation dans le domaine de la mécanique deux-roues et l'obtention de l'agrément, il peut désormais convertir les Solex ainsi que certaines mobylettes et scooters. Les kits de rétrofit peuvent être installés sur des deux-roues immatriculés, ce qui les rend éligibles à une prime de l'État. En France, une poignée de mécaniciens effectuent ce travail. Les clients viennent de partout : *« Niort, Bordeaux, ou la Côte d'Azur,* précise avec enthousiasme Éric Fédevieille. *C'est un travail de très grande qualité et du matériel fiable »*. Bien entendu, il y a aussi des clients locaux et de tous gabarits : *« Un jour j'ai eu un joueur du Castres Olympique* (le club de rugby local, ndlr) *âgé de 20 ans qui est venu pour rouler sur une bécane française et électrifiée ! Je n'étais pas très chaud parce qu'avec son poids, je craignais que le cyclomoteur manque d'énergie. Mais en fait, il voulait juste aller de son domicile, où il est difficile de garer la voiture, au centre d'entraînement. Donc ça le fait ! »*

Rester fidèle à l'esprit

Les Solex sont prévus pour 30 km d'autonomie avec la bride à 32 km/h (comme le moteur d'origine) et il faut parfois pédaler en côte. *« Il faut garder l'esprit de la machine ! Si vous voulez aller plus vite, je vous électrifie une mobylette ! »* explique, amusé, le mécanicien. Les scooters peuvent atteindre 80 km/h avec 80 km d'autonomie, en fonction du style de conduite, du relief et des conditions climatiques. Impossible de trouver des pièces adaptables dans l'atelier. Le mécanicien passionné préfère dénicher les deux-roues dans les granges et vérifier les pièces une à une pour avoir un stock de qualité. On trouve aussi des vieux vélos dans l'arrière-boutique. *« Je les retape pour qu'ils roulent 40 ans de plus ! Surtout, ne jetez pas les vieux vélos, les Solex ou les mobylettes ! Je suis acheteur en bon ou mauvais état. À l'époque, les cadres étaient solides, les aciers des cadres et des roues étaient bien meilleurs que tout ce qui vient de Chine. »* Interrogé sur la provenance des batteries, Éric Fédevieille déplore qu'il n'y ait pas de producteur français. Si un jour il y a une usine en France, *« alors je serai le premier à les acheter »*, assure-t-il. *« Pour les pneus, j'achète à l'usine Hutchinson de Blagnac, près de Toulouse. C'est local, je n'ai aucune raison valable d'acheter ailleurs. Et pour la peinture, je passe les pièces à un spécialiste de Roquecourbe »* (une petite commune située au nord de Castres). Tout est fait pour aboutir à ce qui s'apparente à un travail d'orfèvre. Depuis le paradis des bricoleurs de génie, Léonce Rudelle (un autre Tarnais, disparu en 2019, qui avait inventé une mobylette électrique et qui s'était rendu célèbre pour cela sur internet) doit regarder ce travail passionné d'un œil bienveillant. Dans ce monde qui va parfois trop vite sans bien savoir pourquoi, animé par la dangereuse manie du toujours plus gros et toujours plus lourd pour nous déplacer, Éric Fédevielle poursuit son rêve de gosse sans oublier que *« rouler à l'ancienne, c'est le top ! »*

Flavien Roussel

La conversion à l'électrique en détails

Pour convertir un Solex à l'électrique, il faut compter 499 euros pour le kit homologué qui est garanti un an. Avant de l'installer, une révision complète du deux-roues est effectuée. La transmission est conservée et réparée si besoin avec des pièces d'origine. Selon les machines et leur capacité de batterie, le temps de charge de 0 à 80 % va de 3 heures à 4 h 30. La batterie est à l'air libre pour dissiper la chaleur mais imperméable à l'eau. Les vitesses maximales respectent toujours celles prévues par les constructeurs lors de leur sortie d'usine. Pétrolette & Solexine : 06 15 59 02 11.



Tout ce qui est en état de marche est conservé avec soin pour des besoins ultérieurs.



La batterie, une fois installée sur le Solex, est plutôt discrète. Elle assure 30 km d'autonomie.